

VILLE DE SAINT-LAMBERT

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 4 DÉCEMBRE 2023 À 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Nomination - greffière adjointe par intérim
- 1.4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023
- 1.5. Suivi de la séance précédente
- 1.6. Mot de la mairesse
- 1.7. Tour de table des membres du conseil
- 1.8. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. AGGLOMÉRATION

- 2.1. Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 16 novembre 2023
- 2.2. Orientations du conseil - Sujets qui seront traités aux séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération du 7 décembre 2023
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

3. RÈGLEMENTS

- 3.1. Avis de motion - Règlement de taxation foncière 2024
- 3.2. Avis de motion - Règlement sur la fourniture, l'installation, l'utilisation et l'entretien des compteurs d'eau
- 3.3. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle
- 3.4. Adoption - Règlement sur la tarification des activités, biens et services en 2024

4. FINANCES

- 4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1. Dépôt de la liste des embauches
- 5.2. Adoption - Politique concernant le télétravail

6. APPEL D'OFFRES ET CONTRATS

- 6.1. Renouvellement du contrat 23TP02 - Fourniture de mélanges bitumineux

6.2. Adjudication du contrat 23CL03 - Location du centre de conditionnement physique du centre de loisirs

7. **ADMINISTRATION**

7.1. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

7.2. Entente de non-renouvellement TI - Partage des actifs informatiques

7.3. Ajout d'un panneau de signalisation sur le chemin Tiffin face à la rue Patenaude.

7.4. Addenda - Entente pour la tenue du marché fermier - hiver 2024

7.5. Autorisation - demande de subvention - programme TAPU pour l'implantation de stations de vélos en libre-service

8. **URBANISME**

8.1. Dépôt du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 du comité consultatif d'urbanisme

8.2. Demande de dérogation mineure

8.2.1. Dérogation mineure – 830, avenue Notre-Dame

8.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

8.3.1. PIIA - 255, rue Lespérance – Transformation de la façade

8.3.2. PIIA - 484, avenue de Brixton – Transformation de la façade

8.3.3. PIIA - 131, avenue de Dulwich – Transformation de la façade

8.3.4. PIIA - 315, avenue de Dulwich – Transformation de la façade

8.3.5. PIIA - 388, avenue Hickson – Transformation de la façade

8.3.6. PIIA - 483, rue Crescent – Transformation de la façade (refus)

8.3.7. PIIA - 323, rue Saint-Thomas – Transformation de la façade (refus)

8.3.8. PIIA - 418-420, rue Crescent – Transformation de la façade (refus)

8.3.9. PIIA - 611, avenue de Sanford – Transformation de la façade

8.3.10. PIIA - 440-450, avenue Victoria – Transformation de la façade (refus)

8.3.11. PIIA - 36, avenue de Normandie – Agrandissement et transformation de la façade

8.3.12. PIIA - 830, rue Saint-Charles – Transformation de la façade

8.3.13. PIIA - 1455, avenue Victoria – Affichage

8.3.14. PIIA - 21, avenue Saint-Denis – Transformation de la façade

8.3.15. PIIA - 583, avenue Oak – Agrandissement et Transformation de la façade

8.3.16. PIIA - 760, avenue Oak – Transformation de la façade (refus)

8.3.17. PIIA - 143, rue du Prince-Arthur – Agrandissement et transformation de la façade

- 8.3.18. PIIA - 935, rue Boissy –Transformation de la façade
- 8.3.19. PIIA - 300-310, avenue d'Arran – Transformation de la façade
- 8.3.20. PIIA - 730, avenue Logan – Transformation de la façade
- 8.3.21. PIIA - 365, avenue Edison – Transformation de la façade
- 8.3.22. PIIA - 101, rue du Pas-de-Calais – Transformation de la façade
- 8.3.23. PIIA - 595, avenue de Brixton – Agrandissement et transformation de la façade

9. **CLÔTURE**

- 9.1. Seconde période de questions (une heure)
- 9.2. Tour de table des membres du conseil
- 9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 1^{er} décembre 2023

La greffière adjointe par intérim de la Ville,

Madame Lucille Angers



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.1)

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.2)

Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 tel que présenté.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.3)

Nomination - greffière adjointe par intérim

DE NOMMER Madame Lucille Angers à titre de greffière adjointe par intérim, et ce, pour la durée de l'absence de la greffière de la Ville.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.4)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 tel que rédigé.



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 6 novembre 2023 à 19 h 36 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7

Sont absents :

Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Sandra Ruel, greffière adjointe
François Pépin, directeur général

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2023-11-360)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-361)

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 16 octobre 2023

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 16 octobre 2023 tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à 19h39 et se termine à 20h02.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 20h02 à 20h11.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 20h11 et se termine à 20h41.

Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 19 octobre 2023, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).

(2023-11-362)

Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 16 novembre 2023

CONSIDÉRANT QUE la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération est le 16 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas encore reçu l'ensemble des sujets qui seront présentés lors de cette séance.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'EXPRIMER les orientations telles que consignées dans le tableau joint à la présente résolution.

D'AUTORISER la mairesse ou son représentant désigné à exprimer les orientations jugées opportunes à l'égard de tout autre sujet qui sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération de Longueuil devant se tenir le 16 novembre 2023, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Saint-Lambert.

D'AUTORISER la mairesse ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations consignées dans le tableau, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Claude Ferguson : Commission du budget, des finances et de l'administration
- Francis Le Chatelier : Réseau de transport de Longueuil (RTL)

Avis de motion - Règlement sur la tarification des activités, biens et services en 2024

La conseillère Virginie Dostie-Toupin donne un avis de motion à l'effet que le projet de Règlement 2023-229 *concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2024* sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

L'objet de ce règlement vise à ajuster la tarification pour les activités, les biens et les services offerts dans la Ville afin de refléter les coûts encourus par la Ville.

Le projet de règlement est déposé.

(2023-11-363)

Adoption - Règlement d'emprunt reconstruction de la rue Poitou et d'une partie du boulevard Simard, ainsi qu'une partie de l'avenue d'Alsace (2023-228)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 octobre 2023, le conseiller Claude Ferguson a donné un avis de motion à l'effet que le *Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de reconstruction de la rue du Poitou et d'une partie du boulevard Simard ainsi qu'une partie de l'avenue d'Alsace au montant de 7 900 000 \$ (2023-228)* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance.

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement vise un emprunt et le financement, pour une durée de 25 ans, des travaux de reconstruction de la rue du Poitou, de la partie du boulevard Simard comprise entre la rue de Gascogne et la rue du Poitou ainsi que la partie de l'avenue d'Alsace comprise entre la rue de Gascogne et la rue du Poitou, ayant pour objet le renouvellement des réseaux d'eau potable, d'égout et de la chaussée, au montant de 7 900 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le *Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour des travaux de reconstruction de la rue du Poitou et d'une partie du boulevard Simard ainsi qu'une partie de l'avenue d'Alsace* au montant de 7 900 000 \$ (2023-228).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-364)

Adoption - Règlement modifiant le règlement 2022-196 constituant le CCU

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 16 octobre 2023, la conseillère Julie Bourgoïn a donné l'avis de motion à l'effet que le Règlement 2023-196-1 *visant à modifier le règlement 2022-196 constituant le comité consultatif d'urbanisme* serait soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé et adopté à la même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement vise à modifier la composition du comité afin de permettre au maire d'y être désigné plutôt que de restreindre aux conseillers;

CONSIDÉRANT QUE le changement suivant a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption:

- L'ajout de l'article 2 qui vient modifier l'article 2.3 du *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme (2022-196)* en augmentant le nombre de remplaçants à 4 et en ajoutant le paragraphe c).

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ADOPTER le règlement 2023-196-1 visant à modifier le règlement 2022-196 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* (2022-207) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 23 octobre 2023 pour les sommes respectives de 1 543 095,85 \$ et 7 764 445,00 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

Dépôt des états comparatifs

CONFORMÉMENT à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs;

1. L'état comparatif, au 30 septembre 2023 des revenus et dépenses de l'exercice financier 2023 et de ceux de l'exercice financier 2022 pour la période correspondante;
 2. L'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier 2023 et de ceux prévus au budget adopté pour cet exercice.
-

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 3 au 24 octobre 2023.

(2023-11-365)

Renouvellement du contrat 23GN10SP- Services professionnels en contrôle des matériaux, études géotechniques et caractérisation environnementale

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 13 février 2023, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2023-02-042, adjugé le contrat n° 23GN10SP à l'entreprise *DEC ENVIRO.*, pour une période initiale de dix (10) mois, soit du 13 février 2023 au 31 décembre 2023 avec une option de renouvellement d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE la Direction du génie, des travaux publics et de l'environnement souhaite se prévaloir de l'option de renouvellement.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

DE RENOUVELER le contrat de services professionnels n° 23GN10SP ayant pour objet les services professionnels en contrôle des matériaux, études géotechniques et caractérisation environnementale pour une période d'un (1) an, avec l'entreprise *DEC ENVIRO*; la valeur du contrat étant évaluée à 449 941,24 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense dans des projets à être approuvés. La source de financement sera déterminée pour chacun de ces projets.

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-366)

Renouvellement du contrat 22TP08 - Services d'entretien ménager de deux bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 5 décembre 2022, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2022-12-396, adjugé le contrat n° 22TP08 à l'entreprise *Groupe Laberge Inc.*, pour une période initiale d'un (1) an, soit du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, avec deux (2) options de renouvellement d'un (1) an chacune;

CONSIDÉRANT QUE la Direction du génie, des travaux publics et de l'environnement souhaite se prévaloir de la 1^{ère} option de renouvellement.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

DE RENOUVELER le contrat de services n° 22TP08 ayant pour objet les services d'entretien ménager de deux bâtiments municipaux, pour une période d'un (1) an, avec l'entreprise *Groupe Laberge Inc.*; la valeur du contrat étant évaluée à 132 837,68 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense aux postes budgétaires 02-881-00-522 et 02-871-00-522.

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-367)

Renouvellement du contrat 22TP09 - Services d'entretien ménager au 2035 av. Victoria

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 5 décembre 2022, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2022-12-397, adjugé le contrat n° 22TP09 à l'entreprise *Entretien 4M Inc.*, pour une période initiale d'un (1) an, soit du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, avec deux (2) options de renouvellement d'un (1) an chacune;

CONSIDÉRANT QUE la *Direction du génie, des travaux publics et de l'environnement* souhaite se prévaloir de la 1^{ère} option de renouvellement.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

DE RENOUVELER le contrat de services n° 22TP09 ayant pour objet les services d'entretien ménager au 2035, av. Victoria, pour une période d'un (1) an, avec l'entreprise *Entretien 4M Inc.*; la valeur du contrat étant évaluée à 20 436,12 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-812-00-522.

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-368)

Renouvellement des baux en lien avec la relocalisation des employés de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT la résolution 2022-04-152 autorisant le directeur général à négocier et signer tout bail pour relocaliser les employés de l'hôtel de ville pour une durée de deux ans avec options de renouvellement;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'AUTORISER le directeur général à signer, au nom de la Ville, le renouvellement des baux pour une période additionnelle de 2 ans.

D'IMPUTER la dépense estimée à 135 452,05 \$, toutes taxes comprises, au poste budgétaire 02-812-00-511 pour la location du local pour le service de l'urbanisme, permis et inspection pour une période de deux ans soit du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2026.

D'IMPUTER la dépense estimée à 234 021,26 \$, toutes taxes comprises, au poste budgétaire 02-812-00-511 pour la location du local pour les services administratifs pour une période de deux ans soit du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2026.

D'IMPUTER la dépense estimée à 107 404,52 \$, toutes taxes comprises, au poste budgétaire 02-813-00-511 pour la location du local pour la mairie et à la direction générale pour une période de deux ans soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-369)

Adjudication du contrat 23TP13 - Amélioration du système de réfrigération de l'aréna

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'ADJUGER le contrat n° 23TP13, ayant pour objet l'amélioration du système de réfrigération de l'aréna, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Les Entreprises de réfrigération L.S. Inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale étant de 82 417,53 \$, toutes taxes comprises.

D'AUTORISER la dépense de 90 659,28 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 82 417,53 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10% (8 241,75 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*.

D'IMPUTER la dépense à la réserve financière pour immobilisations.

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-370)

Adjudication du contrat 23ENV10 - Fourniture et plantation d'arbres

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'ADJUGER le contrat n° 23ENV10 ayant pour objet la fourniture et la plantation d'arbres, pour une période de trois (3) ans, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Terrassement Technique Sylvain Labrecque Inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat pour la période ferme de trois (3) ans étant de 398 512,51 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-852-00-499.

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-371)

Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'ÉTABLIR le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024 comme suit :

- le lundi 15 janvier à 19 h 30;
- le lundi 12 février à 19 h 30;
- le lundi 18 mars à 19 h 30;
- le lundi 15 avril à 19 h 30;
- le lundi 13 mai à 19 h 30;
- le lundi 10 juin à 19 h 30;
- le mardi 2 juillet à 19 h 30;
- le lundi 19 août à 19 h 30;
- le lundi 16 septembre à 19 h 30;
- le lundi 7 octobre à 19 h 30;
- le lundi 4 novembre à 19 h 30;
- le lundi 2 décembre à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal de correction - Règlement 2023-215

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de correction déposé par la greffière, quant au *Règlement de zonage* (2023-215).

Le procès-verbal est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

(2023-11-372)

Demande d'aide financière Programme PAFIRSPA, pour les travaux de réfection d'un terrain sportif au parc Préville

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER la présentation du projet de réfection d'un terrain sportif au parc Préville au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

DE S'ENGAGER à payer la part de la Ville des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement des coûts générés par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

DE DÉSIGNER le directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement (M. Éric Painchaud) comme personne autorisée à agir et à signer au nom de la Ville tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-373)

Confirmation mandatant l'UMQ comme mandataire du regroupement d'achats d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques - Regroupement Varennes/Sainte-Julie

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Saint-Lambert souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2028, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

QUE la Ville de Saint-Lambert joigne à nouveau l'un des regroupements d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages;

AUTORISE la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée «ENTENTE du regroupement Varennes/Sainte-Julie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2023-2028 et de services

de consultant et de gestionnaire de risques, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-374)

Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du Regroupement Varennes/Sainte-Julie pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL0099-01 à 15 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 650 000,00 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Saint-Lambert y a investi une quote-part de 51 115,00 \$ représentant 7,86 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée;

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert demande que le reliquat de 367 747,27 \$ (28 919,08 \$ pour Saint-Lambert) dudit fonds de garantie en

responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013;

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-375)

Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du Regroupement Varennes/Sainte-Julie pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL009900-01 à 15 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 649 992,00 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Saint-Lambert y a investi une quote-part de 49 668,00 \$ représentant 7,64 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée;

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert demande que le reliquat de 422 587,75 \$ (32 291,30 \$ pour Saint-Lambert) dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015;

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-376)

Entente de développement culturel 2024

CONSIDÉRANT la résolution 2023-10-348 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 octobre 2023 mandant les chefs de division des arts et de la culture et de la bibliothèque, pour le dépôt d'un projet d'entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT l'absence de la chef de division des arts et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de développement culturel actuelle se terminera en décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier d'une aide financière dans le cadre du programme d'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), la Ville doit s'engager à investir un montant au moins équivalent à celui versé par le MCC;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ABROGER la résolution 2023-10-348;

DE MANDATER le directeur de la culture et des loisirs, Martin Latulippe, afin de déposer au nom de la Ville auprès du MCC un projet d'entente de développement culturel pour l'année 2024 et de l'autoriser à produire et signer tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

DE S'ENGAGER à investir un montant d'au moins 32 000 \$ dans le cadre de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023 du comité consultatif d'urbanisme.

(2023-11-377)

PIIA - 9-11, avenue Saint-Denis – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 octobre 2023.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 9-11, avenue Saint-Denis, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-378)

PIIA - 946, avenue Victoria – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 octobre 2023.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 946, avenue Victoria, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-379)

PIIA - 232, avenue de Putney – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 octobre 2023.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 232, avenue de Putney, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-380)

PIIA - 123, rue de Charente – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 octobre 2023.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 123, rue de Charente, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-381)

PIIA - 446, rue Le Royer – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors sa réunion du 23 août 2023.

CONSIDÉRANT les plans reçus le 7 septembre 2023 modifiés afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 446, rue Le Royer, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-382)

PIIA - 143, avenue de Putney – Transformation de la façade (refus)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ne rencontre pas les critères des l'article 3.1 i) applicable du règlement 2234 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors sa réunion du 11 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la suite de la consultation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité approuve les plans s'ils sont conformes au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire. La résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

DE REFUSER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 146, avenue de Putney tel que déposé, pour le motif que le Comité consultatif d'urbanisme est d'avis que la porte-couleur vert lime ne respecte pas les couleurs caractéristiques de la Ville.

Vote pour: Les conseillers Francis Le Chatelier, Virginie Dostie-Toupin et Alexandrine Lamoureux-Salvas

Vote contre: Les conseillers Claude Ferguson et Liette Michaud

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2023-11-383)

PIIA - 312, boulevard Queen – Transformation de la façade (refus)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ne rencontre pas les critères des l'article 3.3 d), 3.8 a) i) et 3.8 b) iv) applicable du règlement 2234 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors sa réunion du 11 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la suite de la consultation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité approuve les plans s'ils sont conformes au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire. La résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

DE REFUSER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 312, boulevard Queen, tel que déposé, pour le motif que le Comité consultatif d'urbanisme est d'avis que le changement de couleur des gouttières, des fascias, des soffites et du pignon pour du noir créerait un contraste trop marqué avec le jumeler attaché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-384)

PIIA - 470-472, avenue Logan – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 octobre 2023.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 470-472, avenue Logan, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-385)

PIIA - 1155, avenue Victoria – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 octobre 2023.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 1155, avenue Victoria, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-386)

PIIA - 299, boul. Sir-Wilfrid-Laurier – Affichage

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors sa réunion du 20 septembre 2023.

CONSIDÉRANT les plans reçus le 23 octobre 2023 modifiés afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'affichage sur la façade du bâtiment situé au 299, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2023-11-387)

Nomination temporaire - Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas s'absentera des réunions du Comité consultatif d'urbanisme pour une période d'environ six (6) mois;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas reste désignée comme membre du Comité consultatif d'urbanisme malgré cette absence;

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par la conseillère Liette Michaud

DE NOMMER la mairesse Pascale Mongrain à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme afin de remplacer la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas aux réunions auxquelles elle devra s'absenter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 21h24 et se termine à 22h00.

Tour de table des membres du conseil

Un second tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 22h00 à 22h01.

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 22h01.

Pascale Mongrain
Mairesse

Sandra Ruel
Greffière adjointe



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.5)

Suivi de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.6)

Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.7)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.8)

**Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour
(30 minutes)**

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.1)

Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 16 novembre 2023

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 16 novembre 2023, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.2) **Orientations du conseil - Sujets qui seront traités aux séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération du 7 décembre 2023**

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors des prochaines séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération le 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exposé la position qu'elle entend prendre sur ces sujets;

D'EXPRIMER les orientations telles que consignées dans les tableaux joints à la présente résolution.

D'AUTORISER la mairesse ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations consignées dans le tableau, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 7 décembre 2023

	Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
1.5	Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 novembre 2023	Approbation	Favorable
2.1	Dépôt de correspondances reçues de la Ville de Saint-Lambert, de la Communauté métropolitaine de Montréal et de la MRC du Haut-Richelieu (SD-2023-3507)	Dépôt	S/O
2.2	Dépôt de procès-verbaux de réunions des commissions d'agglomération (SD-2023-3446)	Dépôt	S/O
2.3	Recommandation CEN-2023-001 de la Commission de l'environnement et de l'aménagement concernant les moyens mis en œuvre par chacune des villes liées pour atteindre sa part de l'objectif global pour les quantités à fournir à la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc. (SD-2023-3446)	Recommandation	Favorable
2.4	Dépôt du procès-verbal de la session régulière du comité consultatif agricole tenue le 26 septembre 2023 (SD-2023-3463)	Dépôt	S/O
2.5	Recommandation CCA-230926-3.2 du comité consultatif agricole concernant le projet de mutualisation d'équipements et d'infrastructures en transformation alimentaire pour la Montérégie (SD-2023-3463)	Recommandation	Favorable
2.6	Recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver la modification au projet Coordination de Développement social Saint-Hubert, déposé dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie (SD-2023-3565)	Recommandation	Favorable



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 7 décembre 2023

Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal	
4.1	Affectation de sommes en provenance de la Réserve financière pour le service de l'eau potable ainsi que de la Réserve financière pour le service de l'assainissement des eaux usées au financement des dépenses de divers règlements (SD-2023-3363)	Affectation	Favorable
4.2	Autorisation de procéder à la radiation des soldes des comptes à recevoir apparaissant sur la liste des créances irrécouvrables du 31 octobre 2023, préparée par la Direction des finances (SD-2023- 3440)	Autorisation	Favorable
4.3	Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 7 novembre 2023 préparée par la Direction des finances (SD-2023-3554)	Autorisation	Favorable
5.1	Nomination au poste de chef du Service - revenus et investissements et trésorier adjoint (SD-2023-3568)	Nomination	Favorable
6.1	Dépôt de la liste des contrats en conformité avec l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes pour le mois d'octobre 2023 (SD-2023-3558)	Dépôt	S/O
6.2	Adhésion de la Ville à une entente d'achat regroupé avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (SD-2023-3384)	Adhésion	Favorable
6.3	Attribution de gré à gré du contrat FU-23-007 pour la fourniture et la livraison de pièces de remplacement pour les pompes utilisées au Centre d'épuration Rive-Sud (CERS) (SD-2023-3540)	Attribution	Favorable
6.4	Attribution de gré à gré du contrat GG-23-133 pour le support, l'entretien et l'évolution des progiciels de géomatique (SD-2023- 3126)	Attribution	Favorable
6.5	Attribution de gré à gré du contrat GG-23-138 pour le support, l'entretien et l'évolution des systèmes de gestion des bases de données Oracle (SD-2023-3187)	Attribution	Favorable



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 7 décembre 2023

	Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
6.6	Adjudication du contrat APP-23-018 pour la fourniture de vêtements et de chaussures de sécurité pour les employés cols bleus (SD-2023-3412)	Adjudication	Favorable
6.7	Adjudication du contrat APP-23-147 pour la fourniture et la livraison de constats d'infraction en rouleau pour imprimante électronique (option 2) (SD-2023-3566)	Adjudication	Favorable
6.8	Adjudication du contrat-cadre APP-23-133 pour la fourniture de services professionnels d'études géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (contrat 1) (SD-2023-3489)	Adjudication	Favorable
6.9	Adjudication du contrat-cadre APP-23-133 pour la fourniture de services professionnels d'études géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (contrat 2) (SD-2023-3499)	Adjudication	Favorable
7.1	Autorisation à la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc. à consentir une servitude sur une partie du lot 6 224 609 du cadastre du Québec (SD-2023-3352)	Autorisation	Favorable
8.1	Approbation des prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2022, des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 de l'Office d'habitation de Longueuil ainsi que des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 du Programme de supplément au loyer (SD-2022-3101)	Approbation	Favorable
8.2	Approbation d'une entente avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) concernant l'ajout d'un service de transport collectif sur la ligne 284 desservant la Ville de Boucherville pour l'année 2024 (SD-2023-3349)	Approbation	Favorable



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 7 décembre 2023

Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal	
8.3	Approbation d'une entente avec l'École La Graduation inc. concernant la vérification des antécédents judiciaires des personnes appelées à oeuvrer auprès des élèves mineurs (SD-2023-3459)	Approbation	Favorable
8.4	Approbation d'une entente avec le Réseau de transport de Longueuil concernant la fourniture de services téléphoniques (SD-2023-3482)	Approbation	Favorable
8.5	Approbation d'une entente avec Danone inc. concernant le déversement d'eaux usées industrielles (SD-2023-3494)	Approbation	Favorable
8.6	Approbation de l'addenda n° 1 modifiant l'entente avec l'Autorité régionale du transport métropolitain (ARTM) relative à l'initiative tarifaire concernant l'accès gratuit au service d'autobus du Réseau de transport de Longueuil en période hors pointe pour les résidents âgés de 65 ans et plus (SD-2023-3351)	Approbation	Favorable
8.7	Adoption du Règlement CA-2023-403 modifiant le Règlement CA-2022-369 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et la production de plans et devis pour divers bâtiments municipaux et écocentres (SD-2023-3335)	Adoption	Favorable
8.8	Avis de motion d'un règlement ordonnant des travaux de relocalisation et de mise à niveau des infrastructures de distribution électrique de l'usine d'eau potable Louise-Gravel, ainsi que des travaux de remplacement de certains équipements de production d'eau potable et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2023-3536)	Avis de motion	S/O



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 7 décembre 2023

Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal	
8.9	Dépôt du projet de Règlement CA-2023-406 ordonnant des travaux de relocalisation et de mise à niveau des infrastructures de distribution électrique de l'usine d'eau potable Louise-Gravel, ainsi que des travaux de remplacement de certains équipements de production d'eau potable et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2023-3536)	Dépôt	S/O



Sommaire des décisions pour la séance extraordinaire du Conseil d'agglomération du 7 décembre 2023

Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
4.1 Adoption de la partie du budget de la Ville visant ses compétences d'agglomération pour l'exercice financier 2024 (SD-2023-3672)	Adoption	



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.3)

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.1) **Avis de motion - Règlement de taxation foncière 2024**

Le(la) conseiller(ère) _____ donne un avis de motion à l'effet qu'un règlement relatif à l'imposition et au prélèvement des taxes foncières générales et compensations pour l'exercice financier 2024 sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise:

- à imposer et à prélever la taxe foncière générale et toute compensation pour l'exercice financier 2024;
- à fixer les dates d'échéance des versements payables.

Le projet de règlement est déposé.



VILLE DE SAINT-LAMBERT

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF
À L'IMPOSITION ET AU
PRÉLÈVEMENT DE LA TAXE
FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DE
COMPENSATIONS POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2024
2023-230

Avis de motion	4 décembre 2023
Adoption	7 décembre 2023
Entrée en vigueur	
Mise en application	1 ^{er} janvier 2024

VILLE DE SAINT-LAMBERT
RÈGLEMENT N° 2023-230

À sa séance ordinaire du ___ décembre, 2023, le Conseil de la Ville décrète ce qui suit :

CHAPITRE I
TAXES FONCIÈRES

1. Il est imposé et il sera prélevé, pour l'exercice financier 2024, sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière une taxe foncière générale au taux indiqué ci-dessous pour chaque catégorie d'immeuble, ce taux pouvant être ventilé selon les objets suivants : le « taux de Saint-Lambert », le « programme de paiement comptant progressif » et le « taux d'agglomération » :

CATÉGORIE D'IMMEUBLE	TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE / 100 \$ D'ÉVALUATION FONCIÈRE	VENTILATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE		
		TAUX DE SAINT-LAMBERT (\$)	PROGRAMME DE PAIEMENT COMPTANT PROGRESSIF (\$)	TAUX D'AGGLOMÉRATION (\$)
1° non résidentiel	2,9054	1,2543	0,2065	1,4446
2° industriel	3,0459	1,3150	0,2164	1,5145
3° 6 logements ou plus	1,1139	0,4809	0,0792	0,5538
4° terrain vague desservi	1,8744	0,8092	0,1332	0,9320
5° résiduel	0,9372	0,4046	0,0666	0,4660

Les taux visés au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

Une unité d'évaluation peut appartenir à plusieurs catégories.

2. Il est du devoir du trésorier de préparer un rôle général de perception pour l'exercice financier 2024 comprenant toutes les taxes, tant générales que spéciales, alors imposées en les mentionnant séparément.
3. La taxe foncière générale et les compensations prévues au présent règlement doivent être payées en un versement unique dans les trente jours qui suivent la mise à la poste du compte de taxes transmis par le trésorier.

Toutefois, lorsque le total du compte est égal ou supérieur au montant fixé par le *Règlement sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements* (RLRQ, chapitre F-2.1, r. 9), les taxes et les compensations peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux payables au plus tard :

- 1° le 12 février 2024 dans le cas d'un versement unique ou pour le premier versement;
- 2° le 15 avril 2024 pour le deuxième versement;
- 3° le 17 juin 2024 pour le troisième versement;
- 4° le 19 août 2024 pour le quatrième versement.

Lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, seul le montant du versement échu est exigible.

- 3.1 Dans les cas spécifiques où le rôle d'évaluation est modifié conformément à la Loi, le trésorier doit modifier et réclamer le montant des taxes imposées sur les immeubles visés par ces modifications.

Lorsque le total du compte est égal ou supérieur au montant fixé par le *Règlement sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements* (RLRQ, chapitre F-2.1, r. 9), le débiteur doit alors les payer, à son choix, en un versement unique au plus tard le 1^{er} jour ouvrable suivant le 30^e jour qui suit la mise à la poste du nouveau compte ou en 2 versements égaux dont les échéances sont fixées au 1^{er} jour ouvrable suivant le 30^e jour et le 120^e jour qui suivent la mise à la poste du compte.

CHAPITRE II

COMPENSATION POUR LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION DE L'EAU

4. Il est imposé et il sera prélevé, pour l'exercice financier 2024, pour la distribution et la consommation de l'eau une compensation sous la forme d'un tarif au taux de 0,78 \$ pour chaque mètre cube d'eau distribuée et consommée sur tout immeuble non résidentiel ou industriel porté au rôle d'évaluation dont la fourniture de l'eau est mesurée à l'aide d'un compteur.

Pour un immeuble non résidentiel à caractère mixte, la compensation est établie en appliquant le pourcentage fixé correspondant à la classe de l'immeuble non résidentiel inscrit au rôle d'évaluation. Ce pourcentage représente la valeur non résidentielle par rapport à la valeur totale imposable de l'unité d'évaluation et il est établi suivant les articles 244.53 *sqq.* de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1).

5. La compensation mentionnée à l'article 4 est exigible du propriétaire de l'immeuble. Elle est alors assimilée à une taxe foncière imposée sur l'unité d'évaluation comprenant cet immeuble. Cette assimilation ne s'applique toutefois pas si le propriétaire de l'immeuble n'est pas la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation comprenant celui-ci.

6. La compensation prévue à l'article 4 est facturée comme suit :

- 1° une lecture du compteur est effectuée au moins une fois par année; la Ville se réservant le droit de faire des lectures de compteur plus souvent si elle le juge nécessaire;
- 2° la facturation et l'envoi du compte sont effectués au minimum une fois par année; ces charges étant dues et exigibles le trentième jour suivant la date de l'envoi du compte à cet effet;
- 3° s'il est constaté que le compteur a été brisé ou trafiqué, qu'il n'a pas fonctionné ou qu'il a fait défaut, la consommation à être facturée pour la période durant laquelle le compteur était non fonctionnel, est celle de la période correspondante de l'année d'imposition précédente; s'il s'agit de la première année d'imposition, la consommation à être facturée est établie suivant la consommation moyenne des 60 jours suivant la reprise du fonctionnement normal du compteur;
- 4° s'il est impossible de lire un compteur à cause d'une absence prolongée du propriétaire, du défaut de répondre à l'avis de visite dans le délai requis ou pour tout autre motif, le trésorier doit envoyer un compte correspondant au montant établi selon les dispositions du paragraphe 3°.

CHAPITRE III

COMPENSATION POUR LA FOURNITURE DE L'EAU POUR UNE PISCINE

7. Il est imposé et il sera prélevé, pour l'exercice financier 2024, pour la fourniture de l'eau pour une piscine une compensation de 175,00 \$ sur tout immeuble porté au rôle d'évaluation foncière comportant une piscine;

8. Cette compensation est exigible du propriétaire de l'immeuble. Elle est alors assimilée à une taxe foncière imposée sur l'unité d'évaluation comprenant cet immeuble. Cette assimilation ne s'applique toutefois pas si le propriétaire de l'immeuble n'est pas la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation comprenant celui-ci.

Dans le cas d'un bâtiment détenu en copropriété divise, la compensation est exigible du syndicat des copropriétaires.

9. Cette compensation n'est pas remboursable dans le cas où la piscine est retirée au cours de l'exercice financier.

CHAPITRE IV
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

10. Les taxes et compensations imposées et prélevées en vertu du présent règlement portent intérêt au taux de 10 % par année et ce, à compter de la date à laquelle elles deviennent dues.
11. Une pénalité de 5 % par année est ajoutée au montant des taxes et compensations qui demeurent impayées à l'expiration du délai fixé pour le paiement.

Pascale Mongrain,
Mairesse

Lucille Angers
Greffière adjointe par intérim

AVIS DE MOTION



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.2) **Avis de motion - Règlement sur la fourniture, l'installation, l'utilisation et l'entretien des compteurs d'eau**

CONSIDÉRANT QUE dans un souci environnemental et de protection de l'eau potable ainsi que dans le but de respecter les mesures énoncées dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Ville de Saint-Lambert doit adopter un règlement sur les compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ.c. C- 47), les villes et municipalités peuvent adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (« MAMH ») exige que les municipalités mesurent la consommation de l'eau des immeubles non résidentiels, dans le cadre de sa « Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Horizon 2019-2025 »;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH exige que les municipalités estiment la consommation résidentielle de l'eau par un moyen recommandé dans un groupe échantillon de résidences;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'établir un cadre réglementaire pour la mise en place et l'entretien (ou pour l'installation et la gestion) de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels et l'échantillon de résidences visées;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 septembre 2023, le conseiller Claude Ferguson a donné un avis de motion à l'effet que le Règlement 2023-227 concernant la fourniture, l'installation, l'utilisation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation d'eau potable de certains immeubles non-résidentiels et d'un échantillonnage d'immeubles résidentiels sur le territoire de la Ville de Saint-Lambert serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil;

CONSIDÉRANT que des changements substantiels ont été apportés au projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire 18 septembre 2023.

Le/la conseiller(ère) _____ donne un avis de motion voulant que le projet de *Règlement sur la fourniture, l'installation, l'utilisation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation d'eau potable* soit présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

L'objet de ce règlement vise à régir la fourniture, l'installation, l'utilisation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable de certains immeubles non résidentiels et d'un échantillonnage d'immeubles résidentiels, sur le territoire de la Ville.

Le nouveau projet de règlement 2023-227 est déposé.



VILLE DE SAINT-LAMBERT

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA
FOURNITURE, L'INSTALLATION,
L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN
DES COMPTEURS D'EAU EN VUE
DE MESURER LA CONSOMMATION
D'EAU POTABLE
2023-227

Avis de motion	4 décembre 2023
Adoption	
Entrée en vigueur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

RÈGLEMENT N° 2023-227

À sa séance ordinaire du ____ décembre 2023, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. OBJECTIFS DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objectif de régir la fourniture, l'installation, l'utilisation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable de certains immeubles non résidentiels visés et d'un échantillonnage d'immeubles résidentiels, sur le territoire de la Ville.

2. DÉFINITION DES TERMES

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« Accessoires » : composante, équipement ou appareil installés avec le compteur d'eau pour assurer son fonctionnement ou son relevé, tel qu'une interface compteur, un transmetteur, une pile externe, etc.

« Autorité compétente » : personne physique ou morale désignée ou mandatée par la Ville pour voir à l'application du présent règlement, ou d'une partie du présent règlement.

« Bâtiment » : toute construction utilisée ou destinée à être utilisée pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des choses.

« Branchement de service » : la tuyauterie acheminant l'eau de la conduite d'eau jusqu'à l'intérieur du bâtiment.

« Compteur » ou « compteur d'eau » : un appareil servant à mesurer la consommation d'eau.

« Conduite d'eau » : la tuyauterie municipale qui achemine et distribue l'eau potable dans les rues de la Ville.

« Dispositif » : ensemble des composantes, des équipements et des appareils exigés par les normes d'installation des compteurs d'eau, tels que les robinets, les réducteurs, les unions, les scellés, etc., à l'exception des compteurs et de leurs accessoires.

« Immeuble non résidentiel visé » : tout immeuble incluant un condo commercial relié à un branchement de service, qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- a) il est compris dans une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels au sens de l'article 244.31 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et faisant partie de l'une des classes 5 à 10 prévues à l'article 244.32 de cette loi ;
- b) il est visé par l'un ou l'autre des paragraphes 1° à 9° et 11° à 19° de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.
- c) il est un immeuble industriel selon la *Loi sur la fiscalité municipale*.

« Immeuble résidentiel » : immeuble incluant un condo résidentiel, qui n'est pas un immeuble non résidentiel visé et qui peut faire l'objet d'une installation de compteur dont le seul but est de collecter un échantillonnage de consommation d'eau résidentielle.

« Propriétaire » : le propriétaire en titre, l'emphytéote ou tout autre usufruitier en fonction de la situation réelle pour chaque immeuble.

« Robinet d'arrêt de distribution » : un dispositif installé par la Ville à l'extérieur d'un bâtiment sur le branchement de service et servant à interrompre l'alimentation en eau de ce bâtiment. Ce robinet délimite la partie publique de la privée du branchement de service; la partie publique étant en amont du robinet et la partie privée en aval.

« Robinet d'arrêt intérieur » : un dispositif installé à l'entrée d'un bâtiment, sur la tuyauterie intérieure, et servant à interrompre l'alimentation en eau de ce bâtiment.

« Robinet de dérivation » : dispositif installé sur la conduite de dérivation du compteur et servant à interrompre l'alimentation en eau sur cette conduite.

« Robinet d'isolation du compteur » : dispositif installé en amont ou en aval du compteur et servant à interrompre l'alimentation en eau du compteur, dans le but de l'isoler, pour en faire l'entretien ou le remplacement.

« Scellé » : mécanisme de verrouillage appliqué au compteur d'eau et à ses accessoires et dispositifs.

« Tamis » : filtre qui sert à retenir les débris et les particules solides qui pourraient se trouver dans l'eau.

« Tuyau d'entrée d'eau » : tuyauterie installée entre le robinet d'arrêt de distribution et la tuyauterie intérieure.

« Tuyauterie intérieure » : tuyauterie installée à l'intérieur d'un bâtiment, à partir du robinet d'arrêt intérieur.

« Ville » : la Ville de Saint-Lambert.

3. CHAMPS D'APPLICATION

Ce règlement établit les normes d'installation et d'utilisation des compteurs d'eau dans certains immeubles et s'applique sur l'ensemble du territoire de la Ville.

4. RESPONSABILITÉ D'APPLICATION DES MESURES

L'application du présent règlement est la responsabilité de l'autorité compétente.

5. POUVOIRS GÉNÉRAUX DE LA VILLE

Les employés spécifiquement désignés par la Ville ont le droit d'entrer en tout temps raisonnable en tout lieu public ou privé, dans les limites de la Ville, et d'y rester aussi longtemps qu'il est nécessaire afin d'exécuter une réparation ou de vérifier si les dispositions du présent règlement ont été observées. Toute collaboration requise doit leur être offerte pour leur faciliter l'accès. De plus, ils ont accès, à l'intérieur des bâtiments, aux robinets d'arrêt intérieurs.

6. UTILISATION D'UN COMPTEUR D'EAU

Tout immeuble non résidentiel visé doit être muni d'un compteur d'eau. Les immeubles assujettis construits avant l'entrée en vigueur du présent règlement doivent être munis d'un compteur d'eau, au plus tard le 1^{er} septembre 2024. Tout immeuble assujetti, construit après l'entrée en vigueur du présent règlement, ne peut être raccordé à la conduite d'eau tant qu'il n'est pas muni d'un compteur d'eau. Tout immeuble existant non muni d'un compteur d'eau et qui devient un immeuble assujetti à la suite d'un changement d'usage, doit être muni d'un compteur d'eau, et ce, dans un délai maximal d'un an.

Les immeubles résidentiels de dix (10) logements et plus sélectionnés par l'autorité compétente doivent être munis d'un compteur d'eau.

Sur une base volontaire, tout propriétaire d'immeuble résidentiel peut demander l'installation d'un compteur d'eau.

7. INSTALLATION D'UN COMPTEUR D'EAU

Tout compteur d'eau, ainsi que tous ses dispositifs et accessoires, doit être installé et maintenu conformément aux normes d'installation des compteurs contenues dans les croquis 01 à 03 joints en annexes au présent règlement.

Dans le cas des immeubles non résidentiels visés, le compteur d'eau et le tamis (si requis) sont fournis par la Ville et doivent être installés par le propriétaire. Lorsque l'installation est complétée, le propriétaire avise ensuite la Ville pour que l'autorité compétente inspecte l'installation et installe les accessoires du compteur et les scellés.

Dans le cas des immeubles résidentiels, le compteur d'eau, le tamis (si requis) ainsi que le service d'installation sont fournis par la Ville.

La Ville demeure propriétaire du compteur d'eau et du tamis et elle ne paie aucun loyer ni aucune charge au propriétaire pour abriter et protéger ces équipements.

Il ne doit pas y avoir plus d'un compteur d'eau par immeuble et celui-ci doit mesurer la consommation totale de l'immeuble. Cependant, dans le cas de configurations de distribution complexes, lorsqu'un bâtiment a plus qu'un branchement de service ou pour des usages particuliers de l'eau, l'autorité compétente déterminera le nombre de compteurs, l'emplacement, les mesures et les normes d'installation à appliquer.

Dans toute nouvelle construction qui requiert l'installation d'un système de gicleurs, la tuyauterie alimentant l'eau destinée à la protection incendie doit être séparée de celle destinée aux autres besoins du bâtiment. Cette séparation doit se faire dans une chambre de compteur ou un emplacement fermé accepté par l'autorité compétente. Par conséquent, l'eau desservant le système de gicleur n'a pas à être comptabilisée par le compteur d'eau. Les normes d'installation d'une chambre de compteur d'eau sont présentées à l'annexe 3.

Lors d'un raccordement temporaire préalablement autorisé par la Ville durant la construction ou la reconstruction d'un bâtiment, celle-ci peut en tout temps suspendre l'alimentation en eau de ce bâtiment tant et aussi longtemps que l'installation de la tuyauterie ou des appareils n'est pas conforme au présent règlement.

L'installation d'un compteur d'eau et toutes ses composantes de plomberie doit être effectuée par un plombier membre de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ), conformément aux codes et normes applicables de la Régie du bâtiment du Québec.

Lorsqu'un compteur d'eau ne peut être installé dans un immeuble non résidentiel visé pour le motif que la tuyauterie du bâtiment est défectueuse ou désuète, il incombe au propriétaire d'effectuer, à ses frais, les travaux requis pour en permettre l'installation. Tant que les travaux requis ne sont pas exécutés, le prix exigible pour la consommation d'eau de ce bâtiment est déterminé en fonction du tarif forfaitaire applicable.

Si, lors du remplacement d'un compteur d'eau ou à la suite de ce travail, un tuyau fuit à cause de son âge ou de son mauvais état, ou si ledit tuyau est obstrué par de la corrosion, la Ville n'est pas responsable des réparations et celles-ci doivent être faites par le propriétaire, à ses frais.

8. DÉRIVATION

Il est interdit à tout propriétaire d'un immeuble approvisionné par une conduite d'eau de la Ville de relier un tuyau ou un autre appareil entre la conduite d'eau et le compteur d'eau de son bâtiment.

Toutefois, la Ville exige qu'une conduite de dérivation soit installée à l'extrémité du tuyau d'entrée d'eau lorsque le compteur d'eau a plus de 75 mm de diamètre. Un robinet doit être placé sur cette conduite de dérivation et tenu fermé en tout temps, sauf lors du changement de compteur d'eau. La Ville doit sceller ce robinet en position fermée. Si, pour des raisons exceptionnelles, le propriétaire manipule ce robinet, ce dernier doit aviser la Ville dans les

plus brefs délais. Toute installation particulière qui diffère de cet article doit être autorisée par l'autorité compétente.

9. APPAREILS DE CONTRÔLE

Un robinet doit être installé en amont et en aval du compteur d'eau. Si le robinet existant est en mauvais état, il doit être réparé ou remplacé. Si le robinet existant est difficile d'accès, un nouveau robinet doit être installé en aval du premier.

La Ville a le droit de vérifier le fonctionnement des compteurs d'eau et d'en déterminer la marque, le modèle et le diamètre. Toutefois, si l'usage demande un compteur d'eau de plus grand diamètre que celui déterminé par la Ville, le propriétaire doit joindre à sa demande de changement les calculs justificatifs (les calculs signés par un ingénieur) pour appuyer sa demande.

10. EMPLACEMENT DU COMPTEUR D'EAU

Le compteur d'eau doit être situé à l'intérieur du bâtiment du propriétaire ou à l'intérieur d'une annexe de celui-ci.

Le compteur d'eau qui alimente un bâtiment doit être installé le plus près possible et à moins de 3 mètres de l'entrée d'eau du bâtiment.

Des dégagements minimums autour du compteur d'eau sont requis afin que celui-ci soit facilement accessible en tout temps et que les employés de la Ville puissent le lire, l'enlever ou le vérifier. Ces dégagements sont décrits dans les normes d'installation des compteurs en annexe 01 et 02. Si le compteur d'eau ne peut être posé dans un bâtiment dû à certaines contraintes techniques qui nuisent aux bons calculs de débits d'eau potable de l'immeuble ou si la section privée d'un branchement d'eau compte plus de 5 joints souterrains, le compteur doit être installé dans une chambre souterraine, et ce, sur le terrain du propriétaire près de la ligne d'emprise. Pour l'application du présent article, un joint correspond à une pièce de raccord, telle qu'une union, un coude ou une pièce en T, qui se trouve sur la partie privée d'un branchement d'eau. Les normes d'installation pour ces chambres sont décrites à l'annexe 03.

Il est interdit d'enlever ou de changer l'emplacement d'un compteur d'eau sans l'autorisation de la Ville.

11. RELOCALISATION D'UN COMPTEUR D'EAU

La relocalisation d'un compteur d'eau doit être autorisée par la Ville, sur demande du propriétaire. Ce dernier assume tous les frais de la relocalisation. De plus, si, après vérification, la Ville n'accepte pas la localisation d'un compteur d'eau, celui-ci doit être déplacé aux frais du propriétaire.

12. VÉRIFICATION D'UN COMPTEUR D'EAU

Tout propriétaire d'un immeuble non résidentiel visé qui souhaite contester le volume mesuré par le compteur d'eau doit d'abord payer la facture d'eau, puis soumettre une demande de vérification dudit compteur d'eau à l'autorité compétente. Cette demande doit être accompagnée de la somme prévue au règlement de tarification en vigueur.

Si, après vérification par une firme externe certifiée, choisie par la Ville, il s'avère que le volume mesuré par le compteur d'eau n'excède pas la tolérance acceptable selon les standards de précision associés au compteur d'eau installé (série C700 et le manuel M36 de l'American Water Works Association [AWWA], recommandations OIML R-49, ainsi que les spécifications du manufacturier), le compteur d'eau est réputé conforme et la somme payée est conservée par la Ville.

Si la vérification démontre une précision qui ne satisfait pas la norme pour ce type de compteur d'eau, selon lesdits standards, la facture d'eau sera ajustée en conséquence, le montant déposé sera remboursé et la Ville ajustera ou remplacera le compteur d'eau. La

correction du compte ne peut s'appliquer à une période de consommation de plus de douze (12) mois antérieurs à la date à laquelle la demande a été déposée à la Ville.

13. SCCELLEMENT DE COMPTEUR D'EAU

Tous les compteurs d'eau doivent être scellés en place par le représentant autorisé de la Ville. Ces sceaux doivent être installés sur les registres des compteurs d'eau, les raccords et sur les robinets de dérivation, lorsqu'applicables. En aucun temps, un sceau de la Ville ne peut être brisé.

14. RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE

Le compteur d'eau installé sur la propriété privée est la responsabilité du propriétaire; ce dernier est responsable de tout dommage causé au compteur d'eau et aux sceaux autrement que par la négligence ou la faute de la Ville. En cas de dommage ou de changement d'usage prévu, le propriétaire doit aviser la Ville le plus tôt possible. Le remplacement d'un compteur d'eau endommagé est effectué par la Ville, aux frais du propriétaire.

15. COÛTS, INFRACTIONS ET PÉNALITÉS

15.1. Interdictions

Il est interdit de modifier les installations, d'endommager les sceaux et de nuire au fonctionnement de tous les dispositifs et accessoires fournis ou exigés par la Ville en application du présent règlement.

15.2 Empêchement à l'exécution des tâches

Quiconque empêche un employé de la Ville, l'autorité compétente ou toute autre personne à son service de faire des travaux de réparation, de lecture ou de vérification, le gêne ou le dérange dans l'exercice de ses pouvoirs, endommage de quelque façon que ce soit la conduite d'eau, ses appareils ou accessoires, ou entrave ou empêche le fonctionnement de ceux-ci, est responsable des dommages aux équipements précédemment mentionnés en raison de ses actes et contrevient au présent règlement, ce qui le rend passible des peines prévues par celui-ci.

15.3 Avis

Pour tout avis ou plainte concernant un ou des objets du présent règlement, le propriétaire peut aviser verbalement ou par écrit l'autorité compétente pour tout ce qui concerne la distribution et la fourniture de l'eau.

15.4 Pénalités

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible :

- a) s'il s'agit d'une personne physique :
 - d'une amende de 100 \$ à 300 \$ pour une première infraction;
 - d'une amende de 300 \$ à 500 \$ pour une première récidive;
 - d'une amende de 500 \$ à 1 000 \$ pour toute récidive additionnelle.
- b) s'il s'agit d'une personne morale :
 - d'une amende de 200 \$ à 600 \$ pour une première infraction;
 - d'une amende de 600 \$ à 1 000 \$ pour une première récidive;
 - d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$ pour toute récidive additionnelle.

Dans tous les cas, les frais d'administration s'ajoutent à l'amende.

Si l'infraction est continue, le contrevenant sera présumé commettre autant d'infractions qu'il y a de jours dans la durée de cette infraction.

Les dispositions du Code de procédure pénale s'appliquent lors de toute poursuite intentée en vertu du présent règlement.

15.5 Délivrance d'un constat d'infraction

L'autorité compétente est autorisée à délivrer un constat d'infraction relatif à toute infraction à celui-ci.

16 ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

16.1 Le règlement 2011-86 concernant les compteurs d'eau et ses amendements sont abrogés.

16.2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Pascale Mongrain, mairesse

Lucille Angers, greffière adjointe par intérim

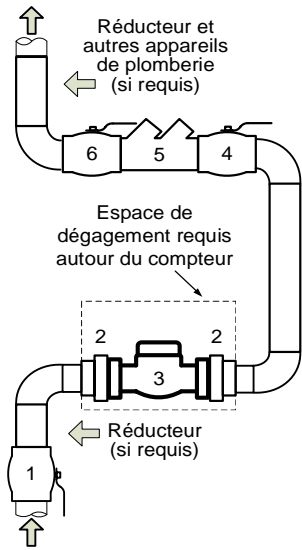
AVIS DE MOTION

ANNEXE 1
NORMES D'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU DE 50 MM ET MOINS
Croquis 01

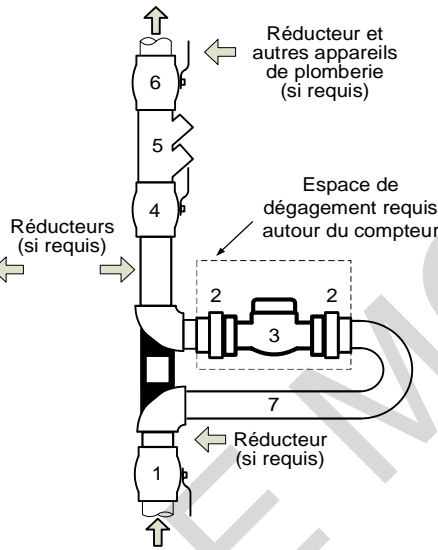
AVIS DE MOTION

TABLEAU DES DIMENSIONS

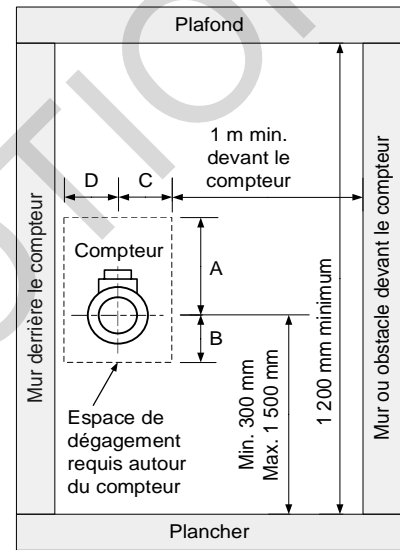
Compteur à installer (Item 3)		Raccords du compteur (Item 2)	Espace de dégagement minimum requis autour du compteur			
Diamètre du compteur	Longueur du compteur	Type de raccord du compteur	Dessus (A)	Dessous (B)	Devant (C)	Derrière (D)
15 mm (5/8 po)	190 mm (7 1/2 po)	Union de compteur	300 mm (12 po)	100 mm (4 po)	100 mm (4 po)	100 mm (4 po)
20 mm ou 15x20 mm (3/4 po ou 5/8x3/4 po)	229 mm (9 po)					
25 mm (1 po)	273 mm (10 3/4 po)	Union de compteur	300 mm (12 po)	100 mm (4 po)	125 mm (5 po)	125 mm (5 po)
40 mm (1 1/2 po)	330 mm (13 po)	Bride ovale (2 boulons)	400 mm (16 po)	200 mm (8 po)	200 mm (8 po)	200 mm (8 po)
50 mm (2 po)	432 mm (17 po)					



MONTAGE VERTICAL
(Aucune échelle)



MONTAGE AVEC ASSEMBLAGE PRÉFABRIQUÉ
(Aucune échelle)



VUE DE PROFIL DU COMPTEUR
(Aucune échelle)

Identification du matériel :

- 1 - Robinet d'arrêt intérieur en amont du compteur et/ou robinet d'arrêt situé à l'entrée du branchement d'eau général du bâtiment (voir la note C4 à la feuille 2)
- 2 - Raccord (union ou bride) pour compteur
- 3 - Compteur (fourni par la Ville)
- 4 - Robinet d'isolation en aval du compteur, et/ou robinet d'isolation en amont du dispositif antirefoulement
- 5 - Dispositif antirefoulement (Dar) (si requis)
- 6 - Robinet d'isolation en aval du dispositif antirefoulement (si requis)
- 7 - Assemblage préfabriqué d'installation de compteur, ou assemblage réalisé sur place

Notes :

- Voir les notes générales aux feuilles 2, 3 et 4 pour les détails entourant l'emplacement, la tuyauterie et l'installation du compteur
- Voir la liste de matériel à la feuille 3 pour les détails concernant le matériel et les composantes admissibles
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.)

Client:				Ville de Saint-Lambert		Sceau:									
				Croquis 01											
				Normes d'installation compteurs de 50 mm (2 po.) et moins											
				Conçu et dessiné par:		Numéro de dessin:									
<table border="1"> <thead> <tr> <th>No.</th> <th>Révision</th> <th>Par</th> <th>Date</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0</td> <td>Version réglementaire</td> <td>FR</td> <td>2023-10-23</td> </tr> </tbody> </table>				No.	Révision	Par	Date	0	Version réglementaire	FR	2023-10-23	Serge Bissonnette		Approuvé par:	
No.	Révision	Par	Date												
0	Version réglementaire	FR	2023-10-23												
				Philippe Chouinard, ing.		Croquis 01									
						Feuille:									
						1 de 4									

Notes générales

Point d'installation :

- A1. La représentation de la tuyauterie existante sur le croquis n'est qu'à titre indicatif et peut être différente de la configuration de la plomberie du bâtiment. Toutefois, les normes d'installations mentionnées dans ce document doivent être respectées, peu importe la configuration de la tuyauterie existante.
- A2. Le compteur ne doit mesurer que la consommation d'eau potable et non la consommation d'eau de protection incendie. Si le bâtiment est équipé de conduites de protection incendie, le compteur doit être installé sur le branchement d'eau domestique seulement.
- A3. Pour un même immeuble, aucun branchement, autre que celui de protection incendie ou de consommation purement résidentielle, n'est permis en amont du compteur.
- A4. Le compteur doit être installé à moins de 3 mètres de l'entrée d'eau du bâtiment.
- A5. Toute conduite entre l'entrée d'eau du bâtiment et le compteur (incluant la voie de dérivation ("bypass") si applicable) doit être facilement accessible pour une inspection visuelle de l'intégralité de la conduite.
- A6. Aucun équipement, tel un tamis, dispositif antirefoulement (Dar), clapet, régulateur de pression, robinet de régulation, etc., n'est permis en amont du compteur, sauf dans le cas où il y a un branchement purement résidentiel en amont du compteur. Le cas échéant, les équipements pourront être situés en amont du branchement purement résidentiel.
- A7. Les voies de dérivation ("bypass") sont interdites, sauf sur approbation écrite de la Ville. Si approuvés, les raccordements à la conduite principale doivent être à l'extérieur des robinets d'isolation du compteur. Le choix du diamètre de la voie de dérivation est laissé à la discrétion de l'utilisateur. La voie de dérivation a pour seul but d'éviter l'interruption de service lors de travaux d'entretien sur le compteur par le personnel de la Ville. Le robinet de dérivation est à l'usage exclusif du personnel de la Ville et scellé par ces derniers en position fermée. Aucun branchement ne peut être installé en amont du robinet de dérivation.

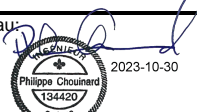



Emplacement :

- B1. Des dégagements minimaux autour du compteur, de ses raccords et robinets d'isolation (montrés à la feuille 1) doivent être fournis et maintenus pour l'accès au compteur, et doivent être libres de toute obstruction pour permettre l'entretien et le remplacement du compteur.
- B2. Le compteur doit être accessible en tout temps. S'il est installé dans une cloison ou tout endroit fermé, une porte d'accès peut être installée (voir feuille 4 pour exemples typiques).
- B3. Le compteur doit être installé à une hauteur comprise entre 300 mm et 1 500 mm par rapport au sol.
- B4. Le compteur doit être installé dans un endroit facilement accessible, à l'abri de la submersion, de la vibration, du gel et des hautes températures (la température doit se situer entre 5° et 40° C).

Installation :

- C1. L'installation doit être effectuée par un plombier et être conforme au Code de construction du Québec, chap.III - plomberie, dernière édition.
- C2. Le compteur doit être obligatoirement installé à l'horizontale, avec le registre orienté vers le haut.
- C3. Des raccords (à union ou à bride), compatibles avec le compteur, doivent être installés de chaque côté du compteur pour faciliter le montage des compteurs. Les brides ovales doivent être installées de manière à ce que l'axe des boulons soit sur un plan horizontal. Les raccords ou les boulons des brides du compteur doivent être équipés de trous permettant le passage du câble du scellé.
- C4. Des robinets d'isolation doivent être installés en amont et en aval du compteur. Aucun autre branchement n'est permis entre ces deux robinets, sauf ceux prescrits par la présente norme. Dans le cas où il n'y a aucun branchement entre la vanne d'arrêt intérieure et l'emplacement du compteur, la vanne d'arrêt intérieure peut servir de robinet d'isolation du compteur du côté amont s'il est de type à bille et en bon état de fonctionnement.
- C5. L'utilisation d'assemblage préfabriqué d'installation de compteur ("meter horn", "meter setter", "meter yoke") est permise, à la condition que les parois de la tuyauterie de l'entrée et de la sortie soient distinctes, telles que montrées au croquis de la feuille 1. Il doit être fabriqué par un manufacturier reconnu et conçu pour cet usage.
- C6. Afin d'éviter toute corrosion galvanique, aucun contact direct entre deux (2) matériaux métalliques différents n'est permis, et ce pour toutes les composantes des compteurs, robinets, tuyauterie, raccords, boulonnerie, supports et accessoires, à moins d'utiliser un raccord diélectrique conçu à cet effet.

(voir suite des normes d'installation sur la feuille 3)

Client:				Ville de Saint-Lambert		Sceau: 					
				Croquis 01 Normes d'installation compteurs de 50 mm (2 po.) et moins		 2023-10-30					
No.	Révision	Par	Date	Conçu et dessiné par: Serge Bissonnette		Approuvé par: Philippe Chouinard, ing.		Numéro de dessin: Croquis 01		Feuille: 2 de 4	
0	Version réglementaire	FR	2023-10-23								

Notes générales

Installation (suite) :

- C7. La continuité électrique de la tuyauterie doit être assurée. Si requis, une mise à la terre permanente adéquate doit être installée de part et d'autre des raccords du compteur.
- C8. Les robinets d'isolation du compteur doivent être de type à bille et peuvent être installés horizontalement ou verticalement.
- C9. Les robinets d'isolation et de dérivation doivent être maintenus en bon état de fonctionnement.
- C10. Le calorifugeage des nouvelles conduites et composantes peut être exécuté par le propriétaire, mais seulement suite à l'installation du compteur. Cependant, le registre du compteur et les scellés doivent demeurer accessibles et visibles en tout temps malgré l'installation du calorifuge. Le calorifuge ne peut être collé sur le compteur. Il sera enlevé lors d'un remplacement de compteur ou si jugé nécessaire par la Ville.
- C11. La tuyauterie intérieure, le compteur et les composantes doivent être supportés adéquatement à l'aide de serres ou d'étriers, fixés à des suspentes ou des supports ancrés au mur, au sol ou au plafond. Au minimum, un support est requis de part et d'autre du compteur. Les supports doivent permettre le remplacement du compteur et la manipulation aisée du compteur, des raccords et des robinets.

Liste de matériel et composantes admissibles


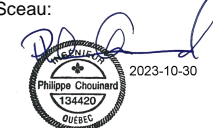

Tous les produits de plomberie qui entrent en contact avec l'eau potable domestique doivent être conformes aux exigences d'inocuité énoncées dans l'édition la plus récente de la norme NQ 3660-950 - Inocuité des produits et des matériaux en contact avec l'eau potable, ou de la norme NSF/ANSI 61 - Composantes du système d'eau potable - Effets sur la santé.

ITEMS 1 et 4 - ROBINETS D'ISOLATION DU COMPTEUR							
Type	Corps	Garniture étanchéité	Sphère	Siège	Poignée de manœuvre	Assemblage	Dispositif de verrouillage
A Bille, Classe 600 WOG min., à tige inéjectable, orifice à passage intégral ("full port"), conforme à la norme MSS-SP110	Laiton	PTFE	Laiton plaqué chrome	PTFE	Acier recouvert de vinyle	Fileté ou soudé	Aucun

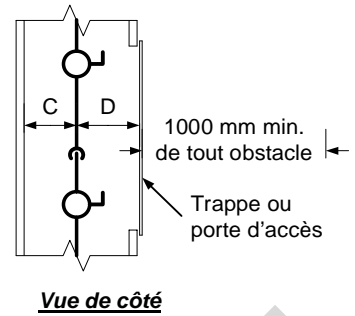
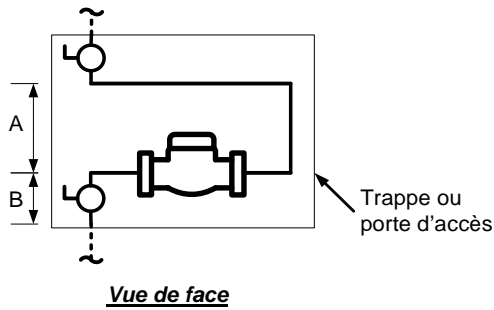
ITEM 2 - RACCORDS DU COMPTEUR			
Diamètre de la tuyauterie	Type de raccord au compteur	Type de raccord à la tuyauterie	Matériel
15 mm (5/8 po)	Union pour compteur 15 mm (5/8 po)	Fileté ou Soudé	Cuivre, bronze
20 mm (3/4 po)	Union pour compteur 20 mm (3/4 po)		
25 mm (1 po)	Union pour compteur 25 mm (1 po)		
40 mm (1 1/2 po)	Bride ovale 2 boulons		
50 mm (2 po)	Bride ovale 2 boulons		

ASSEMBLAGE PRÉFABRIQUÉ D'INSTALLATION DE COMPTEUR (optionnel)			
Diamètre de la tuyauterie	Type de raccord au compteur	Type de raccord à la tuyauterie	Matériel
15 mm (5/8 po)	Union pour compteur 15 mm (5/8 po)	Fileté ou Soudé	Cuivre, bronze
20 mm (3/4 po)	Union pour compteur 20 mm (3/4 po)		
25 mm (1 po)	Union pour compteur 25 mm (1 po)		
40 mm (1 1/2 po)	Bride ovale 2 boulons		
50 mm (2 po)	Bride ovale 2 boulons		

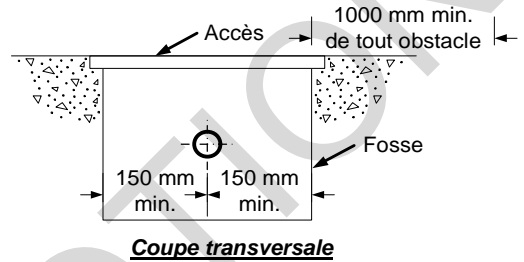
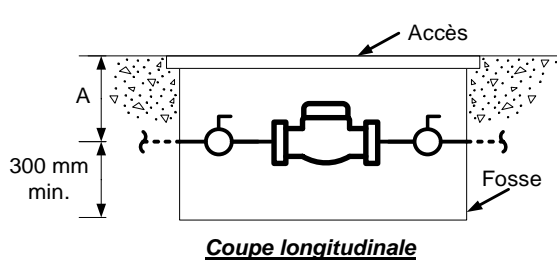
ROBINET DE DÉRIVATION (optionnel)							
Type	Corps	Garniture étanchéité	Sphère	Siège	Poignée de manœuvre	Assemblage	Dispositif de verrouillage
A Bille (Identique à l'item 1)							<u>OUI</u>

Client: 				Ville de Saint-Lambert Croquis 01 Normes d'installation compteurs de 50 mm (2 po.) et moins		Sceau: 			
No.	Révision	Par	Date	Conçu et dessiné par:	Approuvé par:	Numéro de dessin:		Feuille:	
0	Version réglementaire	FR	2023-10-23	Serge Bissonnette	Philippe Chouinard, ing.	Croquis 01		3 de 4	

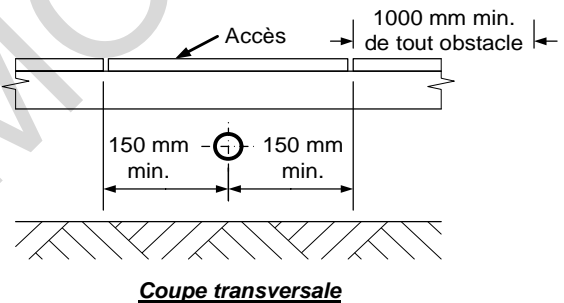
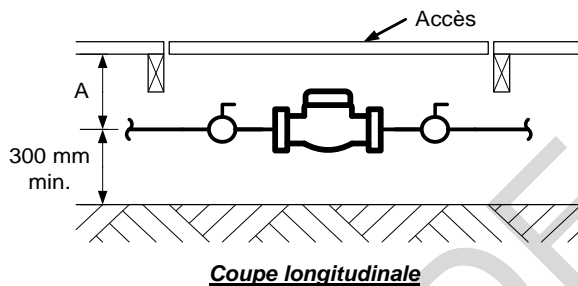
EXEMPLES TYPIQUES



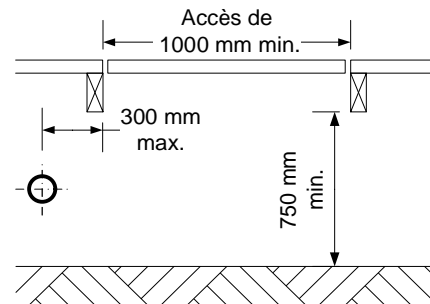
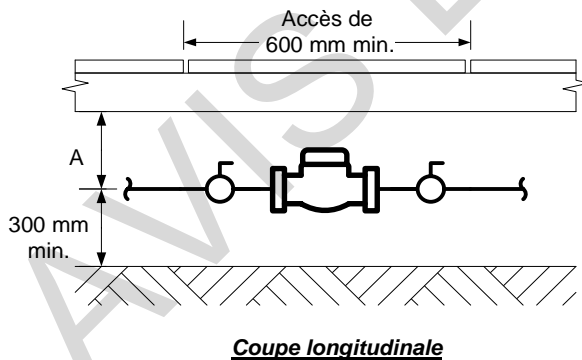
Montage dissimulé dans un mur



Montage dissimulé dans une dalle sur sol



Montage dissimulé sous un plancher



Montage en retrait dissimulé sous un plancher

Note : Aucune échelle, dimensions selon le tableau de la feuille 1.

Client:



Ville de Saint-Lambert

Croquis 01
Normes d'installation
compteurs de
50 mm (2 po.) et moins

Sceau:



No.	Révision	Par	Date
0	Version réglementaire	FR	2023-10-23

Conçu et dessiné par:
Serge Bissonnette

Approuvé par:
Philippe Chouinard, ing.

Numéro de dessin:

Croquis 01

Feuille:

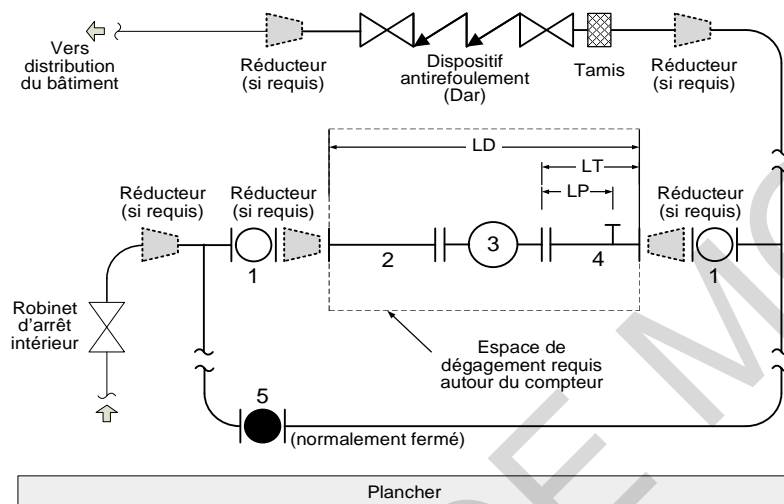
4 de 4

ANNEXE 2
NORMES D'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU DE 75 MM ET PLUS
Croquis 02

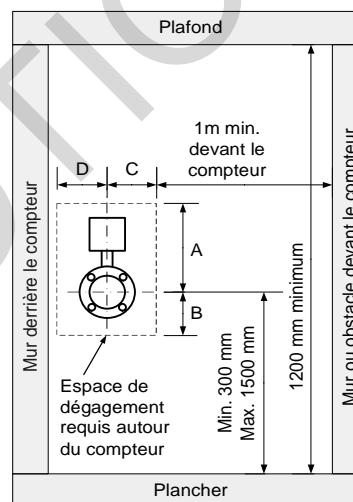
AVIS DE MOTION

TABEAU DES DIMENSIONS

Diamètre nominal du compteur	Longueur des composantes de la préparation de tuyauterie			Espace de dégagement minimum requis autour du compteur			
	Longueur minimale de section droite de tuyauterie (LD)	Longueur minimale du té de test (LT)	Longueur minimale de la bride au port d'essai (LP)	Dessus (A)	Dessous (B)	Derrière (C)	Devant (D)
75 mm (3 po)	880 mm (34,7 po)	380 mm (15 po)	220 mm (8,7 po)	410 mm (16,3 po)	343 mm (13,5 po)	180 mm (7 po)	180 mm (7 po)
100 mm (4 po)	1100 mm (43,3 po)	475 mm (18,7 po)	275 mm (10,8 po)	440 mm (17,5 po)	356 mm (14 po)	225 mm (9 po)	225 mm (9 po)
150 mm (6 po)	1650 mm (65 po)	750 mm (29,5 po)	450 mm (17,7 po)	500 mm (19,8 po)	395 mm (15,5 po)	270 mm (10,5 po)	270 mm (10,5 po)
200 mm (8 po)	2200 mm (86,6 po)	1025 mm (40,4 po)	625 mm (24,6 po)	500 mm (19,8 po)	405 mm (16 po)	350 mm (13,8 po)	350 mm (13,75 po)
250 mm (10 po)	2750 mm (108,3 po)	1275 mm (50,2 po)	775 mm (30,5 po)	500 mm (19,8 po)	520 mm (20,5 po)	370 mm (14,5 po)	370 mm (14,5 po)



VUE EN ÉLEVATION
(Aucune échelle)




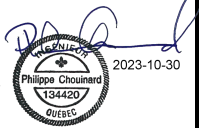

VUE DE PROFIL DU COMPTEUR
(Aucune échelle)

Identification du matériel:

- 1 - Robinet d'isolation du compteur (bille à passage intégral, vanne)
- 2 - Manchon en amont du compteur (voir la note C2 à la feuille 2)
- 3 - Compteur (fourni par la Ville)
- 4 - Té de test avec port d'essai et bouchon (voir la note C3 à la feuille 2)
- 5 - Robinet de dérivation (bille à passage intégral, vanne, papillon)

Notes :

- Voir les notes générales aux feuilles 2 et 3 pour les détails entourant l'emplacement, la tuyauterie et l'installation du compteur.
- Voir la liste de matériel à la feuille 3 pour les détails concernant le matériel et les composantes admissibles.
- Si le compteur est installé dans une chambre de compteur, contacter la Ville.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.)
- L'agencement présenté dans ce croquis représente les conditions générales d'installation typiques de compteurs d'eau. Les plans d'installation du compteur et de la tuyauterie doivent être réalisés par d'autres.

Client:				Ville de Saint-Lambert		Sceau:	
				Croquis 02 Normes d'installation compteurs de 75 mm (3 po.) et plus		 2023-10-30 	
No.	Révision	Par	Date	Conçu et dessiné par:	Approuvé par:	Numéro de dessin:	Feuille:
0	Version réglementaire	FR	2023-10-23	Serge Bissonnette	Philippe Chouinard, ing	Croquis 02	1 de 3

Notes générales

Point d'installation :

- A1. La représentation de la tuyauterie existante sur le croquis n'est qu'à titre indicatif et peut être différente de la configuration de la plomberie du bâtiment. Toutefois, les normes d'installations mentionnées dans ce document doivent être respectées, peu importe la configuration de la tuyauterie existante.
- A2. Le compteur ne doit mesurer que la consommation d'eau potable et non la consommation d'eau de protection incendie. Si le bâtiment est équipé de conduites de protection incendie, le compteur doit être installé sur le branchement d'eau domestique seulement.
- A3. Pour un même immeuble, aucun branchement, autre que celui de protection incendie ou de consommation purement résidentielle, n'est permis en amont du compteur.
- A4. Le compteur doit être installé à moins de 3 mètres de l'entrée d'eau du bâtiment.
- A5. Toute conduite entre l'entrée d'eau du bâtiment et le compteur, incluant la voie de dérivation "bypass", doit être facilement accessible pour une inspection visuelle de la conduite.
- A6. Aucun équipement, tel un tamis, dispositif antirefoulement (Dar), clapet, régulateur de pression, robinet de régulation, etc., n'est permis en amont du compteur, sauf dans le cas où il y a un branchement purement résidentiel en amont du compteur. Le cas échéant, les équipements pourront être situés en amont du branchement purement résidentiel.
- A7. Une voie de dérivation permanente doit obligatoirement être installée parallèlement au compteur. Les raccordements à la conduite principale doivent être à l'extérieur des robinets d'isolation du compteur. La voie de dérivation doit être de même diamètre ou d'un diamètre inférieur à la conduite principale. La voie de dérivation a pour seul but d'éviter l'interruption de service lors de travaux d'entretien sur le compteur par le personnel de la Ville. Le robinet de dérivation est à l'usage exclusif du personnel de la Ville et scellé par ces derniers en position fermée. Aucun raccordement ne peut être fait en amont du robinet de dérivation.
- A8. Préférentiellement, le compteur doit être installé sur la conduite principale et la voie de dérivation installée en parallèle à la conduite principale.





Emplacement :

- B1. Des dégagements minimaux autour du compteur, de ses raccords et robinets d'isolation (montrés à la feuille 1) doivent être fournis et maintenus pour l'accès au compteur, et doivent être libres de toute obstruction pour permettre l'entretien et le remplacement du compteur.
- B2. Le compteur doit être accessible en tout temps. S'il est installé dans une cloison ou tout endroit fermé, une porte d'accès peut être installée.
- B3. Le compteur doit être installé à une hauteur comprise entre 300 mm et 1 500 mm par rapport au sol.
- B4. Le compteur doit être installé dans un endroit facilement accessible, à l'abri de la submersion, de la vibration, du gel et des hautes températures (la température doit se situer entre 5° et 40° C).
- B5. Une prise d'alimentation électrique à 120 Vca doit être fournie (lorsque requis par la Ville) pour le compteur et ses équipements. La prise doit être située à moins de 5 mètres du compteur.

Installation :

- C1. L'installation doit être effectuée par un plombier et être conforme au Code de construction du Québec, chap.III - plomberie, dernière édition.
- C2. Le manchon en amont du compteur, le compteur et le té de test doivent être installés horizontalement, avoir la longueur minimale de section droite de tuyauterie mentionnée au tableau des dimensions (LD) et respecter les spécifications de la présente norme.
- C3. Le té de test doit être équipé d'un raccord à bride ronde du côté du compteur et avoir la longueur exacte mentionnée au tableau des dimensions (LT). Le port d'essai doit être de 50mm (2 po) de diamètre avec un bouchon mâle fileté, localisé à la distance minimale mentionnée au tableau des dimensions (LP) et installé sur le dessus de la conduite.
- C4. Des raccords à brides, compatibles avec le compteur, doivent être installés de chaque côté du compteur pour en faciliter le montage. Le compteur doit être obligatoirement installé horizontalement, avec le registre orienté vers le haut. Les boulons des brides du compteur doivent être équipés de trous permettant le passage du câble du scellé.

(voir suite des normes d'installation sur la feuille 3)

Client:						Ville de Saint-Lambert		Sceau:					
				Croquis 02		Normes d'installation				2023-10-30		TETRA TECH	
				75 mm (3 po.) et plus									
No.	Révision	Par	Date	Conçu et dessiné par:		Approuvé par:		Numéro de dessin:		Feuille:			
0	Version réglementaire	FR	2023-10-23	Serge Bissonnette		Philippe Chouinard, ing		Croquis 02		2 de 3			

Notes générales

Installation (suite) :


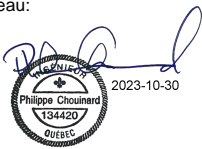

- C5. Des robinets d'isolation doivent être installés en amont et en aval du compteur. Aucun autre branchement n'est permis entre ces deux robinets, sauf ceux prescrits par la présente norme. Ces robinets d'isolation doivent être de type à bille à passage intégral ou de type à vanne. Les robinets de type papillon sont interdits. Les robinets peuvent être installés horizontalement ou verticalement.
- C6. Le robinet de dérivation peut être de type à bille, à vanne ou papillon, et peut être installé horizontalement ou verticalement. La Ville y apposera un sceau en position fermée.
- C7. Les robinets d'isolation et de dérivation doivent être maintenus en bon état de fonctionnement.
- C8. La continuité électrique de la tuyauterie doit être assurée. Si requis, une mise à la terre permanente adéquate doit être installée de part et d'autre des raccords du compteur.
- C9. Afin d'éviter toute corrosion galvanique, aucun contact direct entre deux (2) matériaux métalliques différents n'est permis, et ce pour toutes les composantes des compteurs, robinets, tuyauterie, raccords, boulonnerie, supports et accessoires, à moins d'utiliser un raccord diélectrique conçu à cet effet.
- C10. Le calorifugeage des nouvelles conduites et composantes peut être exécuté par le propriétaire, mais seulement suite à l'installation du compteur. Cependant, le registre du compteur, le port d'essai du té de test et les sceaux doivent demeurer accessibles et visibles en tout temps. Le calorifuge ne peut être collé sur le compteur ou sur le port d'essai du té de test. Il sera enlevé lors d'un remplacement de compteur ou si jugé nécessaire par la Ville.
- C11. La tuyauterie intérieure, le compteur et les composantes doivent être supportées adéquatement à l'aide de serres ou d'étriers, fixés à des suspentes ou des supports ancrés au mur, au sol ou au plafond. Au minimum, un support est requis de part et d'autre du compteur. Aucun support ne doit être installé sur le manchon en amont du compteur, ni sur le compteur. Les supports doivent permettre le remplacement du compteur et la manipulation aisée du compteur, du port d'essai du té de test et des robinets.
- C12. Si un appareil de plomberie autre qu'un robinet vanne ou à bille (robinet papillon, dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de débit, etc.) doit être installé en amont du compteur, contacter la Ville.

Liste de matériel et composantes admissibles

Tous les produits de plomberie qui entrent en contact avec l'eau potable domestique doivent être conformes aux exigences d'inocuité énoncées dans l'édition la plus récente de la norme NQ 3660-950 - Inocuité des produits et des matériaux en contact avec l'eau potable, ou de la norme NSF/ANSI 61 - Composantes du système d'eau potable - Effets sur la santé.

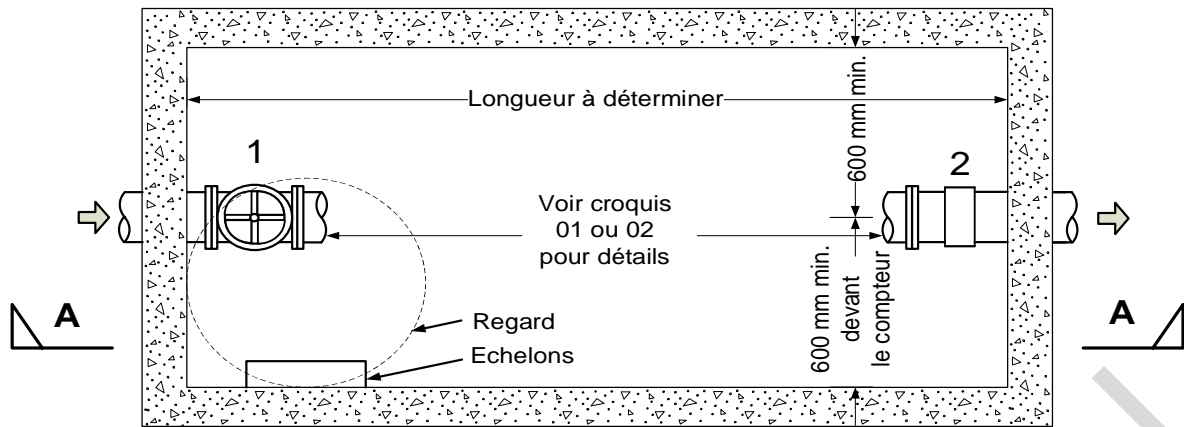
ITEM 1 - ROBINET D'ISOLATION DU COMPTEUR						
Diamètre nominal	Type	Corps	Siège	Poignée de manœuvre	Assemblage	Dispositif de verrouillage
75 mm et plus (3 po et plus)	A Bille, Classe 600 WOG min., à tige injectable, orifice à passage intégral ("full port"), conforme à la norme MSS-SP110	Laiton, sphère plaquée chrome	PTFE	Acier recouvert de vinyle	Fileté, soudé, à bride ou à rainure avec collier	Aucun
	A Vanne, Classe 125 min., conforme aux normes ANSI/AWWA C110/A21.10, ANSI/AWWA C550, ANSI/ASME B16.1, AWWA C-509, NSF-61	Fonte	Élastique	Volant de manœuvre	A bride ou à rainure avec collier	Aucun

ITEM 5 - ROBINET DE DÉRIVATION						
Diamètre nominal	Type	Corps	Siège	Poignée de manœuvre	Assemblage	Dispositif de verrouillage
40 mm et plus (1 1/2 po et plus)	A Bille (Identique à l'item 1)					<u>Oui</u>
75 mm et plus (3 po et plus)	A Vanne (Identique à l'item 1)					<u>Oui</u>
	A Papillon, en fonte ductile, Classe 125 min., arbre en acier inoxydable 316, conforme aux normes MSS-SP67 et API609	Fonte	Buna-N ou EPDM	Lever de manœuvre	A bride, entre 2 brides ("wafer type") ou à rainure avec collier	<u>Oui</u>

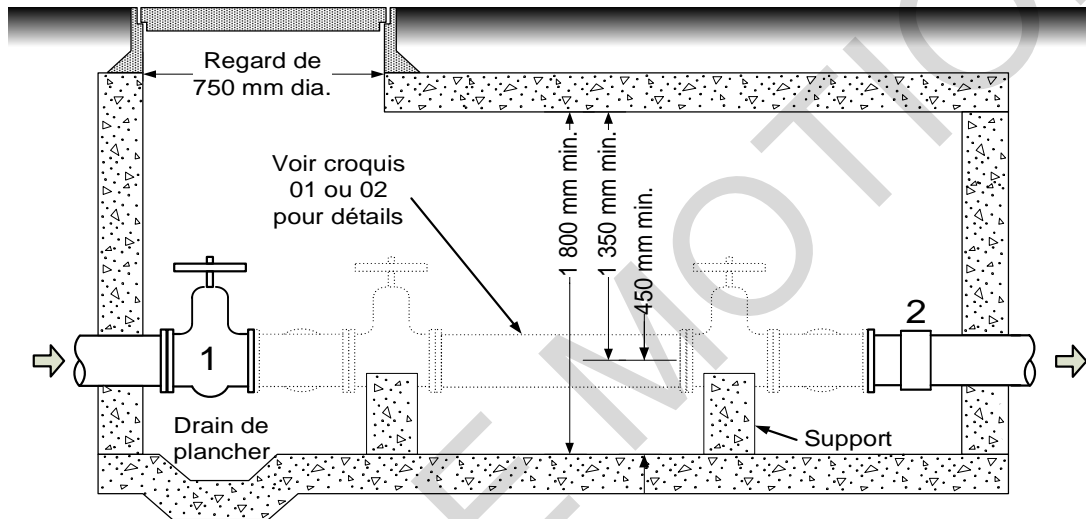
Client:				Ville de Saint-Lambert		Sceau:			
				Croquis 02 Normes d'installation compteurs de 75 mm (3 po.) et plus					
No.	Révision	Par	Date	Conçu et dessiné par:	Approuvé par:	Numéro de dessin:		Feuille:	
0	Version réglementaire	FR	2023-10-23	Serge Bissonnette	Philippe Chouinard, ing	Croquis 02		3 de 3	

ANNEXE 3
NORMES D'INSTALLATION D'UNE CHAMBRE DE COMPTEUR D'EAU
Croquis 03

AVIS DE MOTION



VUE EN PLAN
(Aucune échelle)





VUE EN ÉLÉVATION
(Coupe A-A, aucune échelle)

Identification du matériel :

- 1 - Robinet d'arrêt de la Ville, requis lorsqu'aucun robinet n'est installé en amont de la chambre
- 2 - Manchon

Notes :

- L'agencement présenté dans ce croquis représente les conditions générales d'installation typiques de compteurs d'eau. Les plans d'installation du compteur et de la tuyauterie doivent être réalisés par d'autres.
- Se référer aux croquis 01 et 02 pour les détails et exigences de la préparation de tuyauterie. Cependant, les dimensions indiquées sur le présent croquis ont préséances sur celles indiquées aux croquis 01 et 02.
- Dans le cas d'un branchement d'eau combiné, contacter la Ville.
- Les robinets d'isolation en amont et en aval du compteur doivent être ancrés solidement dans les murs de la chambre.
- La chambre de vanne et son installation doivent être conformes à la version la plus récente de la norme du BNQ-1809-300. Le drainage de la chambre doit être conforme à la Directive 001 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).
- L'installation d'un dispositif antirefoulement (Dar) dans la chambre de compteur est permise seulement sur approbation de la Régie du bâtiment ("mesure différente").

Client:				Ville de Saint-Lambert		Sceau:	
 Saint-Lambert				Croquis 03		 TETRA TECH	
				Normes d'installation			
Chambre de compteur pour				branchement domestique			
No.	Révision	Par	Date	Conçu et dessiné par:	Approuvé par:	Numéro de dessin:	Feuille:
0	Version réglementaire	FR	2023-10-23	Serge Bissonnette	Philippe Chouinard, ing	Croquis 03	1 de 1



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3) **Avis de motion - Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle**

Le(la) conseiller(ère) _____ donne un avis de motion à l'effet qu'un règlement modifiant le *Règlement sur la gestion contractuelle* sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise à:

- augmenter les valeurs permettant la conclusion des contrats qui comportent une dépense inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public, à savoir les contrats conclus de gré à gré, les contrats conclus après demande de prix et ceux adjugés après demande de soumissions sur invitation d'au moins deux fournisseurs; et
- permettre au conseil d'autoriser la Ville à conclure un contrat inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres public de gré à gré lorsqu'il estime que cette démarche ne servirait pas l'intérêt public notamment lorsque:
 - a) L'objet du contrat porte sur une question de nature confidentielle ou protégée ;
 - b) Les circonstances entourant la passation du contrat permettent de conclure celui-ci à des conditions particulièrement avantageuses pour la Ville ;
 - c) L'exécution du contrat affecte les opérations quotidiennes de la Ville ;

Le projet de règlement est déposé.

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

À sa séance ordinaire du ____ décembre 2023, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'article 11 - **Règles de passation des contrats qui comportent une dépense inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public** du *Règlement sur la gestion contractuelle* est modifié en remplaçant les articles 11.1, 11.2 et 11.3 comme suit :

«11.1. Contrat d'approvisionnement et contrat de services

Tout contrat dont la valeur est de moins de 5 000 \$ peut être conclu de gré à gré.

Tout contrat dont la valeur varie entre 5 000 \$ et 54 999,99 \$ doit être conclu qu'après demande de prix.

Tout contrat dont la valeur varie entre 55 000 \$ et le seuil obligeant l'appel d'offres public doit être adjugé qu'après demande de soumissions sur invitation d'au moins deux fournisseurs.

Le contrat est adjugé au fournisseur qui présente le prix le plus bas pour un contrat d'approvisionnement et au fournisseur qui soit présente le prix le plus bas, soit cumule le meilleur pointage selon les critères qualitatifs préalablement établis par le conseil municipal et divulgués aux fournisseurs invités pour un contrat de services.

11.2. Contrat de construction

Tout contrat dont la valeur est de moins de 5 000 \$ peut être conclu de gré à gré.

Tout contrat dont la valeur varie entre 5 000 \$ et 54 999,99 \$ doit être conclu qu'après demande de prix.

Tout contrat dont la valeur varie entre 55 000 \$ et le seuil obligeant l'appel d'offres public doit être adjugé qu'après demande de soumissions sur invitation d'au moins deux fournisseurs.

Le contrat est adjugé au fournisseur qui présente le prix le plus bas.

11.3. Contrat de services professionnels

Tout contrat dont la valeur est de moins de 55 000 \$ peut être conclu de gré à gré.

Tout contrat dont la valeur varie entre 55 000 \$ et le seuil obligeant l'appel d'offres public doit être adjugé qu'après demande de soumissions sur invitation.

Le contrat est adjugé au fournisseur qui soit, présente le prix le plus bas, soit cumule le meilleur pointage selon les critères qualitatifs préalablement établis par le conseil municipal et divulgués aux fournisseurs invités.»

2. L'article 11 - **Règles de passation des contrats qui comportent une dépense inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public** du *Règlement* est modifié par l'ajout de l'article 11.6 comme suit :

«11.6 Gré à gré

Malgré les règles de passation prévues par la présente section, le Conseil peut autoriser la Ville à conclure un contrat inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres public de gré à gré, lorsqu'il estime que cette démarche ne servirait pas l'intérêt public en considérant, notamment, les éléments suivants :

- a) l'objet du contrat porte sur une question de nature confidentielle ou protégée ;
- b) les circonstances entourant la passation du contrat permettent de conclure celui-ci à des conditions particulièrement avantageuses pour la Ville ;
- c) l'exécution du contrat affecte les opérations quotidiennes de la Ville ;

Le cas échéant, les motifs du Conseil sont exposés à la résolution et copie de celle-ci est déposée au dossier contractuel. »

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pascale Mongrain, mairesse

Lucille Angers, greffière adjointe par intérim

Avis de motion	4 décembre 2023
Adoption	
Entrée en vigueur	



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.4)

Adoption - Règlement sur la tarification des activités, biens et services en 2024

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, la conseillère Virginie Dostie-Toupin a donné l'avis de motion à l'effet que le Règlement 2023-229 *concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2024* serait soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé à la même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement vise à ajuster la tarification pour les activités, les biens et les services offerts dans la Ville afin de refléter les coûts encourus par la Ville;

D'ADOPTER le règlement 2023-229 *concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2024*.



VILLE DE SAINT-LAMBERT

RÈGLEMENT CONCERNANT LA
TARIFICATION POUR LES
ACTIVITÉS, BIENS ET SERVICES
DE LA VILLE POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2024
2023-229

Avis de motion	6 novembre 2023
Adoption	4 décembre 2023
Entrée en vigueur	
Mise en application	1 ^{er} janvier 2024

VILLE DE SAINT-LAMBERT RÈGLEMENT N° 2023-229

À sa séance ordinaire du 4 décembre 2023, le conseil de la Ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. À moins d'une indication contraire expresse ou à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions, termes et mots qui suivent ont, dans le présent règlement, le sens, la signification ou l'application qui leur est ci-après attribué; si un mot, un terme ou une expression n'est pas spécifiquement défini, il s'emploie selon le sens communément attribué à ce mot, terme ou expression :

« adulte » : signifie une personne âgée d'au moins 18 ans;

« aîné » : signifie une personne âgée d'au moins 60 ans;

« année » : signifie l'année du calendrier;

« enfant » : pour les activités de la Division de la bibliothèque, signifie une personne âgée de 12 ans et moins; pour les activités de la Direction de la culture et des loisirs, signifie une personne âgée de 17 ans et moins;

« étudiant » : signifie une personne inscrite à temps plein à une maison d'enseignement reconnue de niveau secondaire, collégial ou universitaire et âgée de 16 à 25 ans;

« famille » : signifie un groupe de personnes habitant sous le même toit formé de deux adultes maximum et d'un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans ou d'un ou plusieurs enfants aux études de 25 et moins;

« résident » : signifie :

a) toute personne physique résidant sur le territoire de la Ville et toute personne physique ou morale, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville;

b) pour les activités de la bibliothèque, tout représentant dûment autorisé d'un établissement scolaire, d'un centre de la petite enfance ou de tout organisme reconnu par la Ville et ayant ses activités sur le territoire de la Ville et tout employé de la Ville;

« organisme » : signifie un organisme reconnu, accrédité local A et B suivant la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*.

« CSSMV » : signifie tout établissement faisant partie du Centre de services scolaire Marie-Victorin suivant le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives » intervenu entre le centre de services scolaire et la Ville.

2. Les tarifs, droits et prix mentionnés à l'annexe A en regard de chaque bien, service ou activité offerts par la Ville sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser ces biens ou services ou bénéficier de ces activités. À moins d'une indication à l'effet contraire, ils incluent les taxes applicables.

Pour les activités, biens et services de la section II de cette annexe intitulée « Culture et loisirs », à défaut d'un prix indiqué pour les non-résidents, ceux-ci peuvent en bénéficier en payant les tarifs prévus à cette annexe, majorés de 50 %, à l'exception des camps de jour et des camps spécialisés pour lesquels la majoration est de 25 %.

3. Pour pouvoir s'inscrire à une activité mentionnée la section II de l'annexe A intitulée « Culture et loisirs », une personne doit préalablement se procurer une « carte citoyen » par le biais de l'application BCiti. Elle doit fournir une preuve de résidence pour l'obtenir. Cette carte est valide pour une période de deux ans. Elle est gratuite, et ce, tant pour les résidents que pour les non-résidents. Son coût d'impression est toutefois de 10,00 \$ par famille (même adresse).

Pour pouvoir bénéficier des services prévus à cette section, une personne doit, à moins d'indication contraire, avoir payé le coût total de l'activité.

L'inscription en ligne est priorisée. La priorité est donnée à l'inscription en ligne des résidents. Une période d'inscription au comptoir est prévue à la suite de la procédure d'inscription en ligne. Les non-résidents bénéficient par la suite d'une période d'inscription en ligne et au comptoir.

L'inscription en ligne requiert le paiement par carte de crédit. Les frais d'inscription au comptoir peuvent être payés au comptant, par chèques, par carte de débit ou par carte de crédit.

4. Sur demande écrite appuyée des documents requis, la Ville rembourse les tarifs prévus à la section II de l'annexe A intitulée « Culture et loisirs », uniquement dans les cas suivants :
- 1° pour des raisons médicales, auquel cas une note d'un médecin doit être jointe à la demande;
 - 2° en cas de conflit d'horaire de travail auquel cas une note de l'employeur doit être jointe à la demande;
 - 3° en cas de décès;
 - 4° pour le bénévole qui supervise une activité de loisirs à la demande de la direction Culture et loisirs.
 - 5° les réservations de locaux ou plateaux annulées dans les délais prescrits si le paiement a été traité avant le délai en question.

Pour les alinéas 1, 2 et 3, des frais d'administration de 20,00 \$ sont toutefois conservés par la Ville pour chaque activité. De même, une somme fixée *au prorata* des cours ou activités suivis est conservée.

Toute demande de remboursement doit être présentée à la Ville avant la fin de la session en cours.

Malgré ce qui précède, aucun remboursement n'est effectué dans le cas où la somme devant être remboursée est inférieure à 40,00 \$.

5. Un tarif correspondant au coût réel d'une activité, d'un bien ou d'un service qui n'est pas prévu à l'annexe A est imposé et prélevé de toute personne qui désire utiliser ce bien ou ce service ou bénéficier de cette activité. Des frais d'administration de l'ordre de 15 % sont ajoutés à un tel tarif.
6. Tout autre frais applicable en vertu d'une loi ou d'un règlement provincial sera également exigible.
7. Le présent règlement remplace le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la Ville (2022-208)*.
8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est mis en application à partir du 1^{er} janvier 2024

Pascale MONGRAIN, mairesse

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Annexe A

Tarifs, droits et prix pour les biens, services ou activités offerts par la Ville

I – ADMINISTRATION	TARIF
1.1 DIVERS	
Divers documents et services fournis par PG Solutions	Frais en vigueur du prestataire de service
Certificat de vie	5,00 \$
Certification d'un document de la Ville	5,00 \$
Assermentation ou affirmation solennelle	5,00 \$
Chèque non encaissable	40,00 \$
Chèque postdaté, retiré ou corrigé	10,00 \$
Frais d'émission de chèque pour remboursement d'un paiement en trop	40,00 \$
Frais d'ajustement à un compte à recevoir (CAR) (redirection d'un paiement électronique) au deuxième avis et au(x) suivant(s), aucuns frais n'étant chargés pour le premier avis	25,00 \$
Frais copie de compte de taxes	5,00 \$
Frais d'émission d'état de compte à l'occasion d'un envoi postal de masse	5,00 \$
Frais émission d'un reçu – duplicata	5,00 \$
Avis certifié ou recommandé pour la perception de taxes foncières	30,00 \$
Copie sur DVD, clé USB ou tout autre support	20,00 \$
Licences annuelles pour un chat	10,00 \$
Licences annuelles pour un chien	40,00 \$
Remplacement d'une licence perdue pour chien ou chat	10,00 \$
Carte d'accès au parc à chiens (limite d'une carte par adresse pour un maximum de deux chiens)	
- résidents	gratuit
- non-résidents - tarif annuel	125,00 \$
- remplacement d'une carte perdue	30,00 \$
1.2 ARTICLES PROMOTIONNELS	
Drapeau Saint-Lambert	65,00 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

II – CULTURE ET LOISIRS	BASE DE TARIFICATION	TARIF
2.1 SECTEUR AQUATIQUE		
COURS DE NATATION		
Cours enfants 30 minutes	5 h	94,00 \$
Cours enfants 45 minutes	7,5 h	99,00 \$
Cours enfants 60 minutes	10 h	104,00 \$
Aqua-adultes	10 h	104,00 \$
Aqua-adultes	14 h	146,00 \$
Natation pour adolescents	10 h	104,00 \$
Natation pour adolescents	14 h	146,00 \$
Médaille de bronze (manuel et masque de poche inclus)	21h	309,00 \$
Médaille de bronze (avec convention financière du gouvernement)	21 h	gratuit
Croix de bronze	24h	224,00 \$
Croix de bronze (avec convention financière du gouvernement)		gratuit
Étoile de bronze	10h	140,00 \$
Moniteur de natation	32 h	302,00 \$
Moniteur de natation (avec convention financière du gouvernement)	32 h	gratuit
Moniteur en sauvetage (avec convention financière du gouvernement)	38,5 h	gratuit
Premiers soins généraux (guide PSG inclus)	16h	163,00 \$
Premiers soins généraux (guide PSG inclus) (avec convention financière du gouv.)	16h	gratuit
Sauveteur national (guide et sifflet inclus)	44h	335,00 \$
Sauveteur national (manuel inclus) (avec convention financière du gouv.)	44h	gratuit
Requalification	4 h	125,00 \$ ²
MISE EN FORME AQUATIQUE		
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	10 h	95,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	20 h	163,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	30 h	219,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	40 h	261,00 \$
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	14 h	132,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	28 h	228,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	42 h	308,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	56 h	366,00 \$
Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (10 cours)	session	65,00 \$
Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (14 cours)	session	91,00 \$
AUTRES		
Cours privé piscine intérieure ou extérieure	heure	55,00 \$
Cours semi-privé piscine intérieure ou extérieure	heure	83,00 \$
Masque de poche	Unité	20,00 \$
Sifflet	Unité	10,00 \$
PISCINE EXTÉRIEURE / ABONNEMENT - RÉSIDENTS		
Enfants (moins de 18 ans)	±85 jours	gratuit
Adultes	±85 jours	gratuit
Aînés - (60 ans et +)	±85 jours	gratuit
Familles	±85 jours	gratuit
PISCINE INTÉRIEURE / ABONNEMENT - RÉSIDENTS		
Enfants – annuel (moins de 18 ans)	±285 jours	82,00 \$
Adultes – annuel	±285 jours	128,00 \$
Aînés - annuel (60 ans et +)	±285 jours	91,00 \$
Familles – annuel	±285 jours	154,00 \$
PISCINES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES / ABONNEMENT – NON-RÉSIDENTS		
Enfants – annuel (moins de 18 ans) – 52 semaines	année	158,00 \$
Adultes – annuel - 52 semaines	année	240,00 \$
Aînés - annuel (60 ans et +) - 52 semaines	année	175,00 \$
Familles – annuel - 52 semaines	année	292,00 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

PISCINE / TARIFICATION JOURNALIÈRE		
Enfant résident (2 à 18 ans), piscine intérieure	unité	3,00 \$
Bébé (moins de 2 ans)	unité	gratuit
Adulte résident, piscine intérieure	unité	4,00 \$
Adulte non-résident, piscines intérieure et extérieures	unité	6,00 \$
Enfant non-résident, piscines intérieure et extérieures	unité	4,00 \$
Accompagnateur de personnes handicapées (avec vignette)	unité	gratuit
Carte valide pour 10 présences adultes	unité	35,00 \$
Carte valide pour 10 présences enfant	unité	22,00 \$
Piscine - résidents - location de toute la piscine avec 2 sauveteurs	heure	150,00 \$
Piscine - résidents - location de toute la piscine sans sauveteur	heure	80,00 \$
Piscine intérieure – organisme	heure	4,00 \$
Piscine intérieure – organisme régional (sans sauveteur)	heure	42,00 \$
2.2 CENTRE DE LOISIRS		
LOCATION DE LOCAUX – CENTRE DES LOISIRS		
*Gymnase - résident	heure	56,00 \$ ¹
*Gymnase - un terrain de badminton (ou pickleball)	heure	25,00 \$ ¹
Gymnase - organisme	heure	9,00 \$
*Salle de conférence – résident (212 et MF-2)	heure	32,00 \$ ¹
Salle de conférence – organisme (212 et MF-2)	heure	4,00 \$
*Locaux multisports – résident (MS-01)	heure	47,00 \$ ¹
*Locaux multisports – résident (MS-02)	heure	36,00 \$ ¹
Locaux multisports – organisme (MS-1)	heure	7,00 \$
Locaux multisports – organisme (MS-2)	heure	5,00 \$
*Locaux multicommunautaires - résident (MC-1, MC-2, MC-3 et MC-4)	heure	27,00 \$ ¹
Locaux multicommunautaires - organisme (MC-1, MC-2, MC-3 et MC-4)	heure	3,00 \$
Location de salles au centre des loisirs pour <i>Entraînement Maniatis THT inc.</i> (voir bail de location)	heure	30,00 \$ ¹
*Cubicule de musique - résident	heure	13,00 \$ ¹
Cubicule de musique - organisme	heure	1,00 \$
Cubicule de musique – abonnement forfaitaire	5 heures	60,00 \$ ¹
Cubicule de musique - abonnement forfaitaire	10 heures	109,00 \$ ¹
Cubicule de musique – abonnement forfaitaire	20 heures	168,00 \$ ¹
*Salle multifonctionnelle – résident (MF-1)	heure	47,00 \$ ¹
Salle multifonctionnelle – organisme (MF-1)	heure	6,00 \$
Bureaux d'organismes (10' X 10') (local A)	année	485,00 \$ ¹
Bureaux d'organismes (10' X 10') (local B)	année	970,00 \$ ¹
Bureaux organisme et entreposage AHMSL	année	824,00 \$
Bureaux organisme et entreposage CPA	année	1 102,00 \$
Bureaux n° 216 (local A)	année	970,00 \$ ¹
Entreposage au sous-sol ou à l'aréna (organismes - local A)	année/pied	1,50 \$
Entreposage au sous-sol ou à l'aréna (organismes - local B)	année/pied	2,50 \$
2.3 ARÉNA		
*Patinoire intérieure – Association du hockey mineur de Saint-Lambert – location à partir de 22 h (clientèle 18 ans et +)	heure	85,00 \$ ¹
Patinoire intérieure – Association du hockey mineur de Saint-Lambert – printemps / été (prolongation hors saison)	heure	82,00 \$
Patinoire intérieure – Club de patinage artistique de Saint-Lambert – printemps / été (prolongation hors saison)	heure	82,00 \$
Patinoire intérieure – résident - avant 18 h	heure	108,00 \$ ¹
Patinoire intérieure – non-résident - avant 18 h	heure	156,00 \$ ¹
Patinoire intérieure – non-résident - réservation de 150 h et plus - avant 18 h	heure	140,00 \$ ¹
Patinoire intérieure – résident – après 18 h	heure	216,00 \$ ¹
Patinoire intérieure – non-résident - après 18 h	heure	239,00 \$ ¹
Patinoire intérieure (sans glace) – résident - avant 18 h	heure	54,00 \$ ¹
Patinoire intérieure (sans glace) – non-résident - avant 18 h	heure	80,00 \$ ¹
Patinoire intérieure (sans glace) – résident - après 18 h	heure	111,00 \$ ¹
Patinoire intérieure (sans glace) – non-résident - après 18 h	heure	123,00 \$ ¹
Casiers d'entreposage ligues adultes	année	349,00 \$ ¹

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

2.3.1 PLAGES HORAIRES DE LOCATION DE GLACE		
Location d'un tiers de glace – résident (offert sous certaines conditions)	50 minutes	35,00 \$
Location d'une demi-glace – résident (offert sous certaines conditions)	50 minutes	40,00 \$
2.4 PLATEAUX EXTÉRIEURS		
Terrain de soccer naturel – résident - avant 18 h	heure	30,00 \$ ¹
Terrain de soccer naturel – résident - après 18 h	heure	37,00 \$ ¹
Terrain de soccer naturel – organisme	heure	14,00 \$
Terrain de soccer synthétique – résident – avant 18 h	heure	87,00 \$ ¹
Terrain de soccer synthétique – résident - après 18 h	heure	106,00 \$ ¹
Terrain de soccer synthétique – organisme	heure	20,00 \$
Terrain de balle – résident – avant 18 h	heure	38,00 \$ ¹
Terrain de balle – résident – après 18 h	heure	44,00 \$ ¹
Terrain de balle – organisme	heure	12,00 \$
Terrain de volley-ball de plage- résident	heure	30,00 \$ ¹
Patinoire permanente au parc PréVille – résident	heure	35,00 \$ ¹
Patinoire permanente au parc PréVille – organisme	s. o.	gratuit
Patinoire extérieure – résident	heure	35,00 \$ ¹
Patinoire extérieure – organisme	s. o.	gratuit
Piste d'athlétisme – résident – avant 18 h	heure	30,00 \$ ¹
Piste d'athlétisme – résident – après 18 h	heure	38,00 \$ ¹
Terrain de pétanque	s. o.	gratuit
Location d'un plateau extérieur pour fins de tournage	jour	672,00 \$ ¹
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	lot	82,00 \$
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	demi-lot ou surélevé	42,00 \$
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	Lot pour fauteuil roulant	42,00 \$
2.5 CAMPS DE JOUR		
À la semaine / Magie estivale 5-10 ans	semaine	115,00 \$
- 2 ^e enfant	semaine	105,00 \$
- 3 ^e enfant	semaine	95,00 \$
Magie estivale 5-10 ans	4 jours	92,00 \$
- 2 ^e enfant	4 jours	82,00 \$
- 3 ^e enfant	4 jours	72,00 \$
Magie estivale et natation	10 jours	324,00 \$
Service de garde	1 jour	9,00 \$
Service de garde	semaine	42,00 \$
Carte service de garde	unité	48,00 \$
Frais de retard – service de garde après 18h	minute	1,00 \$
Sortie dans la semaine du camp	unité	45,00 \$
Journée avec sortie	unité	65,00 \$
T-shirt – enfant	unité	21,00 \$
T-shirt - adulte	unité	23,00 \$
DAFA (diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur – 14-15 ans)	session	110,00 \$ pour la partie 1
	session	Gratuit pour la partie 2 et le stage
CAMPS SPÉCIALISÉS (9 H À 16 H)		
Agriculture urbaine (missions potagères)	semaine	285,00 \$
Athlétisme	semaine	172,00 \$
Arts plastiques	semaine	180,00 \$
Basketball	semaine	172,00 \$
Ça danse	semaine	182,00 \$
Ça danse	4 jours	155,00 \$
Studio dance C	semaine	245,00 \$
Chut on tourne	semaine	290,00 \$
Création artisanale	semaine	180,00 \$
Deck hockey	semaine	172,00 \$
Échecs	semaine	230,00 \$
Educazoo	semaine	300,00 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Effets spéciaux	semaine	190,00 \$
Explo-jeux	semaine	255,00 \$
Gardiens avertis	4 jours	152,00 \$
Golf	4 jours	385,00 \$
Golf	semaine	485,00 \$
Hockey récréatif	semaine	300,00 \$
Jeune sauveteur	semaine	220,00 \$
Katag	semaine	200,00 \$
Laser tag	semaine	315,00 \$
Litter Aventure	semaine	190,00 \$
Mini-Légo	semaine	190,00 \$
Mont Saint-Grégoire	semaine	280,00 \$
Multisports	semaine	172,00 \$
Musique	9 jours	530,00 \$
Musique	10 jours	590,00 \$
Neurones atomiques	4 jours	200,00 \$
Neurones atomiques	semaine	230,00 \$
Nos voix, nos visages	semaine	435,00 \$
Petit cuistot	semaine	215,00 \$
Petit confisier	semaine	215,00 \$
Robotique	semaine	250,00 \$
Skate-board	semaine	230,00 \$
Sorties	semaine	255,00 \$
Tennis	semaine	215,00 \$
Théâtre	2 semaines	435,00 \$
Vélo	semaine	185,00 \$
Water-polo	semaine	168,00 \$
SEMAINE DE RELÂCHE		
Avalanche de plaisirs 6-12 ans	semaine	255,00 \$
Journée piscine et patinage	journée	33,00 \$
Journée avec sortie	journée	65,00 \$
Service de garde	semaine	42,00 \$
FÊTE D'ENFANTS		
Fête d'enfants 2 heures (1 animateur)	2 h	190,00 \$
Fête d'enfants 3 heures (1 animateur)	3 h	245,00 \$
Fête d'enfants 3 heures (2 animateurs)	3 h	305,00 \$
2.6 SECTEUR SPORTIF		
Abdos / fesses / cuisses (10 semaines)	10 h	76,00 \$
Abdos / fesses / cuisses (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Abdos / stretching (10 semaines)	10 h	87,00 \$
Abdos / stretching (14 semaines)	14 h	121,00 \$
Badminton libre adulte ou familial (10 semaines)	20 h	67,00 \$
Badminton libre adulte ou familial (14 semaines)	28 h	94,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (10 semaines)	20 h	36,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (10 semaines)	40 h	73,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (14 semaines)	28 h	51,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (14 semaines)	56 h	102,00 \$
Basket-ball (enfants-ados) (10 semaines)	10 h	73,00 \$
Basket-ball (enfants-ados) (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Basket-ball libre adulte (10 semaines)	20 h	91,00 \$
Basket-ball libre adulte (14 semaines)	28 h	109,00 \$
Bootcamp ados (10 semaines)	10 h	73,00 \$
Bootcamp ados (14 semaines)	14 h	97,00 \$
Bootcamp (10 semaines)	10 h	75,00 \$
Bootcamp (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Bouger sans douleur	10 h	130,00 \$
Bouger sans douleur	14 h	151,00 \$
Cardio intervalles (10 semaines)	10 h	75,00 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Cardio intervalles (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Cardio Fitmix (10 semaines)	10 h	130,00 \$
Cardio Fitmix (14 semaines)	14 h	182,00 \$
Conditionnement physique pour les coureurs (10 semaines)	10 h	75,00 \$
Conditionnement physique pour les coureurs (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Entraînement et tonification (10 semaines)	10 h	75,00 \$
Entraînement et tonification (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Entraînement haut du corps (10 semaines)	10 h	75,00 \$
Entraînement haut du corps (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Entraînement pour parents et bébés (10 semaines)	10 h	81,00 \$
Entraînement pour parents et bébés (14 semaines)	14 h	115,00 \$
Essentrics (10 semaines)	10 h	148,00 \$
Essentrics (14 semaines)	14 h	208,00 \$
Essentrics en douceur (10 semaines)	10 h	148,00 \$
Essentrics en douceur (14 semaines)	14 h	208,00 \$
Initiation au Fatbike pour ados	2 h	37,00 \$
Journée de golf du citoyen (1 personne)	1 départ	78,00 \$
Journée de golf du citoyen (4 personnes)	1 départ	312,00 \$
Kick-boxing cardio (10 semaines)	10 h	75,00 \$
Kick-boxing cardio (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Méli-Mélo (10 semaines)	10 h	76,00 \$
Méli-Mélo (14 semaines)	14 h	104,00 \$
Mise en forme et volleyball (10 semaines)	12,5 h	77,00 \$
Mise en forme et volleyball (14 semaines)	17,5 h	104,00 \$
Multisports (10 semaines)	12,5 h	79,00 \$
Multisports (14 semaines)	17,5 h	111,00 \$
Pickleball débutant (10 semaines) entraîneur certifié aux 2 premiers cours	15 h	55,00 \$
Pickleball intermédiaire (10 semaines)	20 h	36,00 \$
Pickleball débutant (14 semaines) entraîneur certifié aux 2 premiers cours	21 h	77,00 \$
Pickleball intermédiaire (14 semaines)	28 h	51,00 \$
Piloxing (10 semaines)	10 h	79,00 \$
Piloxing (14 semaines)	14 h	115,00 \$
PiYo (10 semaines)	10 h	75,00 \$
PiYo (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Plein air fit (7 semaines)	7 h	67,00 \$
Plein air fit (10 semaines)	10 h	96,00 \$
Pound Rockout Workout (10 semaines)	10 h	75,00 \$
Pound Rockout Workout (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Prévention des chutes (10 semaines)	10 h	173,00 \$
Prévention des chutes (14 semaines)	14 h	242,00 \$
Retraités en forme (10 semaines)	10 h	75,00 \$
Retraités en forme (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Ski de fond ateliers 6 à 13 ans	2 h	gratuit
Ski de fond ateliers 14 ans et plus	2 h	51,00 \$
Sportball 16-24 mois (10 semaines)	5 h	127,00 \$
Sportball 16-24 mois (14 semaines)	7 h	176,00 \$
Sportball 2-3½ ans (10 semaines)	7,5 h	194,00 \$
Sportball 2-3½ ans (14 semaines)	10,5 h	273,00 \$
Sportball 3½-5 ans (10 semaines)	10 h	201,00 \$
Sportball 3½-5 ans (14 semaines)	14 h	279,00 \$
Step (10 semaines)	10 h	53,00 \$
Step (14 semaines)	14 h	73,00 \$
Stretching	10 h	124,00 \$
Stretching	14 h	153,00 \$
Workout ados (10 semaines)	10 h	73,00 \$
Workout ados (14 semaines)	14 h	97,00 \$
X-Fit (10 semaines)	10 h	75,00 \$
X-Fit (14 semaines)	14 h	103,00 \$
Zumba (10 semaines)	10 h	124,00 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Zumba (14 semaines)	14 h	153,00 \$
Zumba gold (10 semaines)	10 h	124,00 \$
Zumba gold (14 semaines)	14 h	153,00 \$
TENNIS		
Abonnement estival – 15 avril au 15 novembre (selon météo)	saison	150,00 \$
Abonnement à partir du 1 ^{er} août	demi-saison	80,00 \$
Carte perdue		30,00 \$
2.7 SECTEUR JEUNESSE		
Gardien averti	1 journée	75,00 \$
Karibou - (10 semaines)	7,5 h	64,00 \$
Karibou - (12 semaines)	9 h	77,00 \$
Prêt à rester seul (formation)	1 journée	70,00 \$
2.8 COMMUNAUTAIRE		
Ateliers d'agriculture urbaine	10 h	212,00 \$
Ateliers cerveaux actifs (10 semaines)	25 h	72,00 \$
2.9 DÉTENTE		
Éducation somatique (10 semaines)	12,5 h	146,00 \$
Éducation somatique (14 semaines)	17,5 h	176,00 \$
Pilates spécial ostéoporose (10 semaines – 50 min.)	8,3 h	138,00 \$
Pilates spécial ostéoporose (14 semaines – 50 min.)	11,5 h	193,00 \$
Pilates, yoga et méditation (10 semaines)	10 h	79,00 \$
Pilates, yoga et méditation (14 semaines)	14 h	115,00 \$
Pilates au sol (10 semaines)	10 h	79,00 \$
Pilates au sol (14 semaines)	14 h	110,00 \$
Qi-Gong (10 semaines)	15 h	127,00 \$
Qi-Gong (14 semaines)	21 h	182,00 \$
Tai Chi (10 semaines)	15 h	139,00 \$
Tai Chi (14 semaines)	21 h	194,00 \$
ViniYoga intermédiaire (10 semaines)	15 h	133,00 \$
ViniYoga intermédiaire (14 semaines)	21 h	187,00 \$
Yoga débutant (10 semaines)	20 h	160,00 \$
Yoga débutant (14 semaines)	28 h	207,00 \$
Yoga doux (10 semaines)	10 h	130,00 \$
Yoga doux (14 semaines)	14 h	151,00 \$
Yoga parent-bébé (10 semaines)	10 h	146,00 \$
Yoga parent-bébé (14 semaines)	14 h	204,00 \$
Yoga Sunrise Flow (10 semaines)	10 h	146,00 \$
Yoga Sunrise Flow (14 semaines)	14 h	204,00 \$
Yoga flow matinal (10 semaines)	12,5 h	153,00 \$
Yoga flow matinal (14 semaines)	17,5 h	214,00 \$
Yoga Vivyasa Extase (10 semaines)	10 h	146,00 \$
Yoga Vivyasa Extase (14 semaines)	14 h	204,00 \$
Yoga stretch abdo (10 semaines)	10 h	142,00 \$
Yoga stretch abdo (14 semaines)	14 h	173,00 \$

DIVERS		
Multicarte	5 cours au choix	70,00 \$
Clé Médéco perdue ou clé additionnelle – organisme et/ou résident		30,00 \$
Carte d'accès perdue ou carte additionnelle – organisme et/ou résident		30,00 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

III – BIBLIOTHÈQUE		TARIF	
3.1 DIVERS			
CARTE DE MEMBRE		RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Enfant		gratuit	35,00 \$
Adulte		gratuit	75,00 \$
Famille		gratuit	110,00 \$
Étudiant		gratuit	55,00 \$
Aîné		gratuit	55,00 \$
Impression d'une carte (tarif pour la famille)		10,00 \$	10,00 \$
Impression d'une carte enfant (12 ans et moins) pour visite scolaire		gratuit	
Pénalité pour document perdu ou brisé (Livre, CD, DVD)		coût d'achat + reliure (si nécessaire) + 7,00 \$ de frais administratifs	
Pénalité pour périodique perdu ou brisé		coût d'achat + 3,00 \$ de frais administratifs	
Pénalité pour jeu perdu, brisé ou retourné avec des pièces manquantes		si le jeu n'est plus jouable: coût d'achat du jeu + 7,00 \$ de frais administratifs	
		pièce centrale perdue ou brisée: 7\$	
		pièce secondaire perdue ou brisée: 2\$	
Frais de reliure			10,00 \$
Location de livres – Best-seller		pour 3 semaines : 4,00 \$	
Photocopie et impression - Noir et blanc			0,15 \$
Photocopie et impression - Couleur			0,50\$
3.2 FRAIS DE RETARD			
LA BIBLIOTHÈQUE N'APPLIQUE PLUS DE FRAIS DE RETARD.			
3.3 LOCATION DE LOCAUX - 490, AVENUE MERCILLE (SALLE ZIA – BIBLIOTHÈQUE)			
490, avenue Mercille – Organismes reconnus		heure	4,00 \$
490, avenue Mercille – Résidents		heure	32,00 \$ ¹
490, avenue Mercille – Non-résidents		heure	47,00 \$ ¹

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

IV – ARTS ET CULTURE		TARIF
4.1 LOCATION DE LOCAUX - 81, RUE HOOPER		
*81, rue Hooper – résidents jeudi au dimanche	heure	62,00 \$ ²
*81, rue Hooper – résidents Lundi mardi et mercredi	heure	49,00 \$ ²
81, rue Hooper Non-résidents - en tout temps	heure	91,00 \$ ²
81, rue Hooper – organismes reconnus jeudi au dimanche	heure	17,00 \$ ²
81, rue Hooper – organismes reconnus Lundi mardi et mercredi	heure	12,00 \$ ²
81, rue Hooper – Université du troisième âge En tout temps (bloc de trois heures)	3 h	67,00 \$ ²
81, rue Hooper – présence d'un technicien de sonorisation (minimum 4 heures)	activité	correspond au coût du technicien majoré de 15 %
81, rue Hooper – accord du piano (accord de piano à la demande du client)		correspond au coût de l'accord majoré de 15 %
Écran projecteur	activité	31,00 \$ ¹
Lumières de scène	activité	31,00 \$ ¹
Système de son/micro	activité	31,00 \$ ¹
Percolateur (100 tasses café)	activité	30,00 \$ ¹
Panneau d'exposition	activité	20,00 \$ ¹
Lumière panneau d'exposition	activité	6,00 \$ ¹
Piano	activité	31,00 \$ ¹
Table bistro	activité	12,00 \$ ¹
Tabouret	activité	6,00 \$ ¹
4.2 CULTUREL		
Rendez-vous culturels (spectacle adulte)	activité	15,00 \$
Rendez-vous culturels (spectacle)	activité	13,00 \$
Conférence / atelier	activité	12,00 \$
Rendez-vous culturels (spectacle famille)	activité	13,00 \$
Espagnol	20 h	143,00 \$
Italien	20h	126,00\$
Danse en ligne	10h	48,00\$ à 63,00\$
Danse country	10h	173,00\$
Crochet	20h	157,00\$
4.3 NOUVELLES ACTIVITÉS CULTURELLES AUTOFINANCÉES		
Activité culturelle (activité autofinancée)		22,00 \$ à 24,00 \$
Activité culturelle (activité autofinancée)		37,00 \$ à 54,00 \$
Activité culturelle – dégustation vin		54,00 \$

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 2 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Des frais de 55 \$ sont ajoutés au contrat aux fins de la préparation et du ménage du local.

Note * : Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

V- URBANISME	TARIF¹
5.1 PERMIS DE CONSTRUCTION	
5.1.1 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS	
Construction neuve, agrandissement, rehaussement, agrandissement des ouvertures, modification ou ajout d'un matériau de revêtement extérieur	5,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 1 000,00 \$
Travaux ayant pour effet de créer un nouveau logement	5,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 1 000,00 \$
5.1.2 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Construction neuve, agrandissement, rehaussement, agrandissement des ouvertures, modification ou ajout d'un matériau de revêtement extérieur	7,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Travaux ayant pour effet de créer un nouveau logement	7,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Agrandissement, transformation et construction pour un organisme religieux sans but lucratif	gratuit
5.1.3 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS	
Installation, construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire ayant une fondation permanente	3,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Installation, construction ou agrandissement, d'un bâtiment accessoire de plus de 12 m ²	3,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
5.1.4 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Installation, construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire ayant une fondation permanente	7,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Installation, construction ou agrandissement, d'un bâtiment accessoire de plus de 12 m ²	7,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Installation, construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire pour un organisme religieux sans but lucratif	gratuit
5.1.5 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UNE INTERVENTION ASSUJETTIE AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE	
Tout autre intervention non visée par le Règlement sur les permis et certificats, mais assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale	gratuit \$
5.2 CERTIFICATS D'AUTORISATION	
5.2.1 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS	
Réparation et amélioration d'un bâtiment principal résidentiel	5,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal sur le même lot	300,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal empruntant la voie publique	1 000 \$ et 10 000 \$ de dépôt de garantie ²
Installation d'un panneau solaire	85,00 \$
Installation ou le remplacement d'équipements mécaniques (thermopompe, réservoir de gaz propane extérieur, etc.)	85,00 \$
5.2.2 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Réparation et amélioration d'un bâtiment principal autre que résidentiel	7,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal sur le même lot	200,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal empruntant la voie publique	2 000 \$ et 10 000 \$ de dépôt de garantie ²
Installation d'un panneau solaire	200,00 \$
Installation ou le remplacement d'équipements mécaniques (thermopompe, réservoir de gaz propane extérieur, etc.)	200,00 \$
Certificats d'autorisation pour un organisme religieux sans but lucratif	gratuit
5.2.3 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS	
Réparation et amélioration d'un bâtiment accessoire	3,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire sur le même lot	85,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire empruntant la voie publique	300 \$ et 5 000 \$ de dépôt de garantie ²

Note 1 : Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

Note 2 : Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.

5.2.4 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Réparation et amélioration d'un bâtiment accessoire	4,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire sur le même lot	85,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire empruntant la voie publique	300 \$ et 5 000 \$ de dépôt de garantie ²
Certificats d'autorisation pour un organisme religieux sans but lucratif	gratuit
5.2.5 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN TERRAIN D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS	
Travaux d'excavation et de remblai ou de déblai	200,00 \$
Aménagement ou modification d'un mur de soutènement	3,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Exécution d'un plan d'ensemble d'aménagement du terrain	3,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Aménagement ou modification d'une aire de stationnement	3,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Construction d'une piscine creusée	200,00 \$
Installation d'une piscine hors terre ou un spa de plus de 2 000 litres	85,00 \$
Installation d'une enceinte de piscine et d'équipements pour piscine	200,00 \$
Installation d'un terrain de sports	200,00 \$
Installation d'un poulailler	85,00 \$
Installation ou le remplacement d'un drain français (raccordement à l'égout à la limite de la propriété visée)	200,00 \$
Aménagement d'un site de remisage extérieur des contenants de matières résiduelles (entre les collectes et le jour de la collecte).	200,00 \$
Travaux, ouvrages et constructions sur une rive, sur un littoral, dans une plaine inondable, ou en milieu humide potentiel	200,00 \$
Abattage d'un arbre	40,00 \$ par arbre visé Gratuit pour les frênes et les nerpruns
5.2.5 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN TERRAIN D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Travaux d'excavation et de remblai ou de déblai	200,00 \$
Aménagement ou la modification d'un mur de soutènement	4,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Exécution d'un plan d'ensemble d'aménagement du terrain	4,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Aménagement ou modification d'une aire de stationnement ou d'une aire de chargement et déchargement	4,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Construction d'une piscine creusée	200,00 \$
Installation d'une piscine hors terre ou un spa de plus de 2 000 litres	200,00 \$
Installation d'une enceinte de piscine et d'équipements pour piscine	200,00 \$
Installation d'un terrain de sports	200,00 \$
Installation d'un poulailler	85,00 \$
Installation ou le remplacement d'un drain français (raccordement à l'égout à la limite de la propriété visée)	200,00 \$
Aménagement d'un site de remisage extérieur des contenants de matières résiduelles (entre les collectes et le jour de la collecte).	200,00 \$
Les travaux, ouvrages et constructions sur une rive, sur un littoral, dans une plaine inondable, ou en milieu humide potentiel	200,00 \$
Abattage d'un arbre	40,00 \$ par arbre visé Gratuit pour les frênes et les nerpruns
5.2.7 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UNE INTERVENTION ASSUJETTIE AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE	
Toute autre intervention non visée par le <i>Règlement sur les permis et certificats</i> , mais assujettie au <i>Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale</i>	gratuit
5.2.8 CERTIFICATS D'AUTORISATION D'UN USAGE ET CONSTRUCTION TEMPORAIRE	
Bâtiment temporaire tel que pour la vente immobilière ou autre	500,00 \$
Un café-terrasse	150,00 \$ + 10,00 \$ par chaise autorisée
Vente temporaire, par exemple la vente de fleurs et de sapins de Noël	150,00 \$
Vente-débaras individuelle	25,00 \$
Installation d'un bâtiment temporaire nécessaire aux événements culturels, sportifs, communautaires ou éducatifs	0,00 \$

Note 1 : Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

Note 2 : Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.

5.2.9 CERTIFICATS D'AUTORISATION D'AFFICHAGE	
Certificat d'affichage (construction, installation, remplacement, modification, entretien, réparation)	135,00 \$ par enseigne
Certificat d'affichage (temporaire) pour un organisme sans but lucratif	gratuit
5.2.10 CERTIFICATS D'OCCUPATION (PERMIS DE PLACE D'AFFAIRES)	
Certificat d'occupation pour un usage autre que résidentiel	150,00 \$
Certificat d'occupation pour une pratique à domicile	150,00 \$
Modification d'un usage, d'un propriétaire ou changement d'adresse d'une place d'affaires	150,00 \$
5.3 PERMIS DE LOTISSEMENT	
Permis de lotissement d'un terrain d'usage résidentiel	200,00 \$ / opération cadastrale
Permis de lotissement d'un terrain autre que d'usage résidentiel	300,00 \$ / opération cadastrale
5.4 PERMIS DE DÉMOLITION	
Démolition nécessitant l'autorisation du comité de démolition	1 000,00 \$
Démolition partielle d'un bâtiment principal	250,00 \$
Démolition d'un bâtiment accessoire	85,00 \$
Démolition d'une piscine creusée	250,00 \$
Permis de démolition pour l'enlèvement d'un réservoir souterrain	750,00 \$ pour chaque réservoir
5.5 ÉTUDE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)	
Opération cadastrale	135,00 \$
Construction et agrandissement d'un bâtiment	300,00 \$
Demande d'avis préliminaire au CCU	75,00 \$
Rénovation, transformation ou réparation, déplacement, rehaussement d'un bâtiment	135,00 \$
Installation ou modification d'un panneau solaire ou d'un puits de lumière	135,00 \$
Installation et modification d'un café-terrasse	135,00 \$
Construction, installation, remplacement d'une enseigne	135,00 \$
Aménagement ou modification d'une aire de stationnement, d'une aire de chargement et déchargement	135,00 \$
Travaux de remblai et de déblai	135,00 \$
Installation d'équipement mécanique, antenne parabolique	135,00 \$
Approbation d'un plan d'ensemble d'aménagement de terrain	300,00 \$
Travaux d'aménagement paysager	300,00 \$
Abattage d'un arbre	135,00 \$ ³
5.6 ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE	
5.6.1 SITUATION EXISTANTE	
Pour les constructions résidentielles	750,00 \$ pour des travaux déjà exécutés
Pour les constructions autres que d'usage résidentiel	1 000,00 \$ pour des travaux déjà exécutés
5.6.2 PROJET	
Pour les constructions résidentielles	1 500,00 \$
Pour les constructions autres que d'usage résidentiel	2 000,00 \$
5.7 ÉTUDE D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI)	
Demande de plan d'aménagement d'ensemble	5 500,00 \$
5.8 ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION À UN RÈGLEMENT D'URBANISME	
Modification à un règlement d'urbanisme	1 500,00 \$ + 2 000,00 \$ par règlement à modifier
5.9 AUTORISATION DE TOURNAGE CINÉMATOGRAPHIQUE, TÉLÉVISUEL OU PHOTOGRAPHIE	
Catégorie 1 : 0 à 5 véhicules	700,00 \$ / jour / site
Catégorie 2 : 6 à 11 véhicules	1 400,00 \$ / jour / site
Catégorie 3 : 12 véhicules et plus	2 100,00 \$ / jour / site
Production nécessitant la fermeture d'une rue	500,00 \$ / jour

Note 1 : Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

Note 2 : Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.

5.10 CERTIFICATS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Certificat d'occupation du domaine public <small>*l'entreposage de matières en vrac n'est pas autorisé</small>	100,00 \$ par jour
Certificat d'occupation du domaine public nécessitant la fermeture d'une rue	500,00 \$ par jour
5.11 AUTORISATIONS DIVERSES	
Permis de vendeur itinérant	OSBL : gratuit
	autres : 100,00 \$
Vignette de stationnement Secteurs résidentiels (R) et commerciaux (C)	150 \$ pour trois ans – pour une vignette délivrée entre le 1 ^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022
	100 \$ pour deux ans – pour une vignette délivrée entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023
	50 \$ pour un an – pour une vignette délivrée entre le 1 ^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024
Travaux de raccordement au réseau municipal d'aqueduc ou d'égout, pour la portion située sur la propriété publique, incluant la portion des réseaux appartenant à la Ville	En sus du coût des travaux 500,00 \$ + un dépôt garantie de service : 5 000,00 \$ ²
Épandage de pesticides lorsqu'autorisé; permis pouvant être demandé pour épandage par entrepreneur enregistré	200,00 \$
Servitude d'empiétement sur le domaine public	1 500,00 \$ + les frais professionnels
Trottoir à scier seulement (par mètre linéaire)	275,00 \$
Trottoir – réfection complète (par mètre linéaire)	500,00 \$
Bordure à scier seulement (par mètre linéaire)	195,00 \$
Bordure de béton – réfection complète (par mètre linéaire)	300,00 \$
Changement, ajout et retrait d'un numéro civique	1 000,00 \$/adresse

Note 1 : Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

Note 2 : Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.

VI – TRAVAUX PUBLICS	TARIF
6.1 MATÉRIAUX ET SERVICES DIVERS	
Asphalte 6 à 8 cm d'épaisseur (par mètre carré)	75,00 \$
Fondation en pierre de 200 mm (par mètre carré)	36,30 \$
Pierre ou poussière de pierre (par mètre carré)	29,31 \$
Tourbe (par mètre carré)	20,00 \$
Ouvrir et fermer l'eau à l'emprise (3 heures maximum)	200,00 \$ ¹
Localisation accès à la borne fontaine	200,00 \$ ¹
Vérification d'un compteur d'eau	300,00 \$
Remplir les piscines	400,00 \$ ¹
6.2 TARIFS D'OUTILLAGE OU DE MACHINE AVEC OPÉRATEUR OU CHAUFFEUR (\$ / HEURE)	
Camionnette avec contremaître	110,00 \$ ²
Camionnette avec journalier	70,00 \$ ²
Rétrocaveuse	175,00 \$ ²
Camion nacelle	130,00 \$ ²
Camion (jusqu'à 24,999 kg) 6 roues	125,00 \$ ²
Camion (25,000 kg et plus) 6 roues	125,00 \$ ²
Camion 10 roues	135,00 \$ ²
Balai mécanique	200,00 \$ ²
Camion-citerne	160,00 \$ ²
Tracteur-trottoir	105,00 \$ ²
Souffleuse à neige	250,00 \$ ²
Camion 10 roues avec équipement à neige	150,00 \$ ²
Écureur d'égout (2 employés)	275,00 \$ ²
Écureur d'égout (1 employé)	210,00 \$ ²
Camion avec déchiqueteuse (2 employés)	210,00 \$ ²
Camion épandeur	150,00 \$ ²
Rouleur compacteur	160,00 \$ ²
Chargeur sur roues	175,00 \$ ²
6.3 MAIN-D'ŒUVRE (\$ / HEURE)	
Responsable à la foresterie urbaine	90,00 \$
Technicien génie civil	90,00 \$
Ingénieur	115,00 \$
Patron et directeur de projets	150,00 \$
Chauffeur A	60,00 \$ ¹⁻²
Chauffeur B, classe 8	60,00 \$ ¹⁻²
Journalier	55,00 \$ ¹⁻²
Mécanicien	65,00 \$ ¹⁻²
Menuisier	65,00 \$ ¹⁻²
Opérateur A	65,00 \$ ¹⁻²
Opérateur B	60,00 \$ ¹⁻²
Opérateur C	60,00 \$ ¹⁻²
Planificateur	95,00 \$ ¹⁻²
Préposé aqueduc	65,00 \$ ¹⁻²
Superviseur	95,00 \$ ¹⁻²
Électricien	70,00 \$ ¹⁻²

Note 1 : Ce tarif est majoré à taux et demi si le service est rendu entre 15h et 7h du lundi au vendredi, ainsi que le samedi pour la période de la mi-octobre à la mi-avril et s'il est rendu entre 16h et 7h du lundi au jeudi, ainsi que vendredi et samedi pour la période de la mi-avril à la mi-octobre. Ce tarif est majoré à taux double les dimanches et les jours fériés.

Note 2 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

VII - ENVIRONNEMENT	TARIF
Vente de bacs bleus de récupération – 2 ^e bac	120,00 \$
Vente d'un bac brun pour la collecte de matières organiques 120 litres	60,00 \$
Vente d'un bac brun pour la collecte de matières organiques 240 litres	70,00 \$
Vente de bac de cuisine pour matières organiques 7 litres	5,00 \$
Vente de récupérateur d'eau de pluie (conditionnel à l'obtention du budget demandé)	40,00 \$
Vente de détecteur à radon	40,00 \$
Vignette interdisant la distribution d'articles publicitaires ou de journaux	2,00 \$
Trousse d'économie d'eau potable – douche téléphonique	15,00 \$
Trousse d'économie d'eau potable – douche à pommeau fixe	10,00 \$
Aérateur pour robinet	2,00 \$

ADOPTION



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.1)

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-207)* qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 24 octobre au 20 novembre 2023 pour les sommes respectives de 8 290 634,27 \$ et 2 006 687,49 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: 169590	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 95651	Nom: ENTREPRISES BRIXI INC. (LES)	Montant: 4 174,40 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-04-13	20230413	LOCATION MENSUELLE - BUREAUX DU 6 RUE DESAULNIERS POUR LA MAIRIE ET LA DIRI	Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9114)	4 174,40 \$

No paiement: 169592	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 00137	Nom: AIR LIQUIDE CANADA INC	Montant: 282,49 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-06	76463315	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6898)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6898)	282,49 \$

No paiement: 169593	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 05358	Nom: Amazon Canada	Montant: 2 431,74 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-05	CA31W83QS12AI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2501)	Martin Latulippe	Yannick Nantel (2023-2501)	27,48 \$
2023-10-05	CA38C6ILAG4I	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2501)	Martin Latulippe	Yannick Nantel (2023-2501)	91,92 \$
2023-10-05	CA3MR91ADK8I	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN DES PARCS (2023-2501)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-2501)	43,56 \$
2023-10-05	CA34W9VF0TI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2501)	Martin Latulippe	Yannick Nantel (2023-2501)	65,71 \$
2023-10-05	CA3663REXWQI	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN DES PARCS (2023-2501)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-2501)	86,19 \$
2023-10-05	CA3J2I7ZWHGI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2501)	Martin Latulippe	Yannick Nantel (2023-2501)	35,63 \$
2023-10-05	CA313QN2GXKI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2501)	Martin Latulippe	Yannick Nantel (2023-2501)	22,94 \$
2023-10-04	CA32F894S2AI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	22,98 \$
2023-10-04	CA3XN9IEVAI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	71,72 \$
2023-10-04	CA3TMVVLURII	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	26,43 \$
2023-10-05	CA3976SOSGI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2501)	Martin Latulippe	Yannick Nantel (2023-2501)	34,48 \$
2023-10-05	CA3B5EVMQB6I	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2501)	Martin Latulippe	Yannick Nantel (2023-2501)	29,88 \$
2023-10-06	CA3NESLZWI	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2501)	Sébastien Gravel	Yannick Nantel (2023-2501)	17,97 \$
2023-10-06	CA32GPMDMACII	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	18,38 \$
2023-10-06	CA39RFBW2GI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2501)	Martin Latulippe	Yannick Nantel (2023-2501)	74,37 \$
2023-10-10	CA3GEVTF6IYI	ACHAT DE MATÉRIEL (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	27,57 \$
2023-09-19	CA324AMQ4QBII	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2377)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2377)	155,15 \$
2023-09-20	CA32BCQJEACII	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2377)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2377)	591,64 \$
2023-10-06	CA35TYF63LMI	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2501)	Sébastien Gravel	Yannick Nantel (2023-2501)	24,25 \$
2023-10-04	CA31WM74VKJI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	26,44 \$
2023-10-02	CA32OO3HW6I	ACHAT DE MATÉRIEL - LOISIRS (2023-2470)	Elizabeth Jacques	Vasco Morgado (2023-2470)	24,13 \$
2023-10-04	CA33K9X8D1AI	ACHAT DE MATÉRIEL - LOISIRS (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	28,73 \$
2023-10-02	CA33H84RLII	ACHAT DE MATÉRIEL - TRAVAUX PUBLICS (2023-2470)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-2470)	151,35 \$
2023-10-04	CA33Z79C2AYI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	12,53 \$
2023-10-04	CA325HE673PI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	16,09 \$
2023-10-04	CA327D1HYJWI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	14,94 \$
2023-10-04	CA32G31VZACII	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	3,98 \$
2023-10-04	CA3AIF9VSYGI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	367,84 \$
2023-10-04	CA3S4O3XX3SI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	64,36 \$
2023-10-04	CA3BTXRXVVQI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	41,38 \$
2023-10-04	CA3HAIBHBJEI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	12,64 \$
2023-10-04	CA3FX1CNYLGI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	17,23 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: 169593	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 05358	Nom: Amazon Canada	Montant: 2 431,74 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-04	CA32G2Z4YACII	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	70,76 \$
2023-10-04	CA3FWMCNYLGI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	24,13 \$
2023-10-04	CA3G6JTF6IYI	ACHAT DE MATÉRIEL (2023-2529)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2529)	27,57 \$
2023-10-04	CA3A70AQVR4I	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	25,28 \$
2023-10-04	CA31FVE4WLOI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	16,89 \$
2023-10-04	CA34ZMU744CI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2492)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2492)	17,22 \$

No paiement: 169594	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 05757	Nom: AQUALITECK	Montant: 1 392,35 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-04	28041023	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2023-1146)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-1146)	1 392,35 \$

No paiement: 169595	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 03350	Nom: ATELIER D'USINAGE L C INC.	Montant: 643,86 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-04	15469	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6896)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6896)	643,86 \$

No paiement: 169596	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 04186	Nom: CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant: 312,32 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-04	6817	ACHAT DE MATÉRIEL (2023-2491)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2023-2491)	21,84 \$
2023-10-04	6818	ACHAT DE MATÉRIEL - LOISIRS (2023-2491)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2023-2491)	65,52 \$
2023-08-31	8278	ACHAT DE MATÉRIEL - INFORMATIQUE (2023-2323)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2023-2323)	114,66 \$
2023-10-06	6829	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2023-2530)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2530)	92,83 \$
2023-10-06	6826	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2023-2524)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2524)	17,47 \$

No paiement: 169597	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 05259	Nom: CDW Canada	Montant: 1 027,09 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-02	LS00591	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2334)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2023-2334)	1 027,09 \$

No paiement: 169598	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 04206	Nom: COMPUGEN INC	Montant: 3 115,82 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-05	4999492	MIGRATION DE DONNEES (2023-2448)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2023-2448)	3 115,82 \$

No paiement: 169599	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 01137	Nom: CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LA MONTEREGIE	Montant: 500,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-02	23	PRÉSENTATION D'UN SPECTACLE - RENTRÉE CULTURELLE (2023-4330)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-4330)	500,00 \$

No paiement: 169600	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 60078	Nom: CONSULTANTS TECHNIQUES TECHNOLOGIC	Montant: 399,12 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
--------------	------------	------------	--------------	-------------------------------	---------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement:	169600	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	60078	Nom:	CONSULTANTS TECHNIQUES TECHNOLOGIC	Montant:	399,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2023-06-21	121542	APPEL DE SERVICE (2023-9256)				Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-9256)	399,12 \$	
No paiement:	169601	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	50856	Nom:	DGFP	Montant:	294,15 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2023-10-02	2847	SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME PAD				Anik Fortin		294,15 \$	
No paiement:	169602	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	04227	Nom:	G. DAVIAULT LTEE	Montant:	193,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2023-10-03	053317	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-6818)				Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-6818)	126,47 \$	
2023-10-03	053318	ACHAT DE MATÉRIEL - VOIRIE (2023-6908)				Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6908)	66,69 \$	
No paiement:	169603	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	95761	Nom:	GROUPE MASTER (LE)	Montant:	5 869,93 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2023-09-22	88508061-01	CLIMATISUR POUR LA SALLE DES SERVEURS (2023-1816)				Vasco Morgado	Francis Blondeau (2023-1816)	5 869,93 \$	
No paiement:	169604	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	04525	Nom:	HYDRO QUEBEC	Montant:	1 500,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2023-10-19	623 503 089 048	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)				Francis Blondeau		1 500,86 \$	
No paiement:	169605	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	95715	Nom:	JEANSONNE AVOCATS INC	Montant:	703,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2023-09-30	08688	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS POUR LA PERIODE SE TERMINANT AU 30 SEPTEI				Cassandra Comin Bergor		703,65 \$	
No paiement:	169606	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	03435	Nom:	METAL POLE-LITE INC	Montant:	8 233,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2023-09-30	47649	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE - RIVERSIDE (2023-2278)				Simon Bédard-Goulet	Jasmin Savard (2023-2278)	8 233,22 \$	
No paiement:	169607	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	95723	Nom:	PAT PIECES D'AUTOS	Montant:	68,99 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2023-09-29	30935	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6882)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6882)	68,99 \$	
No paiement:	169608	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	95417	Nom:	PAVAGES METROPOLITAIN INC.	Montant:	4 158,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2023-09-23	18000236	ASPHALTE ROUTIER (2023-9157)				Eric Valotaire	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9157)	4 158,24 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: 169609	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 59069	Nom: PLOMBERIE LECOMTE INC	Montant: 563,38 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-09-26	5443	REPLACEMENT DU COMPTEUR D'EAU (2023-2381)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-2381)	563,38 \$

No paiement: 169610	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 95877	Nom: PRINCESS AUTO	Montant: 605,26 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-09-28	492305	ACHAT DE MATÉRIEL - VOIRIE (2023-6903)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6903)	384,02 \$
2023-10-04	498553	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2023-6944)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6944)	221,24 \$

No paiement: 169611	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 02941	Nom: QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	Montant: 20,67 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-09-25	PF 40374	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-6812)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-6812)	20,67 \$

No paiement: 169612	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 03109	Nom: RIVE-SUD CHRYSLER DODGE INC	Montant: 137,97 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-02	FS45790	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6887)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6887)	137,97 \$

No paiement: 169613	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 59605	Nom: ROBERT TERRY	Montant: 405,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-09-29	036	ENSEIGNEMENT DE COURS - PICKLEBALL (2023-4329)	Eric Carignan	Éric Carignan (2023-4329)	405,00 \$

No paiement: 169614	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 04316	Nom: RONA INC. - BROSSARD	Montant: 2 077,13 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-05	41460-13863781	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-6820)	Yannick Nantel	Vasco Morgado (2023-6820)	80,67 \$
2023-10-03	41460-13859611	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2023-6767)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6767)	349,32 \$
2023-10-02	43020-12961521	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-6817)	Yannick Nantel	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-6817)	113,04 \$
2023-09-28	42420-12857821	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-6816)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-6816)	215,53 \$
2023-09-26	41460-13850541	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-6813)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-6813)	98,70 \$
2023-09-23	41460-13850671	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2023-6766)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6766)	938,44 \$
2023-09-25	41460-13848921	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2023-2453)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2453)	316,36 \$
2023-09-25	41460-13848931CR	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 41460-0138449601 (2023-2453)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2453)	(196,27 \$)
2023-09-28	42420-12857791	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-6815)	Yannick Nantel	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-6815)	161,34 \$

No paiement: 169615	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 58438	Nom: SENTERRE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	Montant: 356 021,24 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-------------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-09-30	008189	TRAVAUX DE REFECTION DU PARC LOGAN - DÉCOMPTE 3 (2023-9217)	François Pépin	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9217)	356 021,24 \$

No paiement: 169616	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 04468	Nom: SHERWIN WILLIAMS	Montant: 48,28 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement:	169616	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	04468	Nom:	SHERWIN WILLIAMS	Montant:	48,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-03	5642-8	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-6814)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-6814)		48,28 \$	
No paiement:	169617	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	01236	Nom:	SOLUTIONS D'AFFAIRES KONICA MINOLTA LTD	Montant:	12,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-25	289424866	CONTRAT D'ENTRETIEN - IMPRIMANTE - BIBLIOTHEQUE (2023-2561)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2561)		12,92 \$	
No paiement:	169618	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	05773	Nom:	STATION SERVICE ALAIN BLONDEAU INC.	Montant:	466,83 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-05	46126	ACAH T D'ESSENCE (2022-2502)			Eric Valotaire	Sébastien Gravel (2022-2502)		226,20 \$	
2023-10-02	46104	ACHAT D'ESSENCE (2022-2502)			Eric Valotaire	Sébastien Gravel (2022-2502)		188,63 \$	
2023-10-02	46099	ACHAT D'ESSENCE (2022-2502)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-2502)		52,00 \$	
No paiement:	169619	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	96063	Nom:	STUDIO VIAU INC	Montant:	1 379,69 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-26	FAC-22583	SERVICE DE WEB DIFFUSION - SEANCE DU CONSEIL (2023-1003)			Mélissa Mercure			1 379,69 \$	
No paiement:	169620	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	01246	Nom:	VOLTA	Montant:	454,15 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-04	70659	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6892)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6892)		454,15 \$	
No paiement:	169621	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	03686	Nom:	WM QUEBEC INC (RCI ENVIRONNEMENT)	Montant:	632,36 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-02	0587421-0733-5	LEVEES DE CONTENEUR (2020-9127)			Marie-Eve Ferland	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2020-9127)		632,36 \$	
No paiement:	169622	Date:	2023-10-27	Référence Fourn.:	96241	Nom:	EXCAVATION JULIEN ET FILS 2013 INC	Montant:	3 449,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-23	251	ACHAT D'UNE GRATTE A NEIGE USAGEE (2023-2626)			Vasco Morgado	Éric Valotaire (2023-2626)		3 449,25 \$	
No paiement:	169623	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	00137	Nom:	AIR LIQUIDE CANADA INC	Montant:	173,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-13	76479561	ACHAT DE MATERIEL DE SOUDURE (2023-2617)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2617)		173,46 \$	
No paiement:	169624	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	05358	Nom:	Amazon Canada	Montant:	1 725,15 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-08	CA32HBUB0ACII	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-2501)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-2501)		26,00 \$	
2023-10-12	CA310XQ5G1OMI	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2023-2540)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2540)		218,44 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
169624		2023-11-01	05358	Amazon Canada	1 725,15 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-10	CA3KJXYQN6OI	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2529)	Francis Blondeau	Martin Latulippe (2023-2529)	18,34 \$
2023-10-10	CA3EOA06JE0I	ACHAT DE MATÉRIEL - SOIRÉE DE RECONNAISSANCE (2023-2535)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2535)	45,96 \$
2023-10-11	CA32JPP24ACII	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2538)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2538)	1 314,88 \$
2023-10-07	CA32H7X55ACII	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN DES PARCS (2023-2501)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-2501)	51,52 \$
2023-10-10	CA32AZ0TYTYJI	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2529)	Francis Blondeau	Martin Latulippe (2023-2529)	10,34 \$
2023-10-06	CA3621O7REI	ACHAT DE DECORATION D'HALLOWEEN (2023-2501)	Martin Latulippe	Yannick Nantel (2023-2501)	39,67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
169625		2023-11-01	96232	ANNE MARIE SAINT CERNY	400,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-10	STC 23-02	SERVICES PROFESSIONNELS - RENCONTRE D'AUTEURS (2023-2562)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2023-2562)	400,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
169626		2023-11-01	96086	BRIAN TYLER	1 699,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-01-30	20231103	PROGRAMMATION CULTURELLE - AUTOMNE 2023 (2023-1501)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2023-1501)	1 699,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
169627		2023-11-01	95560	CANAC	414,41 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-12	9004551896	ACHAT DE MÉLANGE DE CIMENT (2023-2511)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2023-2511)	414,41 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
169628		2023-11-01	96246	CAROLINE WHITE	2 110,69 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-31	20231031	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYÉ MOINS FRAIS D'ADMINISTRATIO	Maxime Marquis		2 110,69 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
169629		2023-11-01	04470	CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU ST-LAURENT	919,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-16	90179584	BAIL 63-0192: PARCELLE DE TERRAIN POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC RÉCRÉATIF (2	Vasco Morgado	Yannick Nantel (2023-4363)	919,80 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
169630		2023-11-01	05893	DÉCHI-TECH MOBILE	459,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-04	103331	SERVICE DE DECHIQUETAGE (2023-9252)	Cassandra Comin Bergor	Sandra Ruel (2023-9252)	459,90 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
169631		2023-11-01	95366	DECODE LE CODE CA	470,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-08	1108	ANIMATION ATELIER - BAGUETTE MAGIQUE DU 8 OCTOBRE (2023-2539)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2539)	470,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
169632		2023-11-01	59240	DIANE CARDILL	325,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: 169632	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 59240	Nom: DIANE CARDILL	Montant: 325,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-03	202	SERVICES PROFESSIONNELS - ATELIER D'ART (2023-4372)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-4372)	325,00 \$

No paiement: 169633	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 04139	Nom: DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.	Montant: 22 369,47 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-13	434412	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 29 SEPTEMBRE 2023 - DOSSIER 10115	Cassandra Comin Bergor	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9057)	9 830,36 \$
2023-10-13	434413	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 29 SEPTEMBRE 2023 - EGLISE ANGLIC	Cassandra Comin Bergor	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9056)	12 539,11 \$

No paiement: 169634	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 52302	Nom: ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	Montant: 4 770,07 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-24	780002290133	FRAIS DE GAZ NATUREL (2023-9055)	Francis Blondeau	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9055)	94,27 \$
2023-10-24	780002290137	FRAIS DE GAZ NATUREL (2023-9055)	Francis Blondeau	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9055)	43,69 \$
2023-10-24	780002290136	FRAIS DE GAZ NATUREL (2023-9055)	Francis Blondeau	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9055)	1 183,27 \$
2023-10-24	780002290132	FRAIS DE GAZ NATUREL (2023-9055)	Francis Blondeau	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9055)	2 754,53 \$
2023-10-24	780002290135	FRAIS DE GAZ NATUREL (2023-9055)	Francis Blondeau	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9055)	47,93 \$
2023-10-24	780002290134	FRAIS DE GAZ NATUREL (2023-9055)	Francis Blondeau	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9055)	295,80 \$
2023-10-24	780002290131	FRAIS DE GAZ NATUREL (2023-9055)	Francis Blondeau	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9055)	281,68 \$
2023-10-24	780002290139	FRAIS DE GAZ NATUREL (2023-9055)	Francis Blondeau	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9055)	22,68 \$
2023-10-24	780002290138	FRAIS DE GAZ NATUREL (2023-9055)	Francis Blondeau	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9055)	46,22 \$

No paiement: 169635	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 00066	Nom: REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS	Montant: 176 953,67 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-25	20231025-1	CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS -OCTOBRE 2023	Maxime Marquis		85 264,47 \$
2023-10-25	20231025-2	CAISSE DE RETRAITE BRIGADIERS SCOLAIRES - OCTOBRE 2023	Maxime Marquis		1 090,70 \$
2023-10-25	20231025	CAISSE DE RETRAITE CADRES - OCTOBRE 2023	Maxime Marquis		90 598,50 \$

No paiement: 169636	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 60349	Nom: GROUPE ICIBLE	Montant: 707,10 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-30	20223556	LICENCE - TUXEDO POUR SEPTEMBRE 2023 (2023-9018)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-9018)	707,10 \$

No paiement: 169637	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 60593	Nom: GUILLAUME BOURQUE	Montant: 100,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-25	20231025	REMBOURSEMENT - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SANS ENTRAVE	Anik Fortin		100,00 \$

No paiement: 169638	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 1 816,07 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-26	650 503 021 518	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 088 693 955)	Francis Blondeau		1 040,19 \$
2023-10-25	650 503 020 492	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		618,39 \$
2023-10-23	618 102 834 626	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		157,49 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: 169639	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 52985	Nom: JOE JOHNSON ÉQUIPMENT INC.	Montant: 1 649,67 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-10	P41420	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETEIN - RÉSEAUX D'ÉGOUTS (2023-2478)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2023-2478)	1 649,67 \$
No paiement: 169640	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 59268	Nom: KENT AUTOMOTIVE	Montant: 2 206,87 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-12	9310991803	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6900)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6900)	2 206,87 \$
No paiement: 169641	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 95895	Nom: MACHINERIES TRAKTO	Montant: 1 999,42 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-05	12986	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6723)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6723)	1 999,42 \$
No paiement: 169642	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 52692	Nom: MARIE-HELENE DUBEAU	Montant: 75,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-26	20231026	SUBVENTION -REEMPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$
No paiement: 169643	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 96231	Nom: OANA SUTEU	Montant: 229,95 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-28	03_23	PROJECTION DU FILM - AU-DÉLÀ DU PAPIER (2023-2557)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2023-2557)	229,95 \$
No paiement: 169644	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 95417	Nom: PAVAGES METROPOLITAIN INC.	Montant: 2 353,08 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-07	18000244	ASPHALTE ROUTIER (2023-9157)	Eric Valotaire	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9157)	1 830,00 \$
2023-10-07	78000280	SERVICE DE REBUT D'ASPHALTE/BETON (2023-9157)	Jean-François Blanchette	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9157)	523,08 \$
No paiement: 169645	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 01737	Nom: PEPINIERE JARDIN 2000	Montant: 213,25 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-04	387263	ACHAT DE MATÉRIAUX - HORTICULTURE (2023-2472)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-2472)	213,25 \$
No paiement: 169646	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 50001	Nom: PETITE CAISSE CDL (SOPHIE ABBOTT-BROWN)	Montant: 666,40 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-30	20231030	PETITE CAISSE CDL (SOPHIE ABBOTT-BROWN)	Martin Latulippe		566,40 \$
2023-10-05	20231005	PETITE CAISSE CDL (SOPHIE ABBOTT-BROWN)	Martin Latulippe		100,00 \$
No paiement: 169647	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 50110	Nom: PETITE CAISSE DIRECTION GENERALE (SARA BRUNELLE)	Montant: 398,75 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-25	20231025	PETITE CAISSE DIRECTION GENERALE (SARA BRUNELLE)	François Pépin		398,75 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement:	169648	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	05360	Nom:	PRODUITS & SERVICES DE LA CONSTRUCTION MONTRÉAL INC (PSC)	Montant:	1 384,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-10	FC00389430	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2023-6910)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6910)		1 073,00 \$	
2023-10-10	FC00389496	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2023-6909)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6909)		311,86 \$	
No paiement:	169649	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	00064	Nom:	REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL	Montant:	44 790,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-25	20231025	RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS DE			Maxime Marquis			44 790,88 \$	
No paiement:	169650	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	04316	Nom:	RONA INC. - BROSSARD	Montant:	40,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-10	41040-14104231	ACHAT DE MATÉRIAUX - DECORATION D'HALLOWEEN (2023-2594)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-2594)		40,19 \$	
No paiement:	169651	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	00061	Nom:	SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE	Montant:	6 673,99 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-25	20231025	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLEUS			Maxime Marquis			6 673,99 \$	
No paiement:	169652	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	05321	Nom:	Servicorp	Montant:	340,79 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-09	IN489135	ACHAT DE MATERIEL D'ENTRETIEN (2023-2484)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2484)		340,79 \$	
No paiement:	169653	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	00374	Nom:	SOCIETE CHORALE DE SAINT-LAMBERT INC	Montant:	500,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-23	23-20	ANIMATION - RENTREE CULTURELLE (2023-4370)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-4370)		500,00 \$	
No paiement:	169654	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	05773	Nom:	STATION SERVICE ALAIN BLONDEAU INC.	Montant:	165,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-20	46247.	ACHAT DE PROPANE (2023-1894)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-1894)		78,21 \$	
2023-10-24	46467	ACHAT DE PROPANE (2023-1894)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-1894)		87,39 \$	
No paiement:	169655	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	96244	Nom:	TANBEER KAUR	Montant:	3 639,52 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-26	20231026	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYÉ MOINS FRAIS D'ADMINISTRATIO			Maxime Marquis			3 639,52 \$	
No paiement:	169656	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	00313	Nom:	TELUS	Montant:	2 967,69 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-16	35290023058	FRAIS DE TÉLÉPHONE ET ACHAT CELLULAIRE POUR FRANCOIS PEPIN (2023-2353, 2023-!			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2353), Maxime Marquis (2023-9054)		2 967,69 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: 169657	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 50226	Nom: VILLE DE BROSSARD	Montant: 108 720,74 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-07-07	202300-000000053	FACTURATION POUR LA GESTION DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION DU 1ER JAN	François Pépin	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9029)	108 720,74 \$

No paiement: 169658	Date: 2023-11-15	Référence Fourn.: 50148	Nom: VILLE DE LONGUEUIL	Montant: 6 445 822,75 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-01-19	202344-030200003	QUOTE-PART 2023 POUR LE FINANCEMENT DES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION DE	Maxime Marquis		6 445 822,75 \$

No paiement: 169659	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 96085	Nom: AIGUISAGE MR ENR	Montant: 149,47 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-19	6935	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7044)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7044)	149,47 \$

No paiement: 169660	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 96252	Nom: ALEXANDRE LAGANIERE	Montant: 4 599,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-11-01	20231101	CONFÉRENCE SUR L'ESPRIT D'ÉQUIPE - ALEXANDRE LAGANIÈR (2023-4393)	Véronique Guité	Veronique Guité (2023-4393)	4 599,00 \$

No paiement: 169661	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 05358	Nom: Amazon Canada	Montant: 1 237,42 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-23	CA34N9Q9MAQI	ACHAT DE MATÉRIEL - BIBLIOTHÈQUE (2023-2587)	Elizabeth Jacques		36,76 \$
2023-10-23	CA3471K5BB6I	ACHAT DE MATÉRIEL - LOISIRS (2023-2587)	Elizabeth Jacques		124,62 \$
2023-10-24	CA343FZ8OBUI	ACHAT DE MATÉRIEL - LOISIRS (2023-2600)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2600)	12,64 \$
2023-10-24	CA34WE51P4ZI	ACHAT DE MATÉRIEL - LOISIRS (2023-2600)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2600)	17,23 \$
2023-10-21	CA32IFHGCMI	ACHAT DE MATÉRIEL - URBANISME (2023-2581)	Anik Fortin	Anik Fortin (2023-2581)	50,53 \$
2023-10-19	CA3188ZK8JE6I	ACHAT DE MATÉRIEL - DIRECTION GÉNÉRALE (2023-2578)	François Pépin	Francis Blondeau (2023-2578)	34,48 \$
2023-10-24	CA31H6BJX3VWI	ACHAT DE MATÉRIEL - LOISIRS (2023-2600)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2600)	15,86 \$
2023-10-23	CA315WPTNV3I	ACHAT DE MATÉRIEL - BIBLIOTHÈQUE (2023-2587)	Elizabeth Jacques		98,87 \$
2023-10-21	CA32N7VDIACII	ACHAT DE MATÉRIEL - URBANISME (2023-2581)	Anik Fortin	Anik Fortin (2023-2581)	55,42 \$
2023-10-24	CA3C4ETGCA2I	ACHAT DE MATÉRIEL - LOISIRS (2023-2600)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2600)	21,68 \$
2023-10-23	CA32NMF7D6SI	ACHAT DE MATÉRIEL - BIBLIOTHÈQUE (2023-2587)	Elizabeth Jacques		16,09 \$
2023-10-22	CA31330ZE7P2I	ACHAT DE MATÉRIEL - URBANISME (2023-2581)	Anik Fortin	Anik Fortin (2023-2581)	44,51 \$
2023-10-22	CA31332ZE7P2I	ACHAT DE MATÉRIEL - URBANISME (2023-2581)	Anik Fortin	Anik Fortin (2023-2581)	44,51 \$
2023-10-22	CA3132ZZE7P2I	ACHAT DE MATÉRIEL - URBANISME (2023-2581)	Anik Fortin	Anik Fortin (2023-2581)	44,51 \$
2023-10-22	CA31331ZE7P2I	ACHAT DE MATÉRIEL - URBANISME (2023-2581)	Anik Fortin	Anik Fortin (2023-2581)	44,51 \$
2023-10-20	1VKF-H6M6-1VVY	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE CA3182N8UOI (2023-2468)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2468)	(6,40 \$)
2023-10-19	CA3BN0C5OFQI	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2573)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2573)	265,44 \$
2023-10-19	CA31T6CR2KLII	ACHAT DE MATÉRIEL - FÊTES LOCALES (2023-2567)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2567)	51,73 \$
2023-10-19	CA346F7S9R90I	ACHAT DE MATÉRIEL - LOISIRS (2023-2573)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2573)	264,43 \$

No paiement: 169662	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 327,90 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
--------------	------------	------------	--------------	-------------------------------	---------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: 169662	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 327,90 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-11-01	X001753848231101	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-1443) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	77,00 \$
2023-11-01	X012859817231101	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-1336) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	61,25 \$
2023-11-01	X012461689231101	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-4803) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	19,88 \$
2023-11-01	X012930862231101	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-9656) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	19,88 \$
2023-11-01	X012961465231101	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-9680) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	20,03 \$
2023-11-01	X010806412231101	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-3324) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	59,64 \$
2023-10-28	X011439135231028	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-465-0898) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	21,49 \$
2023-10-28	X010860410231028	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-465-7829) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	27,24 \$
2023-10-25	X011433800231025	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-466-4719) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	21,49 \$

No paiement: 169663	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 51695	Nom: BENEVA INC. (CAPITALE ASSURANCES)	Montant: 80 990,82 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-31	R-0000528529	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR NOVEMBRE 2023 (C	Maxime Marquis		57 519,93 \$
2023-10-31	R-0000529735	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR NOVEMBRE 2023 (C	Maxime Marquis		23 470,89 \$

No paiement: 169664	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 05859	Nom: BOUTIQUE PALM ISLE INC.	Montant: 3 995,38 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-02	220000084579	ANIMATION DE LA ZONE DE SKATE AUX FETES DE SAINT-LAMBERT (2023-4331)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-4331)	3 995,38 \$

No paiement: 169665	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 95560	Nom: CANAC	Montant: 33,30 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-26	9004659260	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2023-7069)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-7069)	33,30 \$

No paiement: 169666	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 04186	Nom: CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant: 950,03 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-24	8357	ACHAT DE MATÉRIEL - BIBLIOTHÈQUE (2023-2583)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2583)	125,52 \$
2023-10-24	8354	ACHAT DE MATÉRIEL - BIBLIOTHÈQUE (2023-2569)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2569)	453,18 \$
2023-10-24	8359	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2023-2604)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2604)	43,67 \$
2023-10-12	6836	ACHAT DE MATÉRIEL - TRAVAUX PUBLICS (2023-2531)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2531)	327,66 \$

No paiement: 169667	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 05259	Nom: CDW Canada	Montant: 816,78 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-27	MT33299	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2334)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2023-2334)	816,78 \$

No paiement: 169668	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 96249	Nom: CHRISTELE BERTHOLET	Montant: 104,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-06	20231006	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		104,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement:	169669	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	04848	Nom:	DAUPHINAIS PERRAS, S.E.N.C. (DANIEL PERRAS)	Montant:	1 999,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-16	291994	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-9275)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-9275)		1 999,65 \$	
No paiement:	169670	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	04139	Nom:	DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.	Montant:	2 027,01 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-13	434422	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 29 SEPTEMBRE 2023 - AVIS DE RÉSEF			Cassandra Comin Bergor	Sandra Ruel (2023-4243)		2 027,01 \$	
No paiement:	169671	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	04477	Nom:	ELECTRONIQUE MASTEROVOX	Montant:	127,54 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-18	IN422940	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-6787)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-6787)		81,56 \$	
2023-10-25	IN423848	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-7062)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-7062)		45,98 \$	
No paiement:	169672	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	03563	Nom:	EXPRESS MAG	Montant:	181,66 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-20	37591	RENOUVELLEMENT - ABONNEMENT ANNUEL REVUE POUR LA SCIENCE (2023-2647)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2647)		181,66 \$	
No paiement:	169673	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	96260	Nom:	FARIDA JELIKHI LABIB	Montant:	500,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-11-02	20231102	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN REGLEMENT DE VOS RECLAMATIONS : DOSSIER 20			Cassandra Comin Bergor			500,00 \$	
No paiement:	169674	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	02321	Nom:	FASTENAL CANADA LTD	Montant:	87,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-27	QCSTH149634	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7038)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7038)		87,14 \$	
No paiement:	169675	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	03281	Nom:	GROUPE BISSONNETTE INC	Montant:	622,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-18	181464	ACHAT DE MATÉRIEL - VOIRIE (2023-6913)			Eric Valotaire	Vasco Morgado (2023-6913)		622,46 \$	
No paiement:	169676	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	03291	Nom:	GROUPE JLD-LAGUE	Montant:	3 449,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-07	711061	ACHAT D'UNE TARIERE POUR LA FORESTERIE URBAINE (2023-2218)			Marie-Eve Ferland	Vasco Morgado en remplacement de Marie-Eve Ferland (2023-2218)		3 449,25 \$	
No paiement:	169677	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	95761	Nom:	GROUPE MASTER (LE)	Montant:	92,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-23	1968751-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-7061)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-7061)		92,98 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: 169678	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 05409	Nom: GROUPE METROPOLITAIN POPCORN	Montant: 1 228,77 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-18	162273	ACHAT DE POPCORN POUR ÉVÉNEMENT (2023-4373)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-4373)	1 228,77 \$

No paiement: 169679	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 03580	Nom: GROUPE-CONSEIL GENIPUR INC (LE)	Montant: 1 954,58 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-18	11342	SERVICES PROFESSIONNELS POUR ÉTUDE HYDRAULIQUE SECTEUR ISÈRE/NAMUR (2023-4373)	Eric Painchaud	Cassandra Comin Bergonzi (2023-9267)	1 954,58 \$

No paiement: 169680	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 51 255,94 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-30	644 202 783 065	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 060 466 172)	Francis Blondeau		265,22 \$
2023-11-01	645 102 776 376	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 062 157 514)	Francis Blondeau		248,06 \$
2023-11-01	643 302 786 205	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 071 169 070)	Francis Blondeau		37,07 \$
2023-11-01	667 602 705 219	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	Francis Blondeau		33 789,73 \$
2023-11-01	667 602 705 220	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 576)	Francis Blondeau		2 442,80 \$
2023-10-30	676 602 667 651	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		580,53 \$
2023-11-02	680 202 655 070	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 040 260 067)	Francis Blondeau		1 128,55 \$
2023-10-31	621 702 827 393	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 0133 410)	Francis Blondeau		3 707,57 \$
2023-11-01	617 202 843 894	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 855 461)	Francis Blondeau		138,99 \$
2023-11-01	645 102 776 039	HYDRO QC COMPTE 299 001 133 451	Francis Blondeau		4 750,75 \$
2023-10-27	637 902 795 808	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 362 296)	Francis Blondeau		3 673,81 \$
2023-10-27	695 502 967 039	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		492,86 \$

No paiement: 169681	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 05408	Nom: IMPÉRIAL DIV. DE PAUSE CAFÉ IMPÉRIAL INC.	Montant: 407,99 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-19	F304865	ACHAT DE SLUSH POUR ÉVÉNEMENT (2023-4368)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-4368)	407,99 \$

No paiement: 169682	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 96209	Nom: INDIK INC	Montant: 450,64 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-18	7225	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-2414)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-2414)	450,64 \$

No paiement: 169683	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 59268	Nom: KENT AUTOMOTIVE	Montant: 98,76 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-24	9311021412	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6900)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6900)	98,76 \$

No paiement: 169684	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 05067	Nom: LAUDIOM INC.	Montant: 338,03 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-18	24917	APPEL DE SERVICE - 81 HOOPER (2023-4357)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-4357)	338,03 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement:	169685	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	95641	Nom:	LAVE AUTO BLEU BLANC ROUGE	Montant:	114,97 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-17	1864	NETTOYAGE DE VEHICULE (2023-7022)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7022)		114,97 \$	
No paiement:	169686	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	54596	Nom:	L'ENTRECLEFS	Montant:	5 000,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-04-25	20230425	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES - RÉOLUTION 2023-04-122			Jasmin Savard			5 000,00 \$	
No paiement:	169687	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	04643	Nom:	L.P. PHOTO (2000) INC	Montant:	948,55 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-26	12658	PRISE DE PHOTOS - HALLOWEEN (2023-4348)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-4348)		431,16 \$	
2023-10-23	12654	PRISE DE PHOTOS - SOIRÉE RECONNAISSANCE (2023-4381)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-4381)		517,39 \$	
No paiement:	169688	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	95412	Nom:	METAL ACTION	Montant:	221,64 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-11	247679	ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LA SALLE INFORMATIQUE (2023-2601)			Yannick Raymond	Francis Blondeau (2023-2601)		221,64 \$	
No paiement:	169689	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	96230	Nom:	MOBICO INC	Montant:	1 214,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-17	83003	VITRINE MURALE POUR LE CENTRE DES LOISIRS (2023-2546)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2546)		1 214,65 \$	
No paiement:	169690	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	96211	Nom:	PATTES ET CRAYONS	Montant:	130,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-22	1191	ANIMATION - ATELIER DE ZOO-LECTURE DU 11 ET 22 OCTOBRE 2023 (2023-2613)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2613)		130,00 \$	
No paiement:	169691	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	95417	Nom:	PAVAGES METROPOLITAIN INC.	Montant:	1 170,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-21	78000296	SERVICE DE REBUT - ASPHALTE / BÉTON (2023-9157)			Jean-François Blanchette	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9157)		310,78 \$	
2023-10-14	18000246	ASPHALTE ROUTIER (2023-9157)			Eric Valotaire	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9157)		859,55 \$	
No paiement:	169692	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	95464	Nom:	PLOMBERIE CHAUFFAGE VINCENT	Montant:	1 107,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-18	C-3510	TRAVAUX PLOMBERIE - MAISON DESAULNIERS (2023-9162)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-9162)		1 107,60 \$	
No paiement:	169693	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	96237	Nom:	PRISKA POIRIER	Montant:	537,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-18	20231018	ANIMATION ACTIVITÉ - BIBLIOTHÈQUE (2023-2574)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2574)		537,88 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: 169694	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 03293	Nom: PUROLATOR INC.	Montant: 19,03 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-27	454713764	SERVICE DE COURRIER (2022-1074)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1074)	13,45 \$
2023-10-20	454655316	SERVICE DE COURRIER (2022-1074)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1074)	5,58 \$

No paiement: 169695	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 02941	Nom: QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	Montant: 39,30 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-16	PF 41764	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-6823)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-6823)	39,30 \$

No paiement: 169696	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 01882	Nom: RESSORTS LAPRAIRIE INC (LES)	Montant: 344,92 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-19	69145	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2591)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2591)	344,92 \$

No paiement: 169697	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 03109	Nom: RIVE-SUD CHRYSLER DODGE INC	Montant: 1 321,06 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-18	FS45893	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6891)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6891)	1 321,06 \$

No paiement: 169698	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 04316	Nom: RONA INC. - BROSSARD	Montant: 2 032,40 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-18	41460-13879541	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS (2023-7101)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-7101)	102,95 \$
2023-10-16	41460-13875861	ACHAT DE MATÉRIEL - CENTRE DES LOISIRS (2023-2599)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2599)	334,86 \$
2023-10-17	41460-13877741	ACHAT DÉCORATION - HALLOWEEN (2023-7102)	Yannick Raymond	Yannick Nantel (2023-7102)	83,38 \$
2023-10-17	41460-13877251	ACHAT DE MATÉRIEL - SALLE D'INFORMATIQUE (2023-6786)	Yannick Raymond	Francis Blondeau (2023-6786)	137,32 \$
2023-10-18	41460-13879231	ACHAT DE MATÉRIEL - TRAVAUX PUBLICS (2023-7060)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-7060)	128,27 \$
2023-10-23	41460-13884631	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2023-6914)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6914)	197,16 \$
2023-10-19	43020-12986411	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-6825)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-6825)	43,68 \$
2023-10-25	41460-13888131	ACHAT DE MATÉRIEL - 55 ARGYLE (2023-7100)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-7100)	93,91 \$
2023-10-23	43020-12991451	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-6827)	Yannick Nantel	Vasco Morgado (2023-6827)	910,87 \$

No paiement: 169699	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 05321	Nom: Servcorp	Montant: 113,54 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-24	IN489791	ACHAT DE MATERIEL - FÊTES LOCALES (2023-2554)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2554)	113,54 \$

No paiement: 169700	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 50011	Nom: SOCIETE D'HISTOIRE MOUILLEPIED	Montant: 500,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-20	20231020	ANIMATION D'ACTIVITE POUR LA RENTREE CULTURELLE 2023 (2023-4371)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-4371)	500,00 \$

No paiement: 169701	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 01236	Nom: SOLUTIONS D'AFFAIRES KONICA MINOLTA LTD	Montant: 12,94 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
--------------	------------	------------	--------------	-------------------------------	---------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement:	169701	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	01236	Nom:	SOLUTIONS D'AFFAIRES KONICA MINOLTA LTD	Montant:	12,94 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-25	290019098	CONTRAT D'ENTRETIEN - IMPRIMANTE - BIBLIOTHEQUE (2023-2645)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2645)		12,94 \$	
No paiement:	169702	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	60362	Nom:	SOPHIE PASTORE	Montant:	600,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-17	20231017	ENSEIGNEMENT DE COURS - PILATES SPECIAL OSTEOPOROSE (2023-4355)			Eric Carignan	Éric Carignan (2023-4355)		600,00 \$	
No paiement:	169703	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	96063	Nom:	STUDIO VIAU INC	Montant:	1 379,69 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-17	FAC-22592	SERVICE DE WEB DIFFUSION - SEANCE DU CONSEIL (2023-1003)			François Pépin			1 379,69 \$	
No paiement:	169704	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	96250	Nom:	SUZANNE ALLARD	Montant:	38,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-11-01	20231101	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Eric Carignan			38,00 \$	
No paiement:	169705	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	04145	Nom:	ULTRA CLEAR ENGINE FLUIDS (COMPAGNIE ULTRA-CLAIR INC. (LA))	Montant:	708,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-24	0735347	ACHAT DE MATÉRIEL POUR VÉHICULE (2023-7019)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7019)		708,25 \$	
No paiement:	169706	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	50644	Nom:	VILLE DE BOUCHERVILLE	Montant:	222,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-18	202323-300000021	REPARTITION DE LA FACTURE MEGALINK VOIX # 450 449 8100 - D'AOUT 2023 SELON LA C			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-9041)		111,10 \$	
2023-10-18	202323-300000022	REPARTITION DE LA FACTURE MEGALINK VOIX # 450 449 8100 - DE SEPTEMBRE 2023 SE			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-9041)		111,10 \$	
No paiement:	169707	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	50226	Nom:	VILLE DE BROSSARD	Montant:	1 403,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-27	202300-000000077	RENOUVELLEMENT DE LICENCE D'ABONNEMENT - CONSOLE GESTION CL (2023-9032)			Francis Blondeau	Maxime Marquis (2023-9032)		476,82 \$	
2023-10-27	202300-000000078	LIEN INTERNET POUR L'AUGMENTATION DE SERVICE AUX CITOYENS (BIBLIOTHÈQUE, CI			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-9036)		926,40 \$	
2023-10-27	202300-000000076	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 202300-000000068			Francis Blondeau			(1 144,35 \$)	
2023-09-15	202300-000000068	VOIR CREDIT 202300-000000076			Francis Blondeau			1 144,35 \$	
No paiement:	169708	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	01806	Nom:	WOLSELEY CANADA INC	Montant:	333,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-21	2788033	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2023-2593)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2593)		333,57 \$	
No paiement:	169709	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	50096	Nom:	PETITE CAISSE AQUATIQUE/JEUNESSE (DOMINIQUE ANNE SOUCIE)	Montant:	594,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: 169709	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 50096	Nom: PETITE CAISSE AQUATIQUE/JEUNESSE (DOMINIQUE ANNE SOUCIE)	Montant: 594,65 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-17	20231017	PETITE CAISSE AQUATIQUE/JEUNESSE (DOMINIQUE ANNE SOUCIE)	Dominique-Anne Soucie		594,65 \$

No paiement: 169710	Date: 2023-11-13	Référence Fourn.: 95651	Nom: ENTREPRISES BRIXI INC. (LES)	Montant: 4 174,40 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-04-13	20230413	LOCATION MENSUELLE - BUREAUX DU 6 RUE DESAULNIERS POUR LA MAIRIE ET LA DIRI	Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9114)	4 174,40 \$

No paiement: 169711	Date: 2023-11-15	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 3 873,87 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-11-01	X010896090231101	FRAIS DE TÉLÉPHONE (41361628) (2023-9026)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-9026)	10,63 \$
2023-11-04	X013195883231104	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6514) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	61,36 \$
2023-11-04	X012296547231104	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6554) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	66,26 \$
2023-11-04	X012284942231104	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6529) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	2 122,34 \$
2023-11-04	X011235439231104	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6601) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	21,60 \$
2023-11-10	X011140074231110	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-672-2217) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	174,65 \$
2023-11-04	X001757273231104	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6576) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	21,60 \$
2023-11-04	X001757274231104	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6582) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	21,60 \$
2023-11-04	X001757297231104	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6510) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	99,27 \$
2023-11-04	X001757365231104	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-8621) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	1 041,36 \$
2023-11-04	X001904703231104	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6612) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	21,60 \$
2023-11-04	X011065734231104	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6579) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	190,00 \$
2023-11-04	X001941790231104	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6575) (2023-9019)	Francis Blondeau	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-9019)	21,60 \$

No paiement: 169712	Date: 2023-11-15	Référence Fourn.: 50103	Nom: BELL CANADA	Montant: 1 651,05 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-11-01	X010829370231101	FRAIS D'INTERNET POUR 81 HOOPER (517682929) (2023-9069)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-9069)	227,65 \$
2023-11-01	X014869149231101	FRAIS D'INTERNET DU 6 DESAULNIERS (543874524) (2023-9058)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-9058)	233,40 \$
2023-11-01	X014979241231101	FRAIS D'INTERNET POUR LE 2035 VICTORIA (545470032) (2023-9024)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2023-9024)	1 190,00 \$

No paiement: 169713	Date: 2023-11-15	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 1 571,52 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-11-10	692 802 499 497	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 891 870)	Francis Blondeau		148,59 \$
2023-11-10	665 802 725 530	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		360,07 \$
2023-11-06	660 402 742 731	FRAIS D'ELECTRICITÉ 299 049 227 786	Francis Blondeau		105,48 \$
2023-11-08	637 902 802 120	FRAIS D'ELECTRICITÉ (299 109 506 244)	Francis Blondeau		231,99 \$
2023-11-09	617 202 847 724	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 003 679 949)	Francis Blondeau		120,81 \$
2023-11-08	637 902 802 119	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 109 506 228)	Francis Blondeau		218,50 \$
2023-11-08	655 003 011 775	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		59,61 \$
2023-11-09	690 102 557 490	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 891 888)	Francis Blondeau		326,47 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
169714		2023-11-15	51761	MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE SOCIALE	125,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-11-07	20231107	RENOUVELLEMENT DE CERTIFICAT DE QUALIFICATION OPA - PRÉPOSÉ À L'AQUEDUC -	Vasco Morgado		125,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
169715		2023-11-15	03152	PEPINIERE ABBOTSFORD INC	600,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-11-15	20231115-1	LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION - FOURNITURE DE PLANTES MOSAÏQUES (2)	Stéphanie Fournier		300,00 \$
2023-11-15	20231115	LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION - ACHAT DES ARBRES (19DDP12)	Stéphanie Fournier		300,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
169716		2023-11-15	50096	PETITE CAISSE AQUATIQUE/JEUNESSE (DOMINIQUE ANNE SOUCIE)	100,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-11-13	20231113	PETITE CAISSE AQUATIQUE/JEUNESSE (DOMINIQUE ANNE SOUCIE)	Martin Latulippe		100,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
169717		2023-11-15	50002	PETITE CAISSE TRAVAUX PUBLICS (FRANCE BILODEAU)	298,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-11-09	20231109	PETITE CAISSE TRAVAUX PUBLICS (FRANCE BILODEAU)	Vasco Morgado		298,20 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
169718		2023-11-15	04687	QUEBEC VERT	51,73 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-11-04	20231104	ABONNEMENT AU MAGAZINE QUÉBEC VERT	Vasco Morgado		51,73 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S20364		2023-11-01	54493	DEVELOPPEMENT OLYMBEC INC.	13 885,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-01-01	20230101-U	LOCATION MENSUELLE 2023 - BUREAUX DU 2035 AVENUE VICTORIA POUR LE SERVICE C	Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9123)	5 090,52 \$
2023-01-01	20230101-SA	LOCATION MENSUELLE 2023 - BUREAUX DU 2035 AVENUE VICTORIA POUR LES SERVICE	Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9115)	8 794,92 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S20365		2023-10-25	03058	ACIER PICARD INC.	1 323,31 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-04	1832660	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6889)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6889)	1 323,31 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S20366		2023-10-25	04621	ADF DIESEL	8 941,49 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-03	FA07-221914	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2481)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-2481)	6 890,30 \$
2023-10-03	FA07-221892	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2016)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2023-2016)	89,97 \$
2023-10-04	FA07-221956	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2481)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2023-2481)	1 961,22 \$
2023-10-05	FA07-222048	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE FA07-222048 (2023-2481)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2023-2481)	(61,71 \$)
2023-10-11	FA07-222200	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE FA07-221915 (2023-2481)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2023-2481)	(1 572,85 \$)
2023-10-03	FA07-221915	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2481)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2023-2481)	1 634,56 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: S20367	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 95648	Nom: ASCENSEURS AVANT-GARDE	Montant: 2 342,34 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-02	6303	APPEL DE SERVICE - CENTRE DES LOISIRS (2023-2517)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2517)	239,73 \$
2023-10-06	6355	APPEL DE SERVICE - CENRE DES LOISIRS (2023-2510)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2510)	2 102,61 \$

No paiement: S20368	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 95624	Nom: ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS DU QUEBEC (TPQUEBEC)	Montant: 264,44 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-05	009101	AFFICHAGE D'EMPLOI - TRAVAUX PUBLICS (2023-4341)	Véronique Guité	Veronique Guité (2023-4341)	264,44 \$

No paiement: S20369	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 95538	Nom: ATELIER MOTEUR POMPE	Montant: 1 847,64 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-05	10718	ACHAT DE POMPE - ENTRETIEN - RÉSUEAX D'ÉGOUTS (2023-2512)	Jean-François Blanchette	Vasco Morgado (2023-2512)	1 847,64 \$

No paiement: S20370	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 01852	Nom: BELANGER SAUVE AVOCATS	Montant: 5 874,26 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-27	0000422393	SERVICES PROFESSIONNELS - COUR MUNICIPALE POUR AOÛT 2023 (2023-1405)	Cassandra Comin Bergor	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-1405)	2 150,50 \$
2023-10-02	422459	SERVICES PROFESSIONNELS - RESSOURCES HUMAINES (2023-1148)	Véronique Guité	Jasmin Savard (2023-1148)	3 723,76 \$

No paiement: S20371	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 05451	Nom: Brodi Specialty products Ltd	Montant: 917,02 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-02	INV25513	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6885)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6885)	917,02 \$

No paiement: S20372	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 03205	Nom: CHAUSSURES 22 SECURITE	Montant: 840,70 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-30	230928	ACHAT DE CHAUSSURES DE TRAVAIL (2023-9063)	Vasco Morgado	Anik Fortin (2023-9063)	840,70 \$

No paiement: S20373	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 04827	Nom: Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	Montant: 137,40 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-03	169812	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-6804)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-6804)	137,40 \$

No paiement: S20374	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC	Montant: 4 487,80 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-04	2023 18077397	EMULPLUS RC EN VRAC (2023-2552)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2552)	602,93 \$
2023-10-02	2023 18077247	ASPHALTE ROUTIER (2023-2553)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2553)	1 414,05 \$
2023-10-05	2023 18078794	ASPHALTE ROUTIER (2023-2559)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2559)	1 375,10 \$
2023-10-02	2023 18077255	ASPHALTE ROUTIER (2023-2552)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2552)	972,96 \$
2023-09-20	2023 18071309	PIERRE RECYCLÉE MR4 (2023-9222)	Jean-François Blanchette	Yannick Nantel (2023-9222)	122,76 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: S20375	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 60157	Nom: DEC ENVIRO (9139-6903 QUEBEC INC)	Montant: 10 204,03 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-04	INV-2312676	SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX- DULWICH (2023-9156)	Nicolas Beaudoin	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9156)	6 887,00 \$
2023-10-05	INV-2312686	SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - DULWICH (2023-9156)	Nicolas Beaudoin	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9156)	827,82 \$
2023-10-03	INV-2312660	SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX- ÉTUDES GÉOTECHNIQUE	Nicolas Beaudoin	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9239)	2 489,21 \$

No paiement: S20376	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 04490	Nom: DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC	Montant: 2 565,68 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-05	141424	ACHAT DE MATÉRIEL - SPORT (2023-2447)	Vasco Morgado	Yannick Raymond (2023-2447)	612,71 \$
2023-10-05	141422	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-2461)	Vasco Morgado	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-2461)	1 952,97 \$

No paiement: S20377	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 01710	Nom: DISTRIBUTIONS PLA-M INC	Montant: 459,99 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-11	157466	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 157281 (2023-6953)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6953)	(103,95 \$)
2023-10-02	157281	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN MENAGER (2023-6953)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6953)	563,94 \$

No paiement: S20378	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 59083	Nom: ELITE MEDIC INC.	Montant: 149,41 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-05	4166	FORMATION - SAUVETAGE ET PREMIERS SECOURS (2023-4342)	Véronique Guité	Veronique Guité (2023-4342)	149,41 \$

No paiement: S20379	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 95585	Nom: EMMANUELLE GOSELIN	Montant: 951,99 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-02	18	ENSEIGNEMENT DE COURS - AQUAFORME ET AQUAJOGGING (2023-2346)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2346)	951,99 \$

No paiement: S20380	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 05484	Nom: Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	Montant: 36 829,59 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-07	4428	TRAVAUX - ABATTAGE ET ESSOUCHAGE (2023-9171)	Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9171)	18 510,12 \$
2023-10-07	4429	TRAVAUX D'ELAGAGE (2023-9170)	Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9170)	11 449,67 \$
2023-10-01	4427	TRAVAUX D'ELAGAGE (2023-9170)	Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9170)	6 869,80 \$

No paiement: S20381	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 95616	Nom: ENTREPRISES M. MARION INC.	Montant: 1 494,68 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-06	2018	CONTROLE ECOLOGIQUE DE LA VEGETATION INDESIRABLES - CARREFOUR GIRATOIRE	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-2117)	1 494,68 \$

No paiement: S20382	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 03282	Nom: EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	Montant: 380,99 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-05	FA-96074	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6875)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6875)	380,99 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S20383		2023-10-25	58188	ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	5 512,48 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-30	ET1011553	SERVICES PROFESSIONNELS - BANQUE D'HEURES - INFORMATIQUES (2023-1874)		Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-1874)	5 512,48 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S20384		2023-10-25	05752	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC	82 683,82 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-28	A026 18001749 2023	RÉFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS - DÉCOMPTE 2 (2023-9179)		François Pépin	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9179)	82 683,82 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S20385		2023-10-25	59231	FEDERATION DES MILIEUX DOCUMENTAIRES	287,44 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-03	231000497	AFFICHAGE D'OFFRE D'EMPLOI (2023-4325)		Véronique Guité	Veronique Guité (2023-4325)	287,44 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S20386		2023-10-25	50102	FRANCINE GRAVEL GESTION DESIGN	379,41 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-14	2955	SERVICES DE GRAPHISME - JOURNÉE DE LA CULTURE (2023-9007)		Mélanie Dallaire		379,41 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S20387		2023-10-25	59743	GARS DU SON (LE)	459,90 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-01	01-10-2023	SERVICE DE TECHNICIEN ET EQUIPEMENT - FRANCIS DÉSILET (2023-9219)		Martin Latulippe	Josée Véronneau (2023-9219)	459,90 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S20388		2023-10-25	01289	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	643,12 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-26	03P104759	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6873)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6873)	214,46 \$
2023-10-03	03P105851	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6890)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6890)	317,91 \$
2023-10-11	03P106646	CRÉDIT AU RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 03P105866 (2023-6890)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6890)	(628,74 \$)
2023-10-05	03P105866	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE - VOIR CRÉDIT 03P106646 (2023-6890)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6890)	739,49 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S20389		2023-10-25	03255	GROUPE ARCHAMBAULT INC	685,16 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-27	CW30327648	ACHAT DE LIVRES (2023-9045)		Elizabeth Jacques		208,91 \$
2023-09-27	CW30328017	ACHAT DE LIVRES (2023-9045)		Elizabeth Jacques		372,65 \$
2023-09-27	CW30327201	ACHAT DE LIVRES (2023-9045)		Elizabeth Jacques		71,36 \$
2023-09-26	CW30325282	ACHAT DE MULTIMEDIAS (2023-9045)		Elizabeth Jacques		32,24 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S20390		2023-10-25	00555	GROUPE LABERGE INC.	21 293,60 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-15	044652	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 044567 (2023-9175)		Eric Painchaud	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9175)	(386,32 \$)
2023-09-30	044729	SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER ET MANOEUVRE POUR L'ARÉNA - SEPTEMBRE 2023 (2		Martin Latulippe	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9175)	21 679,92 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: S20391	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 03560	Nom: GROUPE SPORTS INTER PLUS (LE)	Montant: 1 394,13 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-13	F3521839	ACHAT DE MATÉRIEL - DIVISION SPORT (2023-2528)	Eric Carignan	Éric Carignan (2023-2528)	270,08 \$
2023-10-06	F3521658	ACHAT DE MATÉRIEL - DIVISION SPORT (2023-2515)	Eric Carignan	Éric Carignan (2023-2515)	1 124,05 \$

No paiement: S20392	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 59099	Nom: GUARD-X INC.	Montant: 3 034,83 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-30	I0315148	NSPECTION ET ENTRETIEN DES EXTINCTEURS (2023-9247)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	1 111,84 \$
2023-09-30	R0317090	NSPECTION ET ENTRETIEN DES EXTINCTEURS (2023-9247)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	70,53 \$
2023-09-30	I0315154	INSPECTION ET ENTRETIEN DES EXTINCTEURS (2023-9247)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	1 175,08 \$
2023-09-30	I0314371	NSPECTION ET ENTRETIEN DES EXTINCTEURS (2023-9247)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	488,64 \$
2023-09-30	R0317089	NSPECTION ET ENTRETIEN DES EXTINCTEURS (2023-9247)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	94,37 \$
2023-09-30	R0317091	ENTRETIEN DES EXTINCTEURS (2023-9247)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	94,37 \$

No paiement: S20393	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 04344	Nom: J.A. LARUE INC	Montant: 10 000,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-24	20231024	LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION CONTRAT 22ÉQUI04 - ACQUISITION D'UNE S	Stéphanie Fournier		10 000,00 \$

No paiement: S20394	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 04814	Nom: L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant: 46,39 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-26	154878	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-1143)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-1143)	46,39 \$

No paiement: S20395	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 00166	Nom: LESLIE MACDONALD	Montant: 270,15 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-22	220923-1	SERVICE DE TRADUCTION - DOCUMENTS DIVERS (2023-10025)	Mélanie Dallaire	Catherine Langevin (2023-10025)	270,15 \$

No paiement: S20396	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 04101	Nom: LIBRAIRIE ALIRE	Montant: 176,95 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-29	187295	FRAIS D'ACCES ET DE VERROUS / LIVRES NUMÉRIQUES / AUDIONUMÉRIQUES (2023-904	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-9047)	176,95 \$

No paiement: S20397	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 3 436,60 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-29	193691	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		122,69 \$
2023-09-29	193688	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		746,24 \$
2023-09-27	193581	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		69,20 \$
2023-09-29	193687	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		935,29 \$
2023-09-29	193695	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		513,17 \$
2023-09-29	193696	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		104,74 \$
2023-09-27	193580	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		227,22 \$
2023-09-27	193579	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		180,08 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement:	S20397	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	04119	Nom:	LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant:	3 436,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-29	193689	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)			Elizabeth Jacques			552,62 \$	
2023-09-27	193578	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 193380 (2023-9048)			Elizabeth Jacques			(14,65 \$)	
No paiement:	S20398	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	01258	Nom:	LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant:	2 346,71 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-28	CW30330311	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)			Elizabeth Jacques			1 471,67 \$	
2023-09-28	CW30329378	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2023-2467)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2467)		27,32 \$	
2023-09-28	CWQ30330312	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)			Elizabeth Jacques			847,72 \$	
No paiement:	S20399	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	03046	Nom:	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	Montant:	4 470,32 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-28	188253	PAILLIS AIRES DE JEUX (2023-2206)			Yannick Nantel	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-2206)		4 470,32 \$	
No paiement:	S20400	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	03074	Nom:	MAXIGAZ INC	Montant:	65,54 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-27	347920	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)		65,54 \$	
No paiement:	S20401	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	01441	Nom:	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	Montant:	214,81 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-01	2862947	PUBLICATION DES ADDENDA SUR SEO (2023-9052)			Stéphanie Fournier	Cassandra Comin Bergonzi (2023-9052)		214,81 \$	
No paiement:	S20402	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	51879	Nom:	MELISSA ROCH	Montant:	143,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-29	20230929	ENSEIGNEMENT DE COURS - ZUMBA - SEMAINE DES AINÉS (2023-4328)			Eric Carignan	Martin Latulippe (2023-4328)		143,72 \$	
No paiement:	S20403	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	04347	Nom:	MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant:	1 050,87 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-26	39026	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6866)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6866)		32,47 \$	
2023-09-26	38543	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6866)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6866)		71,33 \$	
2023-09-27	39125	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6876)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6876)		947,07 \$	
No paiement:	S20404	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	03499	Nom:	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	Montant:	365,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-25	91085838	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2023-2378)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-2378)		365,90 \$	
No paiement:	S20405	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	05955	Nom:	ORIZON MOBILE	Montant:	836,73 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: S20405	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 05955	Nom: ORIZON MOBILE	Montant: 836,73 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-09-26	1050434	ACHAT DE MATÉRIEL - LOISIRS (2023-2430)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2430)	836,73 \$

No paiement: S20406	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 00168	Nom: OUTILS PIERRE BERGER INC	Montant: 234,78 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-09-28	D39684	ACHAT DE MATÉRIEL - VOIRIE (2023-6905)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6905)	234,78 \$

No paiement: S20407	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 59631	Nom: PIECES D'AUTO SUPER	Montant: 3 035,37 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-09-28	873550/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6884)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6884)	23,16 \$
2023-09-28	873463/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6884)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6884)	786,49 \$
2023-10-06	888752/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6899)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6899)	767,19 \$
2023-09-28	873531/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6884)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6884)	66,61 \$
2023-10-03	880910/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6884)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6884)	508,17 \$
2023-10-04	882916/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6893)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6893)	731,25 \$
2023-10-06	889071/1	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 888752-1 (2023-6899)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6899)	(46,47 \$)
2023-10-05	887015/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6897)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6897)	164,25 \$
2023-10-05	887251/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6897)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6897)	34,72 \$

No paiement: S20408	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 05586	Nom: PRECICOM TECHNOLOGIES INC.	Montant: 1 764,87 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-09-19	49440	CONTRAT DE MAINTENANCE FORTINET DU 2023-08-19 AU 2024-08-18 (2023-9263)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-9263)	1 764,87 \$

No paiement: S20409	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 52360	Nom: PRODUCTIONS CHOSE BINE (LES)	Montant: 402,41 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-08-21	23159-2	ANIMATION DE L'ACTIVITÉ (2023-4195)	Jasmin Savard	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-4195)	402,41 \$

No paiement: S20410	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 53017	Nom: PRODUCTIONS KATOMIX (LES)	Montant: 1 322,21 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-14	777	ANIMATION DE L'ACTIVITÉ (2023-9265)	Eric Carignan	Martin Latulippe (2023-9265)	1 322,21 \$

No paiement: S20411	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 50685	Nom: PROGAZON SAINT-LAMBERT INC.	Montant: 45 545,75 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-09-01	F04249	TAILLE DE HAIES ET ARBUSTES (2023-9127)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2023-9127)	15 961,73 \$
2023-09-28	F04288	TONTES DE PELOUSE (2023-9126)	Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9126)	29 584,02 \$

No paiement: S20412	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 01390	Nom: PRUDENT MESURES D'URGENCE ET SECURITE CIVILE INC	Montant: 922,10 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: S20412	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 01390	Nom: PRUDENT MESURES D'URGENCE ET SECURITE CIVILE INC	Montant: 922,10 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-30	15056	FORMATION - LA SÉCURITÉ CIVILE ET LES RESPONSABLES DE MISSION (2023-1931)	François Pépin	Jasmin Savard (2023-1931)	922,10 \$

No paiement: S20413	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 53433	Nom: QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	Montant: 22 353,87 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-26	Q2114455	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LA BIBLIOTHEQUE (2023-2451)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2023-2451)	21 154,71 \$
2023-09-29	Q2115026	ENTRETIEN DES IMPRIMANTES - SEPTEMBRE 2023 (2023-9040)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2023-9040)	1 199,16 \$

No paiement: S20414	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 52993	Nom: R. GUERTIN & ASS.	Montant: 1 064,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-28	03971	HONORAIRES - EXPERT EN SINISTRE - ISERE-NAMUR (2023-9283)	Cassandra Comin Bergor	Sandra Ruel (2023-9283)	298,00 \$
2023-09-28	03972	HONORAIRES - EXPERT EN SINISTRE - ISERE-NAMUR (2023-9283)	Cassandra Comin Bergor	Sandra Ruel (2023-9283)	266,00 \$
2023-09-28	03970	HONORAIRES - EXPERT EN SINISTRE - ISERE-NAMUR (2023-9283)	Cassandra Comin Bergor	Sandra Ruel (2023-9283)	250,00 \$
2023-09-21	03962	HONORAIRES - EXPERT EN SINISTRE - ISERE-NAMUR (2023-9283)	Cassandra Comin Bergor	Sandra Ruel (2023-9283)	250,00 \$

No paiement: S20415	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 01541	Nom: RABAIS CAMPUS	Montant: 156,69 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-27	764152758	RENOUVELLEMENT - ABONNEMENT - PERIODIQUES DIVERS (2023-2498)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2498)	156,69 \$

No paiement: S20416	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 01606	Nom: RELIURE O'FODO	Montant: 910,92 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-28	1150	RELIURE DE VOLUMES (2023-9214)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-9214)	535,97 \$
2023-10-05	1161	RELIURE DE VOLUMES (2023-9214)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-9214)	374,95 \$

No paiement: S20417	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 03143	Nom: ROBERT BOILEAU INC	Montant: 18 648,99 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-25	97057	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - TRAVAUX SUR SURFACEUSE (2023-1847)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-1847)	14 115,41 \$
2023-09-25	97056	LOCATION DE SURFACEUSE ELECTRIQUE - 19 JUIN AU 19 SEPTEMBRE 2023 (2023-4322)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-4322)	4 410,44 \$
2023-09-28	97129	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6881)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6881)	123,14 \$

No paiement: S20418	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 05397	Nom: SANIBERT	Montant: 2 985,10 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-25	351039393	LOCATION - TOILETTE CHIMIQUE PORTATIVE (2022-9077, 2023-4321)	Yannick Nantel	Josée Véronneau (2022-9077), Yannick Nantel (2023-4321)	2 985,10 \$

No paiement: S20419	Date: 2023-10-25	Référence Fourn.: 50611	Nom: SANTINEL INC.	Montant: 222,26 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-29	M64233	ACHAT DE BATTERIES POUR DÉFIBRILLATEURS (2023-2342)	Véronique Guité	Veronique Guité (2023-2342)	222,26 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement:	S20420	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	05967	Nom:	SECURMAX	Montant:	2 295,77 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-02	31428	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - CAMERAS DE SURVEILLANCE, LICENCE ET INSTALLATION			Francis Blondeau	Maxime Marquis (2023-2169)		2 295,77 \$	
No paiement:	S20421	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	01217	Nom:	SOCIETE DE SAUVETAGE	Montant:	803,05 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-27	217305	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE (2023-4159)			Véronique Guité	Veronique Guité (2023-4159)		275,94 \$	
2023-10-05	217472	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE (2023-4159)			Véronique Guité	Veronique Guité (2023-4159)		386,86 \$	
2023-09-26	217272	BREVET - PREMIERS SOINS (2023-4354)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-4354)		140,25 \$	
No paiement:	S20422	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	02013	Nom:	SOFTCHOICE CORPORATION	Montant:	2 033,36 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-04	91159484	ACHAT DE LICENCES INFORMATIQUES DIVERSES (2023-2482)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2482)		2 033,36 \$	
No paiement:	S20423	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	96187	Nom:	SOLINOV CONSULTATION INC.	Montant:	9 571,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-29	3894-23	MANDAT DE CARACTERISATION DES MATIERES ORGANIQUES (2023-9245)			Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9245)		9 571,67 \$	
No paiement:	S20424	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	05977	Nom:	SOLUTIONS BCITI INC.	Montant:	5 748,75 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-30	1202	SUPPORT À LA MIGRATION (2023-4350)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-4350)		5 748,75 \$	
No paiement:	S20425	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	96103	Nom:	SOLUTIONS IT2GO INC	Montant:	11 580,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-25	69231	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE - LICENCE VEEAM POUR UN AN (2023-2393)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2393)		11 580,74 \$	
No paiement:	S20426	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	03693	Nom:	TENAQUIP	Montant:	852,34 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-05	15011012-01	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-1837)			Anik Fortin	Anik Fortin (2022-1837)		12,31 \$	
2023-10-04	15631058-00	ACHAT DE GANTS DE TRAVAIL (2023-2487)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-2487)		840,03 \$	
No paiement:	S20427	Date:	2023-10-25	Référence Fourn.:	00019	Nom:	WURTH CANADA LTEE	Montant:	1 815,35 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-02	25572845	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6879)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6879)		1 815,35 \$	
No paiement:	S20428	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	04621	Nom:	ADF DIESEL	Montant:	7 747,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-14	FA07-221081	ACHAT DE GÉNÉRATRICE - CDL SALLE DE SERVEUR (2023-2016, 2023-6888)			Eric Painchaud	Vasco Morgado (2023-2016), Sébastien Gravel (2023-6888)		31 526,57 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: S20428	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 04621	Nom: ADF DIESEL	Montant: 7 747,44 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-23	FA07-222733	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE FA07-221914 (2023-2481)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2023-2481)	(793,33 \$)
2023-10-23	FA07-222710	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE FA07-221081 (2023-2016)	Eric Painchaud	Vasco Morgado (2023-2016)	(22 668,47 \$)
2023-10-23	FA07-222734	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE FA07-221914 (2023-2481)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2023-2481)	(317,33 \$)

No paiement: S20429	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 02837	Nom: AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC	Montant: 1 069,46 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-11	401758	PANNEAUX D'INDICATEUR ET SUPPORT - PISCINE (2023-2527)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2527)	1 069,46 \$

No paiement: S20430	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 95621	Nom: ATCO STRUCTURES& LOGISTIQUE	Montant: 1 281,98 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-01	MTL-SR 47052544	LOCATION DE ROULOTTE DE CHANTIER (2022-9120)	Vasco Morgado	Éric Painchaud (2022-9120)	1 281,98 \$

No paiement: S20431	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 01625	Nom: BEAUMONT-ROBITAILLE SERVICE	Montant: 793,33 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-01	731929	LICENCE ANNUELLE - SAPPHIRE CLOUD POUR LA MÉCANIQUE (2023-4374)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-4374)	793,33 \$

No paiement: S20432	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 50027	Nom: BFL CANADA	Montant: 525,95 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-13	MUN13518-4	HONORAIRES PROFESSIONNELS - RÉCLAMATION 2021-039 - BRIS DE CONDUITE (2022-1805)	Cassandra Comin Bergor	Francis Blondeau (2022-1805)	525,95 \$

No paiement: S20433	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 60157	Nom: DEC ENVIRO (9139-6903 QUEBEC INC)	Montant: 32 288,44 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-10	INV-2312727	SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - PARC LOGAN (2023-9239)	Nicolas Beaudoin	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9239)	753,09 \$
2023-10-13	INV-2312780	SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - RUE DES LANDES (2023-9189)	Simon Bédard-Goulet	Jasmin Savard (2023-9189)	11 095,09 \$
2023-10-13	INV-2312782	SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - 55 ARGYLE (2023-9186)	Simon Bédard-Goulet	Éric Painchaud (2023-9186)	9 081,88 \$
2023-10-13	INV-2312781	SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - 55 ARGYLE (2023-9186)	Simon Bédard-Goulet	Éric Painchaud (2023-9186)	10 168,39 \$
2023-10-11	INV-2312729	SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - ROBITAILLE ET PUTNEY	Nicolas Beaudoin	Jasmin Savard (2023-9246)	1 189,99 \$

No paiement: S20434	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 03452	Nom: DEVOIR INC (LE)	Montant: 724,11 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-11	IN13068	PUBLICATION D'APPEL D'OFFRES - 23CL03 (2023-2555)	Stéphanie Fournier	Stéphanie Fournier (2023-2555)	724,11 \$

No paiement: S20435	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 96066	Nom: ENTRETIEN 4M INC.	Montant: 1 609,65 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-01	129048	ENTRETIEN MENAGER AU 2035 AVENUE VICTORIA - OCTOBRE 2023 (2023-1004)	Yannick Raymond	Jasmin Savard (2023-1004)	1 609,65 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement:	S20436	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	04550	Nom:	EQUIPEMENTS BROSSARD	Montant:	137,47 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-12	813999-0001	LOCATION D'ÉQUIPEMENT - SALLE D'INFORMATIQUE (2023-2603)			Yannick Raymond	Francis Blondeau (2023-2603)		137,47 \$	
No paiement:	S20437	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	05892	Nom:	EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	Montant:	404,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-10	IN10500612	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNES GAZ DIVERS (2023-2556)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2556)		404,14 \$	
No paiement:	S20438	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	02154	Nom:	EUROFINS ENVIRONEX	Montant:	763,02 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-06-30	879494	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2022-9161)			Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2022-9161)		763,02 \$	
No paiement:	S20439	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	01190	Nom:	FITNESS DEPOT COMMERCIAL INC	Montant:	264,30 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-10	AB00006446	ACHAT DE MATÉRIEL - SPORT (2023-2523)			Eric Carignan	Éric Carignan (2023-2523)		264,30 \$	
No paiement:	S20440	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	03870	Nom:	FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)	Montant:	5 317,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-25	20231025	REMISES DU 24 SEPTEMBRE AU 21 OCTOBRE 2023 - RÉFÉRENCE NO 25965			Maxime Marquis			5 317,92 \$	
No paiement:	S20441	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	00567	Nom:	GENERAL BEARING SERVICE INC	Montant:	347,87 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-13	594610	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6894)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6894)		347,87 \$	
No paiement:	S20442	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	59082	Nom:	GFL ENVIRONMENTAL INC.	Montant:	224,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-30	M30015948916	CONTENEUR RESIDUS REBUTS SECS (2023-9155)			Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9155)		224,20 \$	
No paiement:	S20443	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	01289	Nom:	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	Montant:	509,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-11	03P106635	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7006)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7006)		509,16 \$	
No paiement:	S20444	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	03255	Nom:	GROUPE ARCHAMBAULT INC	Montant:	228,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-11	CW30351611	ACHAT DE MULTIMEDIAS (2023-9045)			Elizabeth Jacques			32,24 \$	
2023-10-11	CW30352222	ACHAT DE LIVRES (2023-9045)			Elizabeth Jacques			196,33 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: S20445	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 00555	Nom: GROUPE LABERGE INC.	Montant: 39 250,78 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	------------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-01	044632	ENTRETIEN MENAGER DE LA BIBLIOTHEQUE ET DU 31-35 FORT - OCTOBRE 2023 (2023-9177)	Vasco Morgado	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9015)	10 462,95 \$
2023-10-01	044796	ENTRETIEN MENAGER DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL - SEPTEMBRE 2023 (2023-9177)	Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9177)	6 998,92 \$
2023-09-30	044728	SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER - CENTRE DES LOISIRS - SEPTEMBRE 2023 (2023-9175)	Eric Painchaud	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9175)	21 788,91 \$

No paiement: S20446	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 03560	Nom: GROUPE SPORTS INTER PLUS (LE)	Montant: 833,57 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-11	F3521735	ACHAT DE MATÉRIEL - SPORT (2023-2515)	Eric Carignan	Éric Carignan (2023-2515)	833,57 \$

No paiement: S20447	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 00265	Nom: JCB CONSTRUCTION	Montant: 3 000,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-27	20231027	REMBOURSEMENT - DÉPÔT DE GARANTIE - URBANISME	Anik Fortin		3 000,00 \$

No paiement: S20448	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 01315	Nom: MOULIN A VENT/LA MAISON DES ARTS ET DES JEUX	Montant: 2 356,99 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-05-25	20-2023-05-25	ENSEIGNEMENT DE COURS - ACRO-YOGA ET PLATEAU DES SPORTS TRADITIONNELS (2	Martin Latulippe	Josée Véronneau (2023-1842)	2 356,99 \$

No paiement: S20449	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 00104	Nom: LECLERC SAUVE ARPENTEURS-GEOMETRES INC	Montant: 1 017,53 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-09-18	6249-14835	SERVICES PROFESSIONNELS - CADASTRE BOULINGRIN (2023-9152)	Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9152)	1 017,53 \$

No paiement: S20450	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 04814	Nom: L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant: 379,01 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-09-30	40450	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-1143)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-1143)	379,01 \$

No paiement: S20451	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 00166	Nom: LESLIE MACDONALD	Montant: 722,82 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-08-31	310823-1	TRADUCTION DE DOCUMENTS (2023-10025)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2023-10025)	722,82 \$

No paiement: S20452	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 04101	Nom: LIBRAIRIE ALIRE	Montant: 710,76 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-11	187480	FRAIS D'ACCES ET DE VERROUS / LIVRES NUMÉRIQUES / AUDIONUMÉRIQUES (2023-904	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-9047)	55,68 \$
2023-10-11	187478	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2023-9047)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-9047)	514,88 \$
2023-10-11	187479	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2023-9047)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-9047)	140,20 \$

No paiement: S20453	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 2 883,23 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: S20453	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 2 883,23 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-10	193826	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		34,60 \$
2023-10-12	193862	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		133,09 \$
2023-10-12	193866	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		36,75 \$
2023-10-10	193824	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		79,62 \$
2023-10-10	193822	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		58,59 \$
2023-10-03	193723	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		78,70 \$
2023-10-03	193720	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		385,93 \$
2023-10-03	193722	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		281,98 \$
2023-10-03	193744	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		993,50 \$
2023-10-03	193745	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		591,83 \$
2023-10-03	193746	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		51,40 \$
2023-10-10	193827	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		26,20 \$
2023-10-10	193831	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		117,44 \$
2023-10-10	193828	ACHAT DE LIVRES (2023-9048)	Elizabeth Jacques		13,60 \$

No paiement: S20454	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 01258	Nom: LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant: 1 021,94 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-11	CWQ30352053	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques		278,83 \$
2023-10-11	CW30352382	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques		76,55 \$
2023-10-11	CW30352236	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques		115,34 \$
2023-10-11	CW30352386	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques		145,66 \$
2023-10-11	CWQ30352387	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques		55,49 \$
2023-10-11	CW30352033	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques		23,05 \$
2023-10-11	CWQ30352383	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques		31,50 \$
2023-10-11	CW30351870	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques		80,52 \$
2023-10-11	CW30352052	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques		120,59 \$
2023-10-08	CW30348997	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques		240,19 \$
2023-10-02	CW30336505	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE CW30314133 (2023-9049)	Elizabeth Jacques		(145,78 \$)

No paiement: S20455	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 04319	Nom: LOCATION SAUVAGEAU	Montant: 1 494,13 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-01	T284418-29	LOCATION DE VÉHICULE (2023-2182)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2023-2182)	1 494,13 \$

No paiement: S20456	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 95893	Nom: LOUISE LAPLANTE	Montant: 482,90 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-10	20231010	ENSEIGNEMENT DE COURS - YOGA (2023-4353)	Eric Carignan	Éric Carignan (2023-4353)	482,90 \$

No paiement: S20457	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 01082	Nom: LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN	Montant: 139,70 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
--------------	------------	------------	--------------	-------------------------------	---------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: S20457	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 01082	Nom: LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN	Montant: 139,70 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-03	126004	NUMÉRISATION DE PLAN (2023-1801)	Anik Fortin	Anik Fortin (2023-1801)	139,70 \$

No paiement: S20458	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 04702	Nom: LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	Montant: 2 584,12 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-04	27533029-00	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 27390586-00 (2023-6756)	Yannick Raymond	Francis Blondeau (2023-6756)	(71,60 \$)
2023-10-12	27521338-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-6762)	Yannick Raymond	Francis Blondeau (2023-6762)	865,61 \$
2023-10-12	27521338-01	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-6762)	Yannick Raymond	Francis Blondeau (2023-6762)	1 790,11 \$

No paiement: S20459	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 04718	Nom: M. BRIEN ELECTRIQUE INC	Montant: 405,29 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-30	41047	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-6959)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6959)	120,72 \$
2023-09-30	41048	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-6959)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6959)	284,57 \$

No paiement: S20460	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 05896	Nom: MACPEK INC.	Montant: 2 118,59 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-07	74308764-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6868)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6868)	31,56 \$
2023-10-13	21251607-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6886)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6886)	86,64 \$
2023-10-12	21253063-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7013)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7013)	36,09 \$
2023-10-11	21253055-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7009)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7009)	937,28 \$
2023-10-02	21251607-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6886)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6886)	886,06 \$
2023-10-02	74310822-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6886)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6886)	86,37 \$
2023-10-05	21251666-02	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6868)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6868)	54,59 \$

No paiement: S20461	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 59684	Nom: MAERIX INC.	Montant: 6 555,87 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-03	35819	ABONNEMENT ANNUEL AU SERVICE PARATOX CITY GESTION DES MATIERES DANGERE	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-9276)	6 555,87 \$

No paiement: S20462	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 05690	Nom: MANUTEL PRODUITS INDUSTRIELS	Montant: 367,92 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-06	100248	ACHAT DE MASQUE (2023-2505)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-2505)	367,92 \$

No paiement: S20463	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 96034	Nom: MARTIN INC	Montant: 208,75 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-03	1016700	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	144,68 \$
2023-10-03	1016699	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	42,22 \$
2023-10-03	1016701	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	21,85 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement:	S20464	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	03074	Nom:	MAXIGAZ INC	Montant:	131,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-04	348246	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)			Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)		131,07 \$	
No paiement:	S20465	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	60396	Nom:	MAZOUT G. BELANGER	Montant:	33 684,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-03	01683369	ACHAT D'ESSENCE (2022-9086)			Vasco Morgado	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9086)		7 736,72 \$	
2023-10-03	01683370	ACHAT DE DIESEL (2022-9086)			Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9086)		25 947,56 \$	
No paiement:	S20466	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	03121	Nom:	MIRAZED (SSP SERIGRAPHIE)	Montant:	1 103,85 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-08	193876	IMPRESSION D'AFFICHES POUR STRUCTURE D'ART PUBLIX (2023-2133)			Martin Latulippe	Josée Véronneau (2023-2133)		1 103,85 \$	
No paiement:	S20467	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	04347	Nom:	MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant:	589,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-07-07	563057	SOLDE RESIDUEL - REPARATION OUTLANDER			Vasco Morgado			589,78 \$	
No paiement:	S20468	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	05838	Nom:	MOTAIR	Montant:	72,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-05	SS-162123	ACHAT DE MATÉRIEL (2023-6765)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6765)		72,40 \$	
No paiement:	S20469	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	00023	Nom:	NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	Montant:	3 187,11 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-15	2309151	SERVICES DE FORESTERIE URBAINE - EXPERTISES D'ARBRES (2022-9036)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2022-9036)		981,89 \$	
2023-07-06	2307065NC	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 2307065 (2022-9036)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2022-9036)		(204,66 \$)	
2023-09-05	2309051	SERVICES DE FORESTERIE URBAINE - EXPERTISES D'ARBRES (2022-9036)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2022-9036)		2 409,88 \$	
No paiement:	S20470	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	04199	Nom:	NAVADA LTÉE	Montant:	1 929,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-10	341634	APPEL DE SERVICE - ARÉNA (2023-6774)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6774)		1 929,28 \$	
No paiement:	S20471	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	95948	Nom:	NOVALLIER, S.E.N.C.R.L.	Montant:	2 304,75 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-09-29	23L21580115-1	SERVITUDE CLUB DE CURLING (2023-4356)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2023-4356)		2 304,75 \$	
No paiement:	S20472	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	03499	Nom:	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	Montant:	621,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-02	91121058	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2023-2466)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2466)		385,30 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: S20472	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 03499	Nom: NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	Montant: 621,22 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-04	91134562	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 91121059 (2023-2466)	Elizabeth Jacques	Francis Blondeau (2023-2466)	(2,40 \$)
2023-10-02	91121059	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2023-2466)	Elizabeth Jacques	Francis Blondeau (2023-2466)	58,31 \$
2023-10-05	91137232	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2023-2378)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-2378)	175,90 \$
2023-10-06	91147676	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2023-2466)	Martin Latulippe	Francis Blondeau (2023-2466)	4,11 \$

No paiement: S20473	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 54680	Nom: ODILE CLEMENT	Montant: 2 922,50 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-02	051	ENSEIGNEMENT DE COURS - YOGA (2023-4332)	Eric Carignan	Éric Carignan (2023-4332)	2 922,50 \$

No paiement: S20474	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 03132	Nom: PELOUSE SANTE INC	Montant: 316,18 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-02	26542	RÉPARATION DE TERRAIN SYNTHÉTIQUE (2023-6511)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-6511)	316,18 \$

No paiement: S20475	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 51529	Nom: PG SOLUTIONS INC.	Montant: 93,36 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-05	STD54503	DROIT MENSUEL ET FRAIS TRANSACTIONNELS - SEPTEMBRE 2023 (2023-9121)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-9121)	93,36 \$

No paiement: S20476	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 59631	Nom: PIECES D'AUTO SUPER	Montant: 258,80 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-11	896800/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7011)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7011)	735,69 \$
2023-10-12	898138/1	CREDIT EN REFERENCE À DIVERSES FACTURES (2023-7011)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7011)	(421,88 \$)
2023-10-11	897119/1	ACHAT PIECE MECANIQUE ET CREDIT POUR FACTURE 896800/1 (2023-7011)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7011)	(10,97 \$)
2023-10-11	896878/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7011)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7011)	178,46 \$
2023-10-10	892410/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7003)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7003)	21,07 \$
2023-10-10	892500/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7011)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7011)	157,47 \$
2023-10-10	892327/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7003)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7003)	12,01 \$
2023-10-06	890165/1	CREDITS DIVERS (2023-7011)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7011)	(413,05 \$)

No paiement: S20477	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 95456	Nom: PRODUCTIONS LOGICO	Montant: 879,56 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-03-27	04111-1	RENDEZ-VOUS CULTUREL - SPECTACLE HALLOWEEN AVEC BERENGERE (2023-4092)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2023-4092)	879,56 \$

No paiement: S20478	Date: 2023-11-01	Référence Fourn.: 53433	Nom: QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	Montant: 37 826,78 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-11	Q2115856	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-9274)	François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9274)	37 826,78 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement:	S20479	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	04706	Nom:	QUINCAILLERIE DEMERS INC	Montant:	955,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-11	0555666	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-2503)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-2503)		31,33 \$	
2023-10-11	0555639	PIÈCES/MATÉRIAUX - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2023-2537)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2023-2537)		924,32 \$	
No paiement:	S20480	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	01541	Nom:	RABAIS CAMPUS	Montant:	564,42 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-11	764144538	RENOUVELLEMENT - ABONNEMENTS REVUES DIVERSES (2023-2558)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2558)		564,42 \$	
No paiement:	S20481	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	01606	Nom:	RELIURE O'FODO	Montant:	1 361,99 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-12	1169	RELIURE DE VOLUMES (2023-9214)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-9214)		1 361,99 \$	
No paiement:	S20482	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	03971	Nom:	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant:	177,87 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-11	288466	REPRODUCTIONS DE CLÉ ET ACHAT DE CADENAS (2023-2542)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2542)		177,87 \$	
No paiement:	S20483	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	05226	Nom:	SOLUTIONS SUPERIEURES S.E.C. (PRODUITS SANY INC.)	Montant:	218,45 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-13	4627042	ACHAT DE DESINFECTANT (2023-2544)			Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-2544)		218,45 \$	
No paiement:	S20484	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	03131	Nom:	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	Montant:	1 068,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-10	FC-329108	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2023-1333)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2023-1333)		194,94 \$	
2023-10-10	FC-329095	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-6822)			Yannick Nantel	Vasco Morgado (2023-6822)		873,92 \$	
No paiement:	S20485	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	00062	Nom:	SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306	Montant:	5 286,03 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-25	20231025	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS			Maxime Marquis			5 286,03 \$	
No paiement:	S20486	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	03693	Nom:	TENAQUIP	Montant:	565,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-13	15640083-00	ACHAT DE MATERIEL D'ENTRETIEN DES RUES (2023-6911)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6911)		565,76 \$	
No paiement:	S20487	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	04053	Nom:	TRILOGIE GROUPE CONSEIL	Montant:	1 504,32 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-10	2307-156	SERVICES INFORMATIQUES - 24 SEPTEMBRE AU 7 OCTOBRE 2023 (2023-9038)			Francis Blondeau	Jasmin Savard (2023-9038)		1 504,32 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement:	S20488	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	04174	Nom:	WOLTERS KLUWER	Montant:	1 949,85 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-05	6700194019	RENOUVELLEMENT- ABONNEMENT 2024 POUR ACTUALITE JURIDIQUE (2023-4360)			Cassandra Comin Bergor	Sandra Ruel (2023-4360)		1 949,85 \$	
No paiement:	S20489	Date:	2023-11-01	Référence Fourn.:	00019	Nom:	WURTH CANADA LTEE	Montant:	2 387,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-11	25583281	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7005)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7005)		88,33 \$	
2023-10-12	25585851	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7015)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7015)		1 996,04 \$	
2023-10-12	25585300	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7005)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7005)		302,79 \$	
No paiement:	S20490	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	96239	Nom:	AGNES PERILLEUX	Montant:	630,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-18	2303	ENSEIGNEMENT DE COURS - TAI CHI (2023-4366)			Eric Carignan	Éric Carignan (2023-4366)		630,00 \$	
No paiement:	S20491	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	95480	Nom:	ALAIN BENOIT, CONFERENCIER	Montant:	375,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-24	C23020	CONFÉRENCE VOYAGE - BIBLIOTHÈQUE (2023-2621)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2621)		375,00 \$	
No paiement:	S20492	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	02837	Nom:	AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC	Montant:	7 660,51 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-16	402206	ACHAT DE MATÉRIEL - AQUATIQUES (2023-2536)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2536)		3 394,87 \$	
2023-10-25	402863	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2023-2598)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2598)		4 265,64 \$	
No paiement:	S20493	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	02787	Nom:	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	Montant:	208,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-26	77129	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2023-2602)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2602)		208,10 \$	
No paiement:	S20494	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	95624	Nom:	ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS DU QUEBEC (TPQUEBEC)	Montant:	1 149,75 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-19	009126	ADHÉSION ANNUELLE - 2023			Vasco Morgado			1 149,75 \$	
No paiement:	S20495	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	95538	Nom:	ATELIER MOTEUR POMPE	Montant:	14 670,82 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2023-10-20	10772	RÉPARATION DE LA POMPE DE GUYENNE (2022-1854)			Vasco Morgado	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1854)		7 335,41 \$	
2023-10-23	10779	RÉPARATION 2E POMPE - RUE DE GUYENNE (2023-2332)			Vasco Morgado	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2023-2332)		7 335,41 \$	
No paiement:	S20496	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	01852	Nom:	BELANGER SAUVE AVOCATS	Montant:	4 139,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: S20496	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 01852	Nom: BELANGER SAUVE AVOCATS	Montant: 4 139,44 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-23	0000423203	SERVICES PROFESSIONNELS - COUR MUNICIPALE POUR SEPTEMBRE 2023 (2023-1405)	Cassandra Comin Bergor	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-1405)	4 139,44 \$

No paiement: S20497	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 03232	Nom: BRANDT (NORTRAX)	Montant: 9 366,82 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-16	5210457	ACHAT DE PIÈCES ET RÉPARATION - VÉHICULE (2023-7021)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7021)	1 453,53 \$
2023-10-18	5210563	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7023)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7023)	766,24 \$
2023-10-19	8206916	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7012)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7012)	1 247,80 \$
2023-10-19	8206915	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7052)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7052)	1 589,03 \$
2023-10-23	5210622	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7036)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7036)	557,48 \$
2023-10-23	5210623	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7032)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7032)	637,11 \$
2023-10-24	5210579	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2629)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2629)	1 187,38 \$
2023-10-25	8207113	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2622)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2023-2622)	1 928,25 \$

No paiement: S20498	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 03604	Nom: BRAULT ET BOUTHILLIER	Montant: 182,99 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-27	FC00194113	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2023-2620)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2620)	182,99 \$

No paiement: S20499	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 05236	Nom: Canadian Tire Longueuil	Montant: 286,64 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-26	0512	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-6828)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-6828)	286,64 \$

No paiement: S20500	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 96022	Nom: CARDIO CHOC INC	Montant: 5 591,23 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-19	25804	ACHAT DE DEA AVEC ÉQUIPEMENT - TERRAINS SPORTIFS (2023-2563)	Eric Carignan	Éric Carignan (2023-2563)	5 591,23 \$

No paiement: S20501	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 01187	Nom: CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	Montant: 346,79 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-26	INV0016342	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-2456)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-2456)	346,79 \$

No paiement: S20502	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 04827	Nom: Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	Montant: 378,70 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-20	170266	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2590)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2590)	153,37 \$
2023-10-25	170413	ACHAT DE MATÉRIAUX - HORTICULTURE (2023-7046)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2023-7046)	225,33 \$

No paiement: S20503	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC	Montant: 1 595,38 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-27	2023 18087370	ACHAT DE MATÉRIEL - VOIRIE (2023-2652)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2652)	484,96 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S20503		2023-11-08	04640	CONSTRUCTION DJL INC	1 595,38 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-18	2023 18082852	EMULPLUS RC EN VRAC (2023-2606)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2606)	511,18 \$
2023-10-19	2023 18083253	ASPHALTE ROUTIER (2023-2606)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2606)	426,28 \$
2023-10-26	2023 18086165	PIERRE CONCASSÉE (2023-9222)	Jean-François Blanchette	Yannick Nantel (2023-9222)	172,96 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S20504		2023-11-08	95855	DEMIX BETON	551,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-15	707095794	BLOC DE BETON (2023-2577)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2577)	551,88 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S20505		2023-11-08	59278	DIREKTION 360 (INDUKTION)	2 586,94 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-25	MTL-5943	SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA GÉNÉRATRICE AU CENTRE DE LOISIR (2022-9171)	Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9171)	2 586,94 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S20506		2023-11-08	04490	DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC	938,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-26	141645	ACHAT DE MATÉRIEL - SPORT (2023-2473)	Eric Carignan	Éric Carignan (2023-2473)	938,74 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S20507		2023-11-08	95905	DISTRIBUTIONS MELI MELO - DISTRIBUTEUR AMARO	30,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-17	204-9869	18L D'EAU DE SOURCE (2022-9164)	Gabrielle Cartier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9164)	30,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S20508		2023-11-08	01710	DISTRIBUTIONS PLA-M INC	102,26 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-23	157756	ACHAT DE MATÉRIEL - TRAVAUX PUBLICS (2023-6958)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6958)	102,26 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S20509		2023-11-08	04349	ELECTRIMAT LTEE	1 861,54 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-07-10	FC00514702	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LA SALLE INFORMATIQUE (2023-2609)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2609)	909,38 \$
2023-10-17	FC00533203	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2023-6785)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6785)	952,16 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S20510		2023-11-08	51563	EMILIE HEGEDUS	1 200,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-16	310	FORMATION - PRETS A RESTER SEULS (2023-4318)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-4318)	1 200,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S20511		2023-11-08	95585	EMMANUELLE GOSSELIN	1 269,32 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-23	19	ENSEIGNEMENT DE COURS - AQUAFORME ET AQUAJOGGING (2023-2346)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2346)	1 269,32 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: S20512	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 05484	Nom: Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	Montant: 20 609,41 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-23	4431	TRAVAUX D'ELAGAGE (2023-9170)	Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9170)	11 449,67 \$
2023-10-17	4430	TRAVAUX D'ELAGAGE (2023-9170)	Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9170)	9 159,74 \$

No paiement: S20513	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 04550	Nom: EQUIPEMENTS BROSSARD	Montant: 2 625,17 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-30	811498-0001	LOCATION GENERATRICE (2023-2479)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2479)	2 452,31 \$
2023-10-26	817967-0001	LOCATION D'OUTIL (2023-6915)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6915)	172,86 \$

No paiement: S20514	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 05892	Nom: EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	Montant: 89,34 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-18	IN10500844	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNES GAZ DIVERS (2023-2616)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2616)	89,34 \$

No paiement: S20515	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 05840	Nom: EQUIPEMENTS ROBERT INC.	Montant: 6 626,88 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-17	41984	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-6883)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6883)	1 596,51 \$
2023-10-16	41951	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7004)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2023-7004)	1 816,61 \$
2023-10-17	41983	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2443)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2443)	3 213,76 \$

No paiement: S20516	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 03621	Nom: EQUIPEMENTS SANIQUIP-BERGOR INC (PIECES D'EQUIPEMENT BERGOF	Montant: 3 368,75 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-25	137087	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7033)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7033)	1 818,90 \$
2023-10-17	137019	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2605)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2605)	372,51 \$
2023-10-25	137088	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7041)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7041)	1 177,34 \$

No paiement: S20517	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 59743	Nom: GARS DU SON (LE)	Montant: 4 599,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-21	21-10-2023	SERVICE DE TECHNICIEN ET EQUIPEMENT - SOIRÉE RECONNAISSANCE (2023-2415)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2415)	4 599,00 \$

No paiement: S20518	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 59518	Nom: GEOTHENTIC INC.	Montant: 5 920,64 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-01	INV-020755	FRAIS MENSUELS POUR LE SYSTEME DE GPS DES VEHICULES (2020-1512)	Sébastien Gravel	Jasmin Savard (2020-1512)	1 605,63 \$
2023-10-01	INV-021887	FRAIS MENSUELS POUR LE SYSTEME DE GPS DES VEHICULES (2023-9262)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2023-9262)	2 192,00 \$
2023-09-01	INV-021327	FRAIS MENSUELS POUR LE SYSTEME DE GPS DES VEHICULES (2023-9262)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2023-9262)	1 864,32 \$
2023-08-01	INV-022289	FRAIS MENSUELS POUR LE SYSTEME DE GPS DES VEHICULES (2022-8473)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8473)	258,69 \$

No paiement: S20519	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 59082	Nom: GFL ENVIRONMENTAL INC.	Montant: 52 883,53 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
--------------	------------	------------	--------------	-------------------------------	---------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: S20519	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 59082	Nom: GFL ENVIRONMENTAL INC.	Montant: 52 883,53 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	------------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-14	M30015952877	CONTENEUR RÉSIDUS REBUTS SEC (2023-9155)	Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9155)	224,20 \$
2023-10-05	N60001709118	SURCHARGE DE CARBURANT - 2022/2023 (2022-9093)	François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9093)	52 659,33 \$

No paiement: S20520	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 01289	Nom: GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	Montant: 4 617,39 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-26	03P108473	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7103)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7103)	507,58 \$
2023-10-26	03P108470	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7047)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7047)	1 167,92 \$
2023-10-26	03P108500	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7047)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7047)	795,17 \$
2023-10-25	03P108471	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7103)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7103)	141,97 \$
2023-10-25	03S19581	ACHAT DE PIÈCES ET SERVICE - VÉHICULE (2023-7035)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7035)	1 480,69 \$
2023-10-27	03P108726	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7051)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7051)	524,06 \$

No paiement: S20521	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 03255	Nom: GROUPE ARCHAMBAULT INC	Montant: 1 512,90 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-27	CW30382088	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2023-2623)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2623)	1 350,20 \$
2023-10-16	CW30361099	ACHAT DE LIVRES (2023-9045)	Elizabeth Jacques		115,45 \$
2023-10-17	CWQ30363312	ACHAT DE LIVRES (2023-9045)	Elizabeth Jacques		47,25 \$

No paiement: S20522	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 00555	Nom: GROUPE LABERGE INC.	Montant: 174,76 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-27	044888	TRAVAUX D'ENTRETIEN MÉNAGER (2023-4316)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-4316)	174,76 \$

No paiement: S20523	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 59099	Nom: GUARD-X INC.	Montant: 1 391,55 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-18	R0317214	APPEL DE SERVICE- MAISON DESAULNIERS (2023-9247)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	696,91 \$
2023-10-18	P0317215	APPEL DE SERVICE - PISCINE (2023-9247)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9247)	694,64 \$

No paiement: S20524	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 59197	Nom: IMPRESSION ND	Montant: 40,24 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-18	6957	FRAIS D'IMPRESSION (2023-2533)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2023-2533)	40,24 \$

No paiement: S20525	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 59108	Nom: IMPRESSION NUMERIX INC.	Montant: 327,68 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2023-10-26	76639	FRAIS D'IMPRESSION - PLAN DE LA VILLE (2023-2401)	Catherine Langevin	Mélanie Dallaire (2023-2401)	327,68 \$

No paiement: S20526	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 04179	Nom: INTER BOUCHERVILLE INC	Montant: 3 827,63 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: S20526	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 04179	Nom: INTER BOUCHERVILLE INC	Montant: 3 827,63 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-18	879893	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7025)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7025)	1 888,73 \$
2023-10-20	879906	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7042)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7042)	1 570,53 \$
2023-10-20	880048	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7042)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7042)	368,37 \$

No paiement: S20527	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 96201	Nom: IZ'ART MAQUILLAGE ARTISTIQUE	Montant: 902,55 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-11-03	1621	ANIMATION ATELIER MAQUILLAGE - FETE DE L'HALLOWEEN (2023-4274)	Martin Latulippe	Josée Véronneau (2023-4274)	902,55 \$

No paiement: S20528	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 60560	Nom: LASALLE NHC	Montant: 22 118,32 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-30	2365	SERVICES PROFESSIONNELS-PLAN DIRECTEUR DES ÉGOUTS DU CENTRE VILLE (2023-9216)	Simon Bédard-Goulet	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-9216)	22 118,32 \$

No paiement: S20529	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 04814	Nom: L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant: 319,77 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-19	154860	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-4375)	Anik Fortin	Anik Fortin (2023-4375)	319,77 \$

No paiement: S20530	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 04814	Nom: L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant: 553,15 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-04	154914	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-1143)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-1143)	367,58 \$
2023-10-02	154915	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-1143)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-1143)	185,57 \$

No paiement: S20531	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 95770	Nom: LES CONTRÔLES ROGER HOGUE	Montant: 1 130,20 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-16	204037	ACHAT DE MATÉRIEL - TRAVAUX PUBLICS (2023-2595)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2595)	364,63 \$
2023-10-16	204038	ACHAT DE MATÉRIEL - TRAVAUX PUBLICS (2023-2595)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2595)	765,57 \$

No paiement: S20532	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 375,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-18	193965	ACHAT DE CERTIFICAT-CADEAU - BIBLIOTHÈQUE (2023-2646)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2646)	375,00 \$

No paiement: S20533	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 01258	Nom: LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant: 996,28 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-16	CW30362138	ACHAT DE JEUX DIVERS (2023-9049)	Elizabeth Jacques		92,82 \$
2023-10-25	CW30377726	ACHAT DE JEUX DIVERS (2023-9049)	Elizabeth Jacques		26,20 \$
2023-10-19	CW30366490	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques		18,84 \$
2023-10-19	CWQ30366491	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques		15,70 \$
2023-10-16	CW30362324	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques		594,51 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: S20533	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 01258	Nom: LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant: 996,28 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-16	CWQ30362325	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques		208,36 \$
2023-10-16	CW30360880	ACHAT DE LIVRES (2023-9049)	Elizabeth Jacques		39,85 \$

No paiement: S20534	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 01272	Nom: LONGUS EQUIPEMENT INC (RENE RIENDEAU)	Montant: 1 851,01 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-18	SWO035603-1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE - VOIR CRÉDIT SWO035603-2 (2023-7010)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7010)	1 851,01 \$
2023-10-18	SWO035603-3	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7010)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7010)	1 851,01 \$
2023-10-18	SWO035603-2	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE SWO035603-1 (2023-7010)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7010)	(1 851,01 \$)

No paiement: S20535	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 01082	Nom: LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN	Montant: 103,48 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-19	126142	NUMÉRISATION DE PLAN (2023-1801)	Anik Fortin	Anik Fortin (2023-1801)	103,48 \$

No paiement: S20536	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 04718	Nom: M. BRIEN ELECTRIQUE INC	Montant: 2 152,94 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-09-30	40707	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - TRAVAUX ELECTRIQUES AU PARC DE LA VOIE MARITIME (Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6793)	2 152,94 \$

No paiement: S20537	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 05896	Nom: MACPEK INC.	Montant: 4 032,37 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-26	21254170-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7049)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7049)	329,16 \$
0223-10-19	21253063-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7013)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7013)	50,55 \$
2023-10-20	74310822-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7043)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7043)	27,45 \$
2023-10-19	21253612-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7024)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7024)	66,36 \$
2023-10-19	21253743-00	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 21253607-00 (2023-6886)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6886)	(257,54 \$)
2023-10-19	21253682-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7029)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7029)	9,14 \$
2023-10-19	21253713-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7029)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7029)	631,45 \$
2023-10-18	21253612-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7024)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7024)	47,69 \$
2023-10-18	21253607-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7024)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7024)	1 162,08 \$
2023-10-17	21250861-00	ACHAT D'HUILE POUR VÉHICULE (2023-2607)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-2607)	1 966,03 \$

No paiement: S20538	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 05690	Nom: MANUTEL PRODUITS INDUSTRIELS	Montant: 2 001,70 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-20	100332	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRTIEN RÉSEAUX DISTRIBUTION - EAUX (2023-2564)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2023-2564)	1 833,85 \$
2023-10-12	100279	ACHAT DE VÊTEMENTS DE PROTECTION (2023-2513)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2023-2513)	167,85 \$

No paiement: S20539	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 96034	Nom: MARTIN INC	Montant: 606,13 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-24	1018762	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	136,63 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: S20539	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 96034	Nom: MARTIN INC	Montant: 606,13 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-24	1018761	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	42,22 \$
2023-10-17	1018023	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	140,66 \$
2023-10-10	1017355	ACHAT DE POUBELLES ANTIFEU ET DE CHIFFONS (2023-9008)	Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	21,85 \$
2023-10-10	1017353	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	42,22 \$
2023-10-10	1017354	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	136,63 \$
2023-10-17	1018022	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	42,22 \$
2023-10-17	1018024	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	21,85 \$
2023-10-24	1018763	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Jasmin Savard (2023-9008)	21,85 \$

No paiement: S20540	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 03046	Nom: MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	Montant: 3 426,79 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-17	189295	PAILLIS AIRES DE JEUX (2023-2206)	Yannick Nantel	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-2206)	2 235,16 \$
2023-10-19	189458	PAILLIS DE CÈDRE (2023-4365)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-4365)	1 191,63 \$

No paiement: S20541	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 03074	Nom: MAXIGAZ INC	Montant: 196,61 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-18	348636	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	131,07 \$
2023-10-25	348870	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	65,54 \$

No paiement: S20542	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 05775	Nom: MBM EXTERMINATION INC.	Montant: 551,88 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-19	16253	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	80,48 \$
2023-10-19	16234	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	97,73 \$
2023-10-19	16247	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	51,74 \$
2023-10-25	16706	GESTION PARASITAIRE - TRAITEMENT DE FOURMIS (2023-2627)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2627)	155,22 \$
2023-10-19	16250	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	40,24 \$
2023-10-12	16217	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-1002)	126,47 \$

No paiement: S20543	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 51879	Nom: MELISSA ROCH	Montant: 101,18 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-10	20231009	ENSEIGNEMENT DE COURS - ZUMBA (2023-4343)	Eric Carignan	Éric Carignan (2023-4343)	101,18 \$

No paiement: S20544	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 04347	Nom: MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant: 2 897,59 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-16	40514	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7018)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7018)	309,64 \$
2023-10-12	40195	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7008)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7008)	24,30 \$
2023-10-12	40256	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7014)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7014)	47,69 \$
2023-10-12	40356	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7014)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7014)	37,94 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: S20544	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 04347	Nom: MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant: 2 897,59 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-11	40194	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7008)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7008)	121,77 \$
2023-10-25	569947	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7034)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7034)	2 327,05 \$
2023-10-27	41605	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7105)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7105)	29,20 \$

No paiement: S20545	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 95888	Nom: MT VITRES ET ACCESSOIRES D'AUTOS INC.	Montant: 91,98 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
0223-10-18	39445	RÉPARATION DE PARE-BRISE (2023-2584)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2584)	91,98 \$

No paiement: S20546	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 00023	Nom: NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	Montant: 639,61 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-10	2310052	TRAITEMENT DES DEMANDES DE PERMIS D'ABATTAGE (2023-9140)	Anik Fortin	Anik Fortin (2023-9140)	639,61 \$

No paiement: S20547	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 04199	Nom: NAVADA LTÉE	Montant: 4 563,37 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-24	343950	INSPECTION MENSUELLE DU SYSTEME DE REFIGÉRATION À L'AMMONIAC ET DE LA TOL	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9248)	574,88 \$
2023-09-27	341358	INSPECTION MENSUELLE DU SYSTEME DE REFIGÉRATION À L'AMMONIAC ET DE LA TOL	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9248)	574,88 \$
2023-10-02	341417	ENTRETIEN DES PRODUITS CHIMIQUES DE LA TOUR D'EAU ET INSPECTION JOURNALIEF	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-9248)	3 413,61 \$

No paiement: S20548	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 03499	Nom: NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	Montant: 188,09 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-17	91185612	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2023-2466)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2466)	1,48 \$
2023-10-10	91154835	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2023-2522)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-2522)	68,35 \$
2023-10-17	91189698	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2023-2466)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2466)	1,98 \$
2023-10-19	91199268	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 91145843 (2023-2466)	Martin Latulippe	Francis Blondeau (2023-2466)	(8,63 \$)
2023-10-19	91199267	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA (2023-2466)	Martin Latulippe	Francis Blondeau (2023-2466)	(1,15 \$)
2023-10-06	91145843	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2023-2466)	Martin Latulippe	Francis Blondeau (2023-2466)	9,78 \$
2023-10-26	91237755	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2023-2585)	Elizabeth Jacques	Anik Fortin (2023-2585)	116,28 \$
2023-10-19	91204086	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2023-2522)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-2522)	382,86 \$
2023-10-20	91207709	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2023-2522)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-2522)	(382,86 \$)

No paiement: S20549	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 54680	Nom: ODILE CLEMENT	Montant: 2 891,50 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-23	054	ENSEIGNEMENT DE COURS - YOGA (2023-4358)	Eric Carignan	Éric Carignan (2023-4358)	2 891,50 \$

No paiement: S20550	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 00168	Nom: OUTILS PIERRE BERGER INC	Montant: 215,68 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-10	D42438	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2023-6821)	Yannick Nantel	Vasco Morgado (2023-6821)	74,39 \$
2023-10-12	564436	ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LES PISCINES EXTÉRIEURES (2023-6761)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6761)	141,29 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: S20551	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 59631	Nom: PIECES D'AUTO SUPER	Montant: 1 173,32 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-25	923196/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2630)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2630)	495,13 \$
2023-10-25	924096/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2630)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2630)	205,96 \$
2023-10-25	923637-1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2630)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2630)	52,29 \$
2023-10-25	923620/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2630)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2630)	39,22 \$
2023-10-25	923478/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2630)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2630)	117,18 \$
2023-10-25	923460/1	VOIR CREDIT K40552/1 (2023-2630)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2630)	39,06 \$
2023-10-25	K40552/1	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 923460 (2023-2630)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2630)	(39,06 \$)
2023-10-18	911677/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7026)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2023-7026)	144,31 \$
2023-10-18	911658/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7026)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2023-7026)	203,23 \$
2023-10-16	904544/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7017)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7017)	346,39 \$
2023-10-16	905000/1	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 896800/1 (2023-6899)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-6899)	(487,56 \$)
2023-10-16	904588/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7017)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7017)	57,17 \$

No paiement: S20552	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 03742	Nom: PIVIN ET DRAPEAU INC	Montant: 316,18 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-23	62477	APPEL DE SERVICE POUR LA GUERITE DU 31 FORT (2023-2614)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2614)	316,18 \$

No paiement: S20553	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 96248	Nom: PLOMBERIE CHARBONNEAU INC	Montant: 945,58 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-23	043745	SERVICE DE PLOMBIER AU CENTRE DE LOISIRS (2023-4388)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-4388)	945,58 \$

No paiement: S20554	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 00196	Nom: PNEUS BELISLE BOUCHERVILLE INC.	Montant: 428,68 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-26	F0228121 00	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE SUR VEHICULE (2023-7030)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7030)	428,68 \$

No paiement: S20555	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 04706	Nom: QUINCAILLERIE DEMERS INC	Montant: 86,91 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-24	0556357	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2023-6794)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6794)	86,91 \$

No paiement: S20556	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 52993	Nom: R. GUERTIN & ASS.	Montant: 500,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-26	04074	SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERT EN SINISTRE - ISÈRE-NAMUR (2023-9283)	Cassandra Comin Bergor	Sandra Ruel (2023-9283)	242,00 \$
2023-10-17	04040	SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERT EN SINISTRE ISÈRE-NAMUR (2023-9283)	Cassandra Comin Bergor	Sandra Ruel (2023-9283)	258,00 \$

No paiement: S20557	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 01541	Nom: RABAIS CAMPUS	Montant: 41,39 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-16	764180733	RENOUVELLEMENT - ABONNEMENT - PERIODIQUE (2023-2558)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2023-2558)	41,39 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement:	S20558	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	03143	Nom:	ROBERT BOILEAU INC	Montant:	1 230,21 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2023-10-23	97466	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2023-7040)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7040)	1 230,21 \$	
No paiement:	S20559	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	05397	Nom:	SANIBERT	Montant:	952,18 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2023-10-23	351040970	LOCATION DE TOILETTES PORTATIVES (2022-9077)				Yannick Nantel	Josée Véronneau (2022-9077)	952,18 \$	
No paiement:	S20560	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	05967	Nom:	SECURMAX	Montant:	3 939,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2023-10-24	31537	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE - PARC À CHIEN (2023-2370)				Francis Blondeau	Francis Blondeau (2023-2370)	3 939,24 \$	
No paiement:	S20561	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	03971	Nom:	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant:	909,32 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2023-10-26	288979	ACHAT DE MATÉRIEL ET REPRODUCTIONS DE CLÉS (2023-2624)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2624)	28,46 \$	
2023-10-23	288876	APPEL DE SERVICE AU CENTRE DE LOISIRS (2023-2635)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2635)	880,86 \$	
No paiement:	S20562	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	04747	Nom:	SERVICES DE PORTES COMEAU 1998 INC	Montant:	1 152,45 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2023-10-17	19906	RÉPARATION DE PORTE - TRAVAUX PUBLICS (2023-2592)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-2592)	1 152,45 \$	
No paiement:	S20563	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	02109	Nom:	SIGNOPLUS	Montant:	1 362,45 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2023-10-27	FC 100553	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2023-6906)				Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6906)	1 362,45 \$	
No paiement:	S20564	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	01217	Nom:	SOCIETE DE SAUVETAGE	Montant:	90,75 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2023-10-23	218009	BREVET - REANIMATION (2023-4380)				Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-4380)	2,00 \$	
2023-10-05	217480	BREVET DE PREMIERS SOINS (2023-4380)				Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-4380)	25,00 \$	
2023-10-20	217955	BREVET DE MONITEUR AQUATIQUE (2023-4380)				Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-4380)	63,75 \$	
No paiement:	S20565	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	03131	Nom:	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	Montant:	482,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2023-10-05	FC-328983	PIECES POUR L'ENTREPOSAGE DES BACS ROULANTS (2023-6943)				Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-6943)	482,90 \$	
No paiement:	S20566	Date:	2023-11-08	Référence Fourn.:	05745	Nom:	SUNNY ISLAND BOOT CAMP INC.	Montant:	1 121,01 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2023-10-27	27-10-2023	ENSEIGNEMENT DE COURS - MISE EN FORME (2023-4382)				Eric Carignan	Éric Carignan (2023-4382)	1 121,01 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2023-10-24 AU 2023-11-20

No paiement: S20567	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 03693	Nom: TENAQUIP	Montant: 385,63 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-26	15675610-00	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2023-2618)	Jean-François Blanchette	Sébastien Gravel (2023-2618)	265,59 \$
2023-10-27	15612659-01	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2023-2422)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2422)	42,39 \$
2023-10-16	15653884-00	ACHAT DE VETEMENTS DE SECURITE (2023-2547)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-2547)	77,65 \$

No paiement: S20568	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 05037	Nom: Total Home Training	Montant: 16 380,76 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-23	1398	ENSEIGNEMENT DE COURS - BASKETBALL (2023-4367)	Eric Carignan	Éric Carignan (2023-4367)	940,96 \$
2023-10-20	1394	ENSEIGNEMENT DE COURS (2023-2280)	Martin Latulippe	Jasmin Savard (2023-2280)	15 439,80 \$

No paiement: S20569	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 03918	Nom: TRAFIC INNOVATION INC	Montant: 51,74 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-05	00419750	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2023-6907)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2023-6907)	51,74 \$

No paiement: S20570	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 04053	Nom: TRILOGIE GROUPE CONSEIL	Montant: 1 157,17 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-23	2308-181	SERVICES INFORMATIQUES - 8 AU 21 OCTOBRE 2023 (2023-9038)	Francis Blondeau	Jasmin Savard (2023-9038)	1 157,17 \$

No paiement: S20571	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 01128	Nom: VITRERIE LONGUEUIL	Montant: 1 983,12 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-23	FAC/2023/01944	ACHAT ET INSTALLATION VITRE THERMOS - PATAUGEOIRE LESPERANCE (2023-6777)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6777)	428,54 \$
2023-10-25	FAC/2023/01963	ACHAT ET INSTALLATION VITRE THERMOS - CHALET PARC PREVILLE (2023-6776)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2023-6776)	1 554,58 \$

No paiement: S20572	Date: 2023-11-08	Référence Fourn.: 00019	Nom: WURTH CANADA LTEE	Montant: 2 303,74 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-26	25604784	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-2634)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-2634)	57,48 \$
2023-10-27	25607393	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7107)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7107)	178,45 \$
2023-10-27	25606798	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2023-7048)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7048)	1 661,08 \$
2023-10-16	25589563	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2023-7020)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2023-7020)	406,73 \$

No paiement: S20573	Date: 2023-11-13	Référence Fourn.: 54493	Nom: DEVELOPPEMENT OLYMBEC INC.	Montant: 13 885,45 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-01-01	20230101-SA	LOCATION MENSUELLE 2023 - BUREAUX DU 2035 AVENUE VICTORIA POUR LES SERVICE	Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9115)	8 794,93 \$
2023-01-01	20230101-U	LOCATION MENSUELLE 2023 - BUREAUX DU 2035 AVENUE VICTORIA POUR LE SERVICE C	Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9123)	5 090,52 \$

Grand total : 8 290 634,27 \$



Transactions bancaires
Du : 2023-10-24 au : 2023-11-20
Compte de banque : 04346-29

Date de transaction	Annotation	Montant
2023-10-25	Salaires nets période 22	324 864.61
2023-10-26	Remise - Régime de retraite des élus - période 22	3 132.68
2023-10-26	Remise mensuelle - Régime volontaire d'épargne retraite	767.12
2023-10-30	Intérêts sur obligations - VSL-2021-1	4 583.75
2023-10-30	Intérêts sur obligations - VSL-2021-1	6 143.75
2023-10-30	Intérêts sur obligations - VSL-2021-1	7 515.00
2023-10-30	Intérêts sur obligations - VSL-2021-1	6 120.00
2023-10-30	Capital émission - VSL-2021-1	965 000.00
2023-11-01	Frais Interac - Global Payments - Finance	105.58
2023-11-01	Frais Interac - Global Payments - Urbanisme	110.49
2023-11-01	Frais Interac - Global Payments - Bibliothèque	117.74
2023-11-01	Frais Interac - Global Payments - 81 Hooper	131.70
2023-11-01	Frais Interac - Global Payments - Ludik Internet	61.47
2023-11-01	Frais Interac - Global Payments - Tuxedo	87.91
2023-11-01	Frais Interac - Global Payments - Loisirs	297.54
2023-11-01	Frais Interac - Global Payments - Loisirs # 2	478.88
2023-11-01	Frais Interac - Global Payments - B-CITI	151.03
2023-11-01	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	215.18
2023-11-02	Intérêts sur obligations - VSL-2016-1	36 848.25
2023-11-03	Déductions à la sources - fédéral - période 22	14 086.39
2023-11-03	Déductions à la sources - fédéral - période 22	36 469.37
2023-11-03	Déductions à la sources - provincial - période 22	118 777.59
2023-11-06	Achat carte de crédit	6 355.43
2023-11-06	Paiement d'une formation pour 5 employés	2 465.30
2023-11-06	Frais perception comptes de taxes	23.55
2023-11-07	Salaires nets période 23	305 350.65
2023-11-08	Remboursement - culture et loisirs	2 251.37
2023-11-08	Remboursement - culture et loisirs	2 094.72
2023-11-08	Achat carte de crédit	6 570.00
2023-11-15	Frais bancaire pour B-CITI	18.80
2023-11-17	Déductions à la sources - fédéral - période 23	11 302.83
2023-11-17	Déductions à la sources - fédéral - période 23	36 049.88
2023-11-17	Déductions à la sources - provincial - période 23	108 138.93
	Total	2 006 687.49

Ville de Saint-Lambert
Rapport mensuel des transactions portées aux cartes de crédit MasterCard

Période: mi-septembre à mi-octobre 2023

Date effective de paiement : 2023-11-06

Détenteur	Fournisseur	Description	Montant
Comin Bergonzi, Cassandra	Registre Foncier	Consultations du registre foncier	9.00 \$
Fortier, Daniel	Microsoft	Nuage Microsoft - Informatique	1.09 \$
Fournier, Stéphanie	IKEA	Achat de matériel - Bibliothèque	918.36 \$
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires (bibliothèque)	85.37 \$
	Bureau en Gros	Achat de matériel - Bibliothèque	640.82 \$
	Authorize.net	Frais bancaires pour Tuxedo	46.92 \$
	Dan-Do Sports	Achat de matériel - Loisirs	397.12 \$
Latulippe, Martin	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires (aquatique + camps de jour)	2 334.78 \$
	Décathlon	Achat de matériel - Loisirs	441.06 \$
	Elite Medic	Formation - Loisirs	149.41 \$
Marquis, Maxime	CIRANO	Colloque - Finances	30.00 \$
Mercure, Mélissa	Asana	Logiciel - Communications	65.52 \$
	123 Média	Affichage d'un poste	113.83 \$
	Sendinblue	Infolettre - Communications	69.00 \$
	Corporation des maîtres électriciens du Québec	Formation - Travaux publics	977.29 \$
	IGA	Frais de repas - Comité de gestion des déplacements	75.86 \$
Total des achats déclarés à la liste des transactions bancaires			6 355.43 \$

CM-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET PARTENARIATS

Poste comptable : 02-111-00-971

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Disponible 2023	No. résolution	Date du paiement
Festival Classica	55 725.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Corporation développement économique (CDE)	(14 866.64) \$	- \$	- \$	- \$		
RTL - Transport des aînés (1)	41 190.00 \$	51 000.00 \$	47 100.00 \$	3 900.00 \$		
Sous-total	82 048.36 \$	51 000.00 \$	47 100.00 \$	3 900.00 \$		
<u>Autres organismes</u>		54 000.00 \$				
Asphalte diffusion	(7 696.51) \$	- \$	- \$	- \$		
Association de hockey mineur de Saint-Lambert	- \$	- \$	1 000.00 \$	(1 000.00) \$	2023-01-015	27 janvier 2023
Association de soccer de Saint-Lambert	- \$	- \$	4 500.00 \$	(4 500.00) \$	2023-04-122	28 avril 2023
Chloé Derome	- \$	- \$	150.00 \$	(150.00) \$	2023-03-074	31 mars 2023
Club de bowling de Saint-Lambert	4 000.00 \$	- \$	7 000.00 \$	(7 000.00) \$	2023-04-122	28 avril 2023
Club de patinage artistique de Saint-Lambert	- \$	- \$	1 000.00 \$	(1 000.00) \$	2023-01-016	27 janvier 2023
Club de water-polo de Saint-Lambert	- \$	- \$	300.00 \$	(300.00) \$	2023-04-122	28 avril 2023
Conseil des aînés de Saint-Lambert	25 000.00 \$	- \$	25 000.00 \$	(25 000.00) \$	2023-04-122	28 avril 2023
Conservatoire de musique de la Montérégie	5 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
L'Entreclefs	- \$	- \$	5 000.00 \$	(5 000.00) \$	2023-04-122	28 avril 2023
Léa-Jeanne Tremblay	- \$	- \$	950.00 \$	(950.00) \$	2023-01-012	27 janvier 2023
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert	3 000.00 \$	- \$	3 000.00 \$	(3 000.00) \$	2023-04-122	28 avril 2023
Société chorale de Saint-Lambert	7 000.00 \$	- \$	7 000.00 \$	(7 000.00) \$	2023-04-122	28 avril 2023
Société d'histoire Mouillepiep	3 000.00 \$	- \$	- \$	- \$		
Société d'horticulture de Saint-Lambert	1 500.00 \$	- \$	3 000.00 \$	(3 000.00) \$	2023-04-122	28 avril 2023
	40 803.49 \$	54 000.00 \$	57 900.00 \$	(3 900.00) \$		
Transfert budgétaire	- \$	- \$	- \$	- \$		
Total	122 851.85 \$	105 000.00 \$	105 000.00 \$	- \$		

(1)

Janvier à juin 2022	25 625.00 \$	29 845.00 \$	Janvier à juin 2023
Juillet à décembre 2022	37 274.50 \$	- \$	Juillet à décembre 2023 (à venir)
Crédit 2022	(21 709.50) \$	- \$	Crédit 2023 (à venir)
	<u>41 190.00 \$</u>	<u>29 845.00 \$</u>	

Projection 2023 du RTL

51 000.00 \$



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.1)

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 25 octobre au 21 novembre 2023.



Ville de Saint-Lambert

LISTE DES EMBAUCHES ET NOMINATIONS

Période du 25 octobre au 21 novembre 2023

Date	Embauche ou nomination	Nom	Fonction	Direction / Service	Groupe	Statut
2023-10-28	Ré-embauche	Dimitri Manka	Animateur	Direction de la culture et des loisirs / Division des activités aquatique et de la jeunesse	Col Blanc	Temporaire
2023-10-28	Ré-embauche	Audrey Leduc	Animatrice	Direction de la culture et des loisirs / Division des activités aquatique et de la jeunesse	Col Blanc	Temporaire
2023-10-28	Ré-embauche	Marie-Laurence Paquet	Animatrice	Direction de la culture et des loisirs / Division des activités aquatique et de la jeunesse	Col Blanc	Temporaire
2023-10-28	Ré-embauche	Lili-Rose Pontbriand	Animatrice	Direction de la culture et des loisirs / Division des activités aquatique et de la jeunesse	Col Blanc	Temporaire
2023-10-28	Ré-embauche	Émilie Vaillancourt-Chenard	Animatrice	Direction de la culture et des loisirs / Division des activités aquatique et de la jeunesse	Col Blanc	Temporaire
2023-10-31	Affectation temporaire	Francis Pépin	Coordonnateur bâtiments et événements	Direction de la culture et des loisirs / Division des arts et de la culture	Col Blanc	Régulier
2023-11-07	Embauche	Tommy Lefebvre-Blanchette	Technicien en approvisionnement	Direction du greffe / Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux	Col Blanc	Probation
2023-11-13	Affectation temporaire	Mélissa Roch-Lanouette	Coordonnatrice loisirs, jeunesse et événements	Direction de la culture et des loisirs / Division des activités aquatique et de la jeunesse	Col Blanc	Régulier
2023-11-13	Embauche	Serge Jean-Baptiste	Ouvrier des travaux publics	Direction du génie, environnement et travaux publics / Service des travaux publics	Col Bleu	Temporaire
2023-11-13	Embauche	Jonathan Gagnon	Ouvrier des travaux publics	Direction du génie, environnement et travaux publics / Service des travaux publics	Col Bleu	Temporaire
2023-11-13	Embauche	Daniel St-Laurent	Mécanicien	Direction du génie, environnement et travaux publics / Service des travaux publics	Col Bleu	Probation
2023-11-20	Embauche	Jennifer Salvi	Technicienne en documentation - Jeunesse	Direction de la culture et des loisirs / Division de la bibliothèque	Col Blanc	Probation
2023-11-20	Ré-embauche	Lucille Angers	Conseillère au greffe	Direction du greffe	Cadre	Temporaire
2023-11-20	Affectation temporaire	Étienne Jacob	Conseiller en urbanisme	Direction générale / Service de l'urbanisme, permis, inspection	Col Blanc	Régulier
2023-11-20	Embauche	Simon Gagnon Bessette	Mécanicien	Direction du génie, environnement et travaux publics / Service des travaux publics	Col Bleu	Probation

Approuvé par:

Mélissa Mercure, Directrice des ressources humaines et des communications



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.2)

Adoption - Politique concernant le télétravail

CONSIDÉRANT QU'une politique de télétravail en mode hybride permet d'offrir une flexibilité aux employés dans l'aménagement du travail tout en offrant une conciliation travail-vie personnelle;

CONSIDÉRANT QU'une telle politique met en place un cadre de travail sain, sécuritaire et propice à l'efficacité pour les employés et l'encadrement nécessaire aux mesures à respecter.

D'ADOPTER la politique concernant le télétravail des employés de la Ville de Saint-Lambert;

D'AUTORISER son entrée vigueur dès l'adoption par le conseil.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.1) **Renouvellement du contrat 23TP02 - Fourniture de mélanges bitumineux**

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 20 mars 2023, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2023-03-065, adjugé le contrat n° 23TP02 à l'entreprise Pavage Métropolitain Inc., pour la fourniture de mélanges bitumineux pour une période initiale d'un an, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 avec une option de renouvellement d'un an;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics souhaite se prévaloir de la 1^{ère} option de renouvellement.

DE RENOUVELER le contrat d'approvisionnement n° 23TP02 ayant pour objet la fourniture de mélange bitumineux pour une période d'un an avec l'entreprise Pavages Métropolitain Inc.; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 107 380,90 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense aux postes budgétaires 02-321-00-521 et 02-415-12-411;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.2)

Adjudication du contrat 23CL03 - Location du centre de conditionnement physique du centre de loisirs

D'ADJUGER le contrat n° 23CL03 ayant pour objet la location du centre de conditionnement physique du centre de loisirs, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la seule soumission conforme, soit Entrainement Maniatis THT Inc., sur la base du revenu annuel proposé apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du revenu pour la Ville, pour la période initiale du contrat, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, étant de 100 368,00 \$;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'AUTORISER le directeur général à signer, au nom de la Ville, le bail de location afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.1)

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), les membres du conseil ont l'obligation de procéder au dépôt de leur déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse et tous les conseillers ont été proclamés élus le 12 novembre 2021;

Il est procédé au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de la mairesse Pascale Mongrain et des conseillers Claude Ferguson, Julie Bourgoïn, Loïc Blancquaert, Liette Michaud, Stéphanie Verreault, Francis Le Chatelier, Alexandrine Lamoureux-Salvas et Virginie Dostie-Toupin.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.2) **Entente de non-renouvellement TI - Partage des actifs informatiques**

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour l'exploitation d'un environnement commun de gestion des actifs informationnels liant les villes de Boucherville, Brossard et Saint-Lambert vient à échéance le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brossard désire mettre fin à l'Entente à son échéance;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation finale de la valeur marchande faite par ESI Technologies a été entérinée par le comité de transition;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) villes désirent procéder au partage de l'actif et du passif selon les modalités négociées entre elles et prévues à l'entente de non-renouvellement et partage.

D'AUTORISER la greffière et la directrice des services administratifs à signer l'entente de non-renouvellement et de partage des actifs informatiques.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.3) **Ajout d'un panneau de signalisation sur le chemin Tiffin face à la rue Patenaude.**

CONSIDÉRANT la demande faite par la Directrice du Collège Charles-Lemoyne (campus Longueuil – Saint-Lambert);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion des déplacements lors de sa réunion du 27 septembre 2023;

D'AUTORISER l'installation d'un panneau d'interdiction de virage à gauche sur le chemin Tiffin, face à la rue Patenaude indiquant les mentions suivantes:

- de septembre à juin
 - du lundi au jeudi entre 16h et 17h
 - le vendredi de 13h à 14h
 - sauf autobus
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.4) **Addenda - Entente pour la tenue du marché fermier - hiver 2024**

CONSIDÉRANT le rayonnement du Marché public pour la Ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE le marché fermier permet de promouvoir l'achat local;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *À la fortune du pot* a déposé un projet pilote pour la tenue d'un marché fermier en période hivernale 2024.

D'AUTORISER la mairesse et la greffière adjointe à signer l'addenda de l'entente proposée relativement à la tenue du marché fermier, édition hivernale 2024, comme suit:

- Samedi le 24 février 2024 de 9h à 13h
 - Samedi le 23 mars 2024 de 9h à 13h
 - Samedi le 20 avril 2024 de 9h à 13h
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.5) **Autorisation - demande de subvention - programme TAPU
pour l'implantation de stations de vélos en libre-service**

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme TAPU du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Lambert doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet d'implantation d'un système de vélos en libre-service;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 280 000 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 120 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Lambert doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) relativement à l'implantation d'un système de vélos en libre-service ;

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville à réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur et reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

DE CERTIFIER que monsieur Éric Painchaud est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.1)

Dépôt du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 du comité consultatif d'urbanisme.



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 11 OCTOBRE 2023**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 11 OCTOBRE 2023 À 19 H, AU 2035, AVE. VICTORIA.

MEMBRES PRÉSENTS

M^{me} Stéphanie Verreault, conseillère
M. Pierre-François Chapleau
M. Luc Côté
M^{me} Ariane Mercier
M^{me} Tiam Sharifi
M. Paul Guenther
M^{me} Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère

MEMBRE ABSENT

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Anik Fortin, cheffe du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection
M Samuel Tremblay, conseiller en urbanisme
M^{me} Pascale Mongrain, Mairesse
M Étienne Jacob, inspecteur du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

1. Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19h03, sous la présidence de Mme Stéphanie Verreault.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Pierre-François Chapleau et appuyé par M^{me} Alexandrine Lamoureux-Salvas et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour modifié. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2023
4. Présentation par les professionnels — Avis préliminaire --- 2001, avenue Victoria
5. Résultat du sondage web
 - 5.1 PIIA - 830, rue Saint-Charles – Transformation de la façade
 - 5.2 PIIA - 232, avenue de Putney – Transformation de la façade
 - 5.3 PIIA - 946, avenue Victoria – Transformation de la façade
 - 5.4 PIIA – 120, avenue de Bedford – Transformation de la façade
 - 5.5 PIIA - 123, rue de Charente – Transformation de la façade



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 11 OCTOBRE 2023**

7. PIIA – 36, avenue de Normandie –
Agrandissement et transformation de la façade
8. PIIA – 15-17, avenue Upper-Edison – Agrandissement et transformation de la façade
9. PIIA – 595, avenue de Brixton – Agrandissement et transformation de la façade
10. PIIA – 730, avenue Logan – Transformation de la façade
11. PIIA – 143, avenue de Putney – Transformation de la façade
12. PIIA – 312, boulevard Queen– Transformation de la façade
13. PIIA – 470-472, avenue Logan– Transformation de la façade
14. PIIA – 1155, avenue Victoria – Transformation de la façade
15. PIIA – 1455, avenue Victoria – Affichage
16. Divers
17. Levée de la séance



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 11 OCTOBRE 2023**

3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2023

Il est proposé par M. Pierre-François Chapeau et appuyé par M^{me} Tiam Sharifi, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023 avec les modifications suivantes.

- Au point 4 du procès-verbal, il est inscrit :
« Pierre Barrault »
Or, on devrait lire :
« Pierre Barrieau »

- Au point 4 du procès-verbal, il est inscrit :
« vestige »
Or, on devrait lire :
« bâtiment éventré »

- À la page 6/27, au troisième paragraphe du procès-verbal, il est inscrit :
« Maison en rangé »
Or, on devrait lire :
« Maison en rangée »



4. Présentation par les professionnels — Avis préliminaire --- 2001, avenue Victoria

Madame Stéphanie Verreault déclare un conflit d'intérêts, se retire de la présentation.

Requérants

- Monsieur Maxime Bertrand- Patenaude, architecte

Mise en contexte

Le projet concerne la réhabilitation du site situé au 2001, avenue Victoria. À l'emplacement actuel, se trouvent trois (3) bâtiments abritant divers commerces et services, tels qu'une pharmacie, un serrurier et un restaurant. Le demandeur envisage la démolition de ces trois (3) bâtiments et la construction d'un bâtiment mixte de six (6) étages. Cette approche vise à augmenter la densité d'habitation de la zone tout en préservant l'usage de la pharmacie.

L'architecte Maxime Bertrand-Patenaude présente un tout nouveau bâtiment de six (6) étages qui suit le tracé de l'avenue Victoria et du boulevard Simard. Le site est bordé par quatre (4) voies publiques, dont deux sont principalement résidentielles. Par conséquent, l'architecte propose de réduire la hauteur à quatre (4) étages du côté des voies résidentielles.

Une porte cochère de deux (2) étages sera aménagée pour permettre l'accès des véhicules à l'intérieur du site, où se trouveront les espaces de stationnement du commerce. De plus, l'architecte propose d'aménager des espaces paysagers le long de la rue de Namur et de l'avenue d'Isère. Cette démarche vise à favoriser une meilleure intégration avec les rues résidentielles environnantes.

Commentaires et recommandations

Les commentaires et recommandations suivants font consensus parmi les membres du service de l'urbanisme et du CCU.

Tout d'abord, la taille du projet fait l'objet de longues discussions. Il est suggéré de diviser le volume proposé en deux ou trois bâtiments distincts pour mieux séparer les différentes composantes. Davantage de variations de volume et de hauteur devraient rythmer les façades sur rues pour atténuer l'impact massif des six étages. Aussi, des balcons en loggia permettraient un traitement de façade plus intéressant. Il semble que la porte cochère proposée soit beaucoup trop large, ce langage architectural évoque un hôpital.

La volumétrie de six étages en face du parc risque de réduire la lumière naturelle dans le parc en fin de journée. De plus, les toits-terrasses prévus sur les sections à quatre étages pourraient compromettre l'intimité des propriétés le long de l'avenue d'Isère. La volumétrie et la localisation des terrasses et toits-terrasses devraient être faites en considération de l'environnement immédiat qu'est le parc et le secteur résidentiel de l'avenue d'Isère. Il est entre autres suggéré d'augmenter la proportion du bâtiment constitué de quatre étages, en particulier sur les côtés gauche et droit du site. La perméabilité du site autant visuel que pour les piétons devrait être maximisée afin d'éviter que le bâtiment par sa forme et son implantation crée un îlot hermétique refermé sur lui-même.

L'implantation du bâtiment sur l'avenue Victoria devrait être davantage en retrait. La proposition prévoit un retrait d'environ quatre mètres, avec la présence d'une structure de six étages cela semble très peu considérant que l'emprise de l'avenue Victoria est étroite et offre peu d'espace entre la chaussée et la ligne de lot. Le bâtiment de 6 étages aurait donc un effet imposant sur rue. Un retrait plus généreux offrirait également la possibilité de créer un aménagement confortable pour les piétons et de faciliter les accès aux espaces commerciaux le long de l'avenue Victoria. Il semble en effet



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 11 OCTOBRE 2023

essentiel que des accès aux commerces soient prévus en façade de l'avenue Victoria.

Par ailleurs, le nouveau projet devrait inclure une plus grande proportion d'espaces commerciaux. Actuellement, de nombreux services et commerces de proximité occupent les locaux existants, et il serait bénéfique de les intégrer au projet.

La cohabitation entre la cour des résidences et l'espace de stationnement commercial projeté pose des enjeux. Des préoccupations concernant l'intimité des habitations qui donnent directement sur le stationnement commercial sont évoquées. Des stratégies devront être proposées pour assurer que l'espace au sol réservé aux résidents soit réellement appropriable.

De plus, dans l'aire de stationnement commercial, la cohabitation de véhicules, de camions et de piétons peut engendrer des problèmes de sécurité sur le site. D'autant plus que les cases réservées aux personnes handicapées sont situées à une distance considérable de l'entrée du commerce et que ces usagers devront traverser l'allée d'accès véhiculaire. Une attention particulière devrait être accordée à ce sujet. Il serait intéressant de présenter les données de livraisons de la Pharmacie Jean Coutu afin de constater les besoins et les fréquences de livraison. La quantité de places de stationnement en surface prévue est questionnée. Il faudrait préconiser une réduction du nombre de cases au minimum afin de libérer davantage d'espaces aménagés et verdis. Le stationnement devrait être aménagé de manière exemplaire et la proposition devrait limiter au maximum la circulation sur l'avenue d'Isère et ainsi assurer la circulation des camions via l'avenue Victoria et le boulevard Simard. L'aire de stationnement commercial ne devrait pas donner accès à l'avenue D'Isère et dans ce cadre, l'emplacement des bacs à déchets lors des jours de collecte pourrait être à revoir.

Enfin, en ce qui a trait à l'aménagement du stationnement en sous-sol, ce dernier devrait être plus profond afin de permettre un meilleur développement de la couverture végétale, facilitant ainsi la plantation de végétaux de plus grande envergure. La demande visant un allègement des normes visant la canopée des aires de stationnement n'est pas bien reçue.

Sur le boulevard Simard, l'allée d'accès en croissant contrevient aux orientations de la municipalité. En proposant une nouvelle approche où le bâtiment serait divisé en différents volumes, il serait envisageable de revoir cette configuration.

On se questionne si le promoteur a envisagé intégrer le terrain du 2015, av. Victoria au projet afin d'optimiser le développement du secteur. Cela permettrait un traitement différent du site. Cette question sera abordée avec les requérants par le service de l'urbanisme.

Finalement, en raison de la taille du site et de l'envergure de l'intervention, la présentation de maquettes lors des prochaines étapes serait bénéfique pour offrir un meilleur contexte visuel du projet.

En résumé, voici les éléments ayant fait l'objet des discussions :

Implantation, volumétrie et architecture

- Plus de recul sur Victoria
- 2 ou 3 bâtiments
- Volumétrie sur rue, avoir des endroits où il n'y a pas 6 étages (jouer avec les niveaux d'étages)
- Attention au traitement des toits-terrasses pour préserver l'intimité des propriétés sur d'Isère
- Proposer une volumétrie afin de limiter l'impact d'ensoleillement sur le parc au coucher du soleil
- Attention au niveau du sol fini vs niveau de la rue



- Balcons en loggias ou semi-loggia
- Porte cochère semble trop large

Mixité

- Plus de commerces – minimalement le pc actuellement occupé au 2001 Victoria
- Prévoir des entrées principales des commerces sur l'avenue Victoria

Aménagement de site

- Aménagement sur Victoria permettant un lien direct entre les piétons et les commerces
- Améliorer la perméabilité du site et favoriser la perméabilité visuelle
- Relation cour intérieure privée vs stationnement – présenter une stratégie pour que la cour soit réellement utilisée et appropriable par les résidents
- Limiter la circulation sur d'Isère – à l'exception des camions de collectes, les camions de livraison ne devraient pas y circuler. Donc, séparer le stationnement de l'accès au garage et dans ce cadre prévoir la relocalisation déchets résidentiels
- Descendre la construction souterraine plus bas pour avoir pleine terre – pas de PPCMOI sur canopée du stationnement
- Retirer l'entrée charretière en « U » proposer une autre stratégie pour les livraisons sur le boul. Simard

Aire de chargement

- Explorer un circuit de camionnage entre Simard/Victoria
- Attention à la cohabitation de l'aire de livraison et les usages résidentiels
- Attention à la cohabitation de l'aire de livraison et piétons

Aire de stationnement

- Faire du stationnement un stationnement exemplaire
- Diminuer le nombre de stationnements de surface (30 dans V.1)
- Les stationnements pour les personnes handicapées semblent loin de l'entrée du commerce et doivent traverser l'aire de stationnement

Commentaires non unanimes

- Jeux de passerelles – créer de vraies passerelles pour scinder les volumes
- Commerces sur Simard
- Terrain à côté comptable
- Plus de 4 étages vers D'Isère

Demandes pour une prochaine présentation

- Maquette et présentation plus réaliste du contexte bâti existant – maquette physique idéalement
- Présenter les données livraison PJC et autres commerces



5. Résultat du sondage web

- 5.1 PIIA - 830, rue Saint-Charles – Transformation de la façade

Requérant

Madame Linda Breton et Monsieur Marc Bruguier, propriétaires

Mise en contexte

Le projet vise le remplacement de la porte et des fenêtres du deuxième étage de la résidence. Actuellement, les fenêtres sont de couleur brune, tandis que la porte est de couleur blanche.

Les requérants souhaitent harmoniser les couleurs et proposent que l'ensemble des ouvertures soient de couleur blanche. Ils précisent qu'aucune modification ne sera apportée aux dimensions des ouvertures.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Toutefois, le service considère que le projet respecterait davantage le règlement sur les PIIA si les meneaux horizontaux étaient retirés de la proposition. On souligne que la proportion des fenêtres, bien que différente des fenêtres des bâtiments des voisins respecte le modèle de fenêtre d'origine.

Commentaires et recommandations du CCU – 7 répondants

Question 1 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 830, rue Saint-Charles, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (4)
- b) Défavorable au projet (3)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (0)

Après discussion, les membres du comité consultatif d'urbanisme partagent l'avis du service de l'urbanisme et recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA avec la modification suivante :

- Les meneaux horizontaux sont retirés de la proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 11 OCTOBRE 2023**

• **5.2 PIIA - 232, avenue de Putney – Transformation de la façade**

Requérant

Monsieur Ugo Cloutier, propriétaire

Mise en contexte

Le projet a pour objectif d'agrandir les ouvertures de la section de droite de la façade avant du bâtiment.

Le requérant propose de nouvelles ouvertures de dimensions 39 pouces par 71 pouces. Les ouvertures seront de la même grandeur que les ouvertures de la section de gauche de la façade avant.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 7 répondants

Question 2 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 232, avenue de Putney, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (5)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (2)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 11 OCTOBRE 2023**

• **5.3 PIIA - 946, avenue Victoria – Transformation de la façade**

Requérant

Madame Claire Chamberland, propriétaire

Mise en contexte

Le projet a pour but d'amender une demande de PIIA qui avait précédemment obtenu une recommandation favorable de la part du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

La requérante souhaite ajouter une imposte au-dessus de la porte d'entrée puisqu'à l'origine, la porte avait des impostes latérales et également au-dessus de l'ouverture.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 7 répondants

Question 3 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 946, avenue Victoria, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (4)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (3)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 11 OCTOBRE 2023**

• **5.4 PIIA – 120, avenue de Bedford – Transformation de la façade**

Requérant

Madame Camille Carreau, propriétaire

Mise en contexte

La demande vise le remplacement de la porte d'entrée principale, actuellement en acier blanc, du côté gauche de la maison jumelée. Elle sera remplacée par une porte de style Orléans, entièrement vitrée, de couleur Minerai de fer.

De plus, la requérante souhaite également remplacer les impostes latérales actuelles par des impostes latérales entièrement vitrées.

Le projet inclut également le remplacement des moulures en aluminium blanc existantes par des moulures en polyuréthane de haute densité de couleur blanche.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Cependant, le service est d'avis que la couleur de l'ouverture devrait être en harmonie avec la couleur de l'ouverture de la maison jumelée voisine, ainsi la nouvelle porte devrait être blanche.

Commentaires et recommandations du CCU – 7 répondants

Question 4 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 120, avenue de Bedford, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (3)
- b) Défavorable au projet (1)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (3)

Suite aux discussions tenues, les membres partagent l'avis du service de l'urbanisme concernant la couleur de l'ouverture. Ils ajoutent que la porte entièrement vitrée ne convient pas au contexte de la résidence jumelée et que la porte doit être pleine.

De plus, les membres estiment que les meneaux au bas des impostes latérales devraient être augmentés en hauteur afin d'atteindre un minimum de douze pouces.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec les modifications suivantes :

- La nouvelle porte et les impostes latérales sont de couleur blanche;
- La nouvelle porte doit être pleine;
- Les meneaux au bas des impostes doivent atteindre une hauteur minimale de douze pouces ou trois cents millimètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 11 OCTOBRE 2023**

• **5.5 PIIA - 123, rue de Charente – Transformation de la façade**

Requérant

M. Martin Chalifour, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise à moderniser l'apparence de la résidence en remplaçant la porte d'entrée principale ainsi que les deux impostes latérales par un modèle de porte au style plus contemporain. La future porte d'entrée sera pleine, tandis que les impostes seront vitrées sur toute leur hauteur.

Le requérant souhaite aussi remplacer la porte de garage pleine noire, pour une porte noire sans ouvertures.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 7 répondants

Question 5 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 123, rue de Charente, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (7)
- b) Défavorable au projet (0)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (0)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 11 OCTOBRE 2023**

• **5.6 PIIA – 9-11, avenue Saint-Denis – Transformation de la façade**

Requérant

Madame Line Vallières, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le remplacement des trois portes d'entrée situées sur la façade avant du duplex. Actuellement de teinte blanche, elles seront remplacées par des portes de couleur noires.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 7 répondants

Question 6 : Pour le dossier PIIA transformation de la façade du 9-11, avenue Saint-Denis, êtes-vous :

- a) Favorable au projet (5)
- b) Défavorable au projet (1)
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance (1)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



6. Dérogation mineure – 830, avenue Notre-Dame

Requérants

Monsieur Amine Mehdi Chenaoui, Représentant Centre de Service scolaire Marie-Victorin

Mise en contexte

La demande vise à obtenir une dérogation permettant une aire aménagée inférieure aux normes établies dans le règlement de zonage 2008-43.

Malgré les efforts déployés par le Centre de Service scolaire Marie-Victorin pour atteindre un taux de verdissement de 60 % dans les espaces aménagés, il semble impossible pour eux de respecter l'exigence énoncée à l'article 5.2, alinéa b) i) du règlement de zonage, sans augmenter les surfaces minéralisées ou supprimer des zones de jeu non végétalisées existantes.

Cet article stipule qu'au moins 60 % de la superficie de l'espace aménagé doit être couverte de gazon ou, sous réserve des dispositions énoncées au paragraphe f), être plantée de fleurs, d'arbres ou d'arbustes.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

La recevabilité d'une demande de dérogation mineure est étudiée par le service en regard des critères d'évaluation suivants :

- 1° La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
- 2° L'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande une dérogation ;
- 3° La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- 4° La dérogation, si elle est accordée, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ;
- 5° La dérogation, si elle est accordée, n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;
- 6° La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ;
- 7° La dérogation, si elle est accordée, ne porte pas atteinte au bien-être général ;
- 8° Si les travaux sont en cours ou déjà exécutés, ces travaux ont été effectués de bonne foi ;
- 9° La dérogation a un caractère mineur.

Le service souligne que le règlement de zonage 2023-215 offre une plus grande flexibilité à cet égard, ce qui rendrait la situation conforme. En effet, conformément au tableau 8 des exigences minimales en matière d'espace vert de l'article 7.2.4, la cour latérale doit couvrir 15 % de la superficie, alors que la proposition des demandeurs s'élève à près de 19 % de la superficie en cour latérale.



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 11 OCTOBRE 2023**

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure telle que déposée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



7. PIIA – 36, avenue de Normandie – Agrandissement et transformation de la façade

Requérants

Madame Kim My Le Quoc, Architecte

Mise en contexte

Le projet consiste en l'agrandissement de la résidence en projection latérale droite. Cette intervention sera faite en mimétisme avec la section principale de la résidence. En plus d'un agrandissement derrière le volume du garage existant.

Par ailleurs, le demandeur souhaite apporter des modifications à une partie du revêtement sur la façade du garage existant. Ces modifications incluent l'ajout d'une nouvelle ouverture et le remplacement du matériau de revêtement léger par la même maçonnerie que celle déjà en place, en réponse à des problèmes d'infiltration d'eau.

Enfin, il souhaite remplacer les bardeaux d'asphalte par des bardeaux métalliques.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à plusieurs objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) et applicables au projet.

Cependant, le service est d'avis que le détail du revêtement léger est une caractéristique intéressante qui mérite d'être préservée, mais il est également d'avis qu'il pourrait être retravaillé afin de limiter les infiltrations.

Par ailleurs, le service est d'avis qu'un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte est préférable au contexte avoisinant, conformément à l'article 3.5 a) i) du règlement 2234, *tous projets affectant un élément architectural doivent rechercher l'intégration des volumes et des formes architecturales ainsi que des couleurs et des types de matériaux de revêtement d'un nouveau bâtiment par rapport à son environnement bâti;*

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU partagent l'avis du service concernant la préservation du détail architectural et le remplacement du revêtement de toiture. Ils émettent des réserves en ce qui concerne l'idée de remplacer les toitures par des bardeaux métalliques. Ils jugent que le matériau de toiture suggéré par les demandeurs ne convient pas au secteur, préférant un matériau granuleux, et ils encouragent les demandeurs à consulter l'annexe 4 du règlement de zonage 2023.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec la modification suivante :

- Conserver un revêtement en bardeau d'asphalte sur la toiture ou en acier granuleux ;
- Conserver le détail de revêtement léger sur la section du garage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8. PIIA – 15-17, avenue Upper-Edison – Agrandissement et transformation de la façade

Requérants

Madame Romy Brosseau, architecte

Mise en contexte

Le projet consiste principalement à des travaux de restaurations et d'embellissements des éléments d'origines de la résidence.

De plus, le requérant souhaite l'ajout d'un garage détaché en cour latérale gauche, relié à la résidence avec des arches de bois.

Par ailleurs, il souhaite l'agrandissement en cour arrière et latérale gauche, en lien avec les modifications historiques proposées à la résidence existante.

La demande est faite en lien avec la transformation du bâtiment jumelé en un bâtiment unifamilial.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à plusieurs objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) et applicables au projet.

Toutefois, après l'analyse normative sommaire du projet, le service souligne que le garage proposé n'est pas conforme à l'article 6.6 de la réglementation de zonage 2008-43 en vigueur. En effet, un bâtiment accessoire ne peut avoir de toiture plate. Le garage étant isolé du bâtiment principal n'est pas visé par le règlement sur les PIIA.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU expriment leur appréciation pour le travail de recherche accompli par l'architecte. Ils estiment que la grande majorité des modifications s'inscrivent dans la lignée du style d'origine de la résidence.

Cependant, ils jugent que la tourelle devrait soit préserver ses détails actuels que soient reproduit les détails d'origine. De plus, ils soulignent qu'il serait intéressant et favorable de maintenir le meneau ouvragé entre les ouvertures de la partie droite de la façade avant existante.

Par ailleurs, les membres estiment que le garage semble trop massif et qu'il devrait être davantage en retrait par rapport à la résidence. Ils suggèrent que la toiture du garage puisse s'inspirer de celle de la résidence.

De plus, ils recommandent que les colonnes, les poutres en bois de l'agrandissement de la terrasse arrière et du passage entre le garage et la résidence, ainsi que la toiture de l'agrandissement, reprennent le niveau de finesse que les ornements des colonnes et poutres d'origine, cela n'empêche pas un traitement plus contemporain.

Finalement, les membres se questionnent à savoir si des arbres devront être coupés pour l'ajout du garage. Ils rappellent au requérant que le règlement de contrôle intérimaire 2023-225 interdit d'ériger une fondation à moins de 3 mètres de tout arbre de 0.15 mètre de diamètre. En conséquence, aucune coupe d'arbres ne sera autorisée.



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 11 OCTOBRE 2023**

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations mentionnées plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9. PIIA – 595, avenue de Brixton – Agrandissement et transformation de la façade

Requérants

M. Luc Gélinas, architecte

Mise en contexte

À la suite des présentations antérieures devant le Comité consultatif d'urbanisme, le demandeur propose des ajustements en réponse aux commentaires reçus.

Le demandeur suggère la démolition du perron avant existant en béton en raison de ses dangers, notamment en tant que source de pont thermique immédiat avec la pièce en dessous. En conséquence, il propose de reconstruire l'escalier avant avec une structure en bois ajouré et de démolir la pièce située sous l'escalier évitant ainsi le transfert de chaleur.

Par ailleurs, le demandeur souhaite réintroduire certains éléments qui avaient été bien accueillis par le CCU lors des présentations précédentes. Cela inclut l'ajout d'une fenêtre à l'étage, le remplacement des portes de garage, le remplacement du revêtement léger rougeâtre par un revêtement *Maibec* de couleur *Charbon de Mer*, ainsi que le remplacement du bardeau d'asphalte rougeâtre pour du bardeau d'asphalte de couleur *Noir Double* de la compagnie *Iko*.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à plusieurs objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) et applicables au projet.

Le service est d'avis que la nouvelle proposition est cohérente avec les commentaires des CCU précédents. Toutefois, le service considère que l'ajout du balcon en façade avant et ainsi que le garde-corps en verre sont des éléments de la proposition qui ne respectent pas l'architecture d'origine.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres apprécient la nouvelle approche adoptée par l'architecte pour solutionner l'enjeu technique que posait ce projet.

Les membres du CCU ne sont pas nécessairement en accord avec l'opinion du service en ce qui concerne l'agrandissement du balcon. Après avoir examiné les documents, ils estiment que le balcon s'harmonise bien avec le bâtiment et son cadre environnant. Cependant, ils jugent que le garde-corps en verre a un aspect trop contemporain.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec les modifications suivantes :

- Remplacement du garde-corps en verre par un garde-corps à meneaux verticaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10. PIIA – 730, avenue Logan – Transformation de la façade

Requérants

Monsieur Guillaume Dyotte-Cournoyer, propriétaire

Mise en contexte

À la suite de la présentation antérieure devant le Comité consultatif d'urbanisme, le demandeur propose des ajustements en réponse aux commentaires reçus.

Le requérant envisage désormais de remplacer les matériaux actuels, à savoir la brique d'argile rouge, par de la brique d'argile *Cambridge Colonial* de la société *Shaw Brique*. De plus, il souhaite remplacer la pierre existante par de la pierre de style *Forteresse Silverado* de la société *Arriscraft*.

Le demandeur souhaite aussi modifier la marquise à l'avant de la résidence et remplacer le revêtement de toiture de la marquise en bardeaux d'asphalte rougeâtre par une toiture en tôle noire. Il prévoit également remplacer la porte d'entrée par une porte de couleur noire.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Le service reconnaît l'ajustement du requérant. Cependant, il estime que le matériau de maçonnerie *Cambridge Colonial* ne s'inscrit pas dans le contexte de Saint-Lambert. Le service estime que la brique *Cobble Hill vertical flashed* de la société *Watsontown Brick* serait plus adaptée.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU sont en accord avec l'avis du service concernant le choix de brique présenté par le requérant. Ils soulignent que la teinte bleutée des pierres proposées ne serait pas cohérente avec la nouvelle brique d'argile. Par conséquent, ils suggèrent au requérant d'opter pour la pierre *Fresco* de couleur *Traditional Grey*, telle qu'elle est présentée dans le dépliant fourni par le requérant.

En outre, ils estiment qu'il serait important de maintenir les linteaux en béton au-dessus des ouvertures.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA avec les modifications suivantes :

- Conserver les linteaux en béton ;
- Utiliser la brique d'argile *Cobble Hill Vertical Flashed* ;
- Utiliser la Pierre *Fresco* de couleur *Traditional Grey*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 11 OCTOBRE 2023

11. PIIA – 143, avenue de Putney – Transformation de la façade

Requérants

Madame Mona Ip Phyllis et Monsieur Charles Légaré, propriétaires

Mise en contexte

Le projet a pour objectif de modifier la porte d'entrée principale, et les travaux ont été effectués sans l'approbation de la municipalité. Les demandeurs cherchent à régulariser la situation.

Les requérants souhaitent faire accepter la porte peinte vert lime.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU ne partagent pas l'avis du service. Ils sont plutôt d'avis que la couleur verte contrevient à plusieurs objectifs et critères applicables du règlement sur les PIIA :

- 3.1 i) *les matériaux de revêtement soient associés, de par leur nature et leur couleur, à ceux qui caractérisent la municipalité ;*

Les membres sont d'avis que la porte d'entrée devrait être de la même couleur que les autres ouvertures de la résidence.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser le projet PIIA tel que déposé.

REFUSÉE À LA MAJORITÉ



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 11 OCTOBRE 2023**

12. PIIA – 312, boulevard Queen– Transformation de la façade

Requérants

Madame France Dumesnil et Monsieur Marco St-Pierre, propriétaires

Mise en contexte

Le projet vise le remplacement des gouttières, des fascias et des soffites de la résidence, qui sont actuellement de couleur blanche, par des éléments de couleur noire.

Par ailleurs, le demandeur souhaite également remplacer le revêtement léger blanc sur le pignon par de l'aluminium noir, en plus de peindre les fenêtres de la façade avant en noir.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Effectivement, puisque le voisin immédiat de jumeler est complètement blanc, le service juge que le projet contrevient à l'article 3.8 b) iv) qui stipule que *seuls sont autorisés les matériaux de revêtement extérieur compatibles avec les matériaux existants; les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité;*

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres partagent l'avis du service concernant le changement de couleur, car cela crée un contraste trop marqué avec le voisin de jumeler immédiat.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser le projet PIIA tel que déposé.

REFUSÉE À L'UNANIMITÉ



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 11 OCTOBRE 2023**

13. PIIA – 470-472, avenue Logan– Transformation de la façade

Requérants

Monsieur Marc Camerlain, propriétaire

Mise en contexte

Le projet vise le remplacement des fenêtres de la résidence. Le requérant propose de remplacer les fenêtres blanches de la résidence par des fenêtres noires. Le modèle et les dimensions des ouvertures seront conservés.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 11 OCTOBRE 2023

14. PIIA – 1155, avenue Victoria – Transformation de la façade

Requérants

Monsieur Stéphane Nollette, commerçant

Mise en contexte

Le projet vise la réfection de la façade avant du commerce situé au 1155, avenue Victoria.

Le requérant souhaite peindre le bandeau du haut du revêtement en gris foncé de la marque *BEHR PP024-22*, tandis que la section du bas sera peinte en blanc cassé de la marque *Sico 6207-11*.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

Le service remarque que des sections de maçonnerie seront peintes par le requérant. Toutefois, le service rappelle au requérant que selon l'alinéa j) de l'article 4.7 sur l'*Harmonie architecturale et matériaux parement*, à l'exception des bâtiments recouverts de brique déjà peinte, la brique ne peut être peinte par un produit non destiné à recouvrir la brique. De ce fait, le requérant pourrait teindre et non peindre la brique.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 11 OCTOBRE 2023**

15. PIIA – 1455, avenue Victoria – Affichage

Requérants

Madame Charlie Frenette, représentante

Mise en contexte

Le projet vise le remplacement de l'enseigne du magasin *Renaissance* situé au 1455, avenue Victoria.

Le requérant souhaite le remplacement de l'enseigne principale du commerce au-dessus de l'entrée donnant sur l'avenue Victoria, en plus d'ajouter un affichage sur l'enseigne communautaire.

Finalement, le requérant souhaite l'ajout d'une enseigne à l'arrière du commerce pour situer le centre de dons.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Après avoir analysé les documents soumis par le requérant, le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux objectifs et critères prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* et applicables au projet.

La dimension de l'enseigne du centre de don devra être conforme à la réglementation.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 11 OCTOBRE 2023**

16. Divers



Urbanisme, permis et inspection
2035, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 11 OCTOBRE 2023**

17. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Stéphanie Verreault que la séance soit levée à 22h27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Stéphanie Verreault
Présidente

Anik Fortin
Secrétaire



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2.1)

Dérogation mineure – 830, avenue Notre-Dame

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR LE/LA CONSEILLER/ÈRE _____, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La mairesse invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 14 novembre 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de réaménagement permet d'améliorer la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a suscité aucune opposition.

D'ACCORDER la dérogation mineure relative à la propriété située au 830, avenue Notre-Dame, à savoir:

- Autoriser une superficie gazonnée, plantée de fleurs, d'arbres ou arbustes pour une superficie représentant 49 % de l'aire aménagée contrairement au 60% demandée au règlement de zonage (2008-43).
-

Dérogation mineure

830, avenue Notre-Dame

RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES (2023-213)

Art. 2.3.3 : Avis public
donné le **23 octobre 2023**

Art. 2.3.4 : Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Rencontre du **11 octobre 2023**

Recommandation :

À LA MAJORITÉ, les membres du CCU recommandent au conseil municipal **d'autoriser** la dérogation mineure tel que déposée.

AVIS SÉANCE TENANTE

DISPOSITION VISÉE

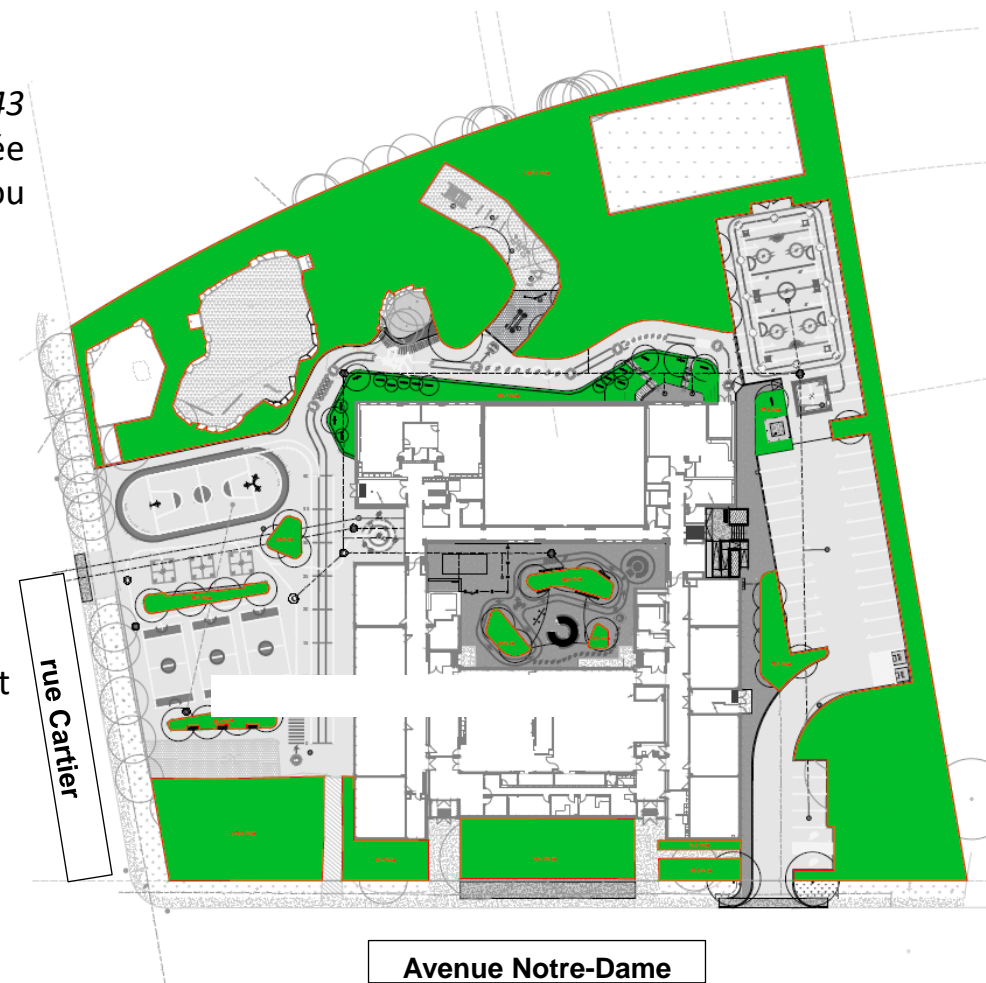
L'alinéa **b) i)** de l'article **5.2** du *Règlement de zonage 2008-43* prévoit qu'au moins **60 %** de la superficie de l'aire aménagée doit être gazonnée ou (...) plantée de fleurs, d'arbres ou arbustes.

OBJET DE LA DEMANDE

La demande vise à autoriser une superficie gazonnée, plantée de fleurs, d'arbres ou arbustes pour une superficie représentant **49 %** de l'aire aménagée.

SYNTHÈSE D'ANALYSE DES CRITÈRES

- Les normes d'aire aménagée obligatoire au règlement 2008-43 s'appliquent à tout terrain sans distinction quant aux usages. La nature de l'usage « école primaire » et l'utilisation intensive des cours par les élèves justifient qu'une importante proportion du terrain ne soit pas végétalisée, mais plutôt aménagée en aire de jeu.
- Pour atteindre la superficie de verdissement requise, il faudrait supprimer des zones de jeux non végétalisées existantes.
- Le réaménagement permet d'améliorer la situation existante.





EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.1)

PIIA - 255, rue Lespérance – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 8 novembre 2023.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 255, rue Lespérance, avec la modification suivante:

- Les portes des balcons devront être des portes françaises ou des portes d'apparence similaires aux portes existantes de couleur Sable #508.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.2)

PIIA - 484, avenue de Brixton – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 8 novembre 2023.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 484, avenue de Brixton, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.3)

PIIA - 131, avenue de Dulwich – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 8 novembre 2023.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 131, avenue de Dulwich, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.4)

PIIA - 315, avenue de Dulwich – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 8 novembre 2023.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 315, avenue de Dulwich, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.5)

PIIA - 388, avenue Hickson – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 8 novembre 2023.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 388, avenue Hickson, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.6) **PIIA - 483, rue Crescent – Transformation de la façade (refus)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ne rencontre pas les critères des articles 3.3 d), 3.8 b) i) et b) ii) applicable du règlement 2234 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 8 novembre 2023.

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la suite de la consultation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité approuve les plans s'ils sont conformes au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire. La résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 483, rue Crescent, tel que déposé pour le motif que le Comité consultatif d'urbanisme est d'avis que la porte en bois devrait être conservée pour garder le caractère propre de la construction.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.7) **PIIA - 323, rue Saint-Thomas – Transformation de la façade (refus)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ne rencontre pas les critères des articles 3.8 b) i), ii), iv) et v) applicable du règlement 2234 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors sa réunion du 8 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la suite de la consultation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité approuve les plans s'ils sont conformes au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire. La résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 323, rue Saint-Thomas, tel que déposé pour le motif que le Comité consultatif d'urbanisme est d'avis que la modification des portes et de la toiture contreviendrait au caractère propre de la construction qui doit être protégé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.8) **PIIA - 418-420, rue Crescent – Transformation de la façade (refus)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ne rencontre pas les critères des articles 3.5 a) ii), 3.8 b) i), ii) et v) applicable du règlement 2234 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors sa réunion du 8 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la suite de la consultation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité approuve les plans s'ils sont conformes au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire. La résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 418-420, rue Crescent, tel que déposé pour les motifs que le Comité consultatif d'urbanisme est d'avis que les ajouts de revêtement léger noir créent une complexité inutile à la simplicité de la façade existante, que l'ajout de la marquise ne s'harmonise pas avec l'aspect et l'âge de la résidence, qu'il serait préférable de conserver la fenêtre rectangulaire et que de manière générale, la proposition dénature le bâtiment existant.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.9)

PIIA - 611, avenue de Sanford – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 8 novembre 2023.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 611, avenue de Sandford, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.10) **PIIA - 440-450, avenue Victoria – Transformation de la façade (refus)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ne rencontre pas les critères des articles 3.8 b) i), ii), iv) et v) applicable du règlement 2234 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors sa réunion du 8 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la suite de la consultation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité approuve les plans s'ils sont conformes au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire. La résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 440-450, avenue Victoria, tel que déposé pour le motif que le Comité consultatif d'urbanisme est d'avis que la reconstruction et l'entretien des éléments en bois sont nécessaires et que le retrait de ceux-ci pour la nouvelle proposition en aluminium va à l'encontre du caractère propre de la construction.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.11) **PIIA - 36, avenue de Normandie – Agrandissement et transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors sa réunion du 11 octobre 2023;

CONSIDÉRANT les nouveaux plans reçus le 31 octobre 2023 afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 36, avenue de Normandie, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.12)

PIIA - 830, rue Saint-Charles – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors sa réunion du 11 octobre 2023.

CONSIDÉRANT les documents reçus le 6 novembre 2023 afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 830, rue Saint-Charles, avec la modification suivante:

- Les meneaux horizontaux sont retirés de la proposition
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.13) **PIIA - 1455, avenue Victoria – Affichage**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 8 novembre 2023.

D'APPROUVER en partie le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'affichage de l'enseigne sur pylône et de l'enseigne au mur à l'arrière du bâtiment situé au 1455, avenue Victoria, tel que déposé.

DE DÉSAPPROUVER en partie le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'affichage sur vitrine en façade du bâtiment situé au 1455, avenue Victoria, tel que déposé, pour le motif que celui-ci ne respecte pas les critères applicables du règlement 2234 articles 3.10 a)v), viii) et ix) comme suit:

3.10. a)(v) : Sur un même bâtiment, les enseignes doivent être harmonisées au niveau de leur dimension, de leur forme, de leur couleur et du format de leur message, sauf s'il s'agit d'une enseigne dont la superficie n'excède pas zéro virgule vingt mètre carré (0,20 m²);

viii): Les enseignes présentent une implantation et un caractère uniformes;

ix): Dans le cas d'un bâtiment ayant plus d'un usage commercial, l'affichage doit être harmonieux;



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.14)

PIIA - 21, avenue Saint-Denis – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 8 novembre 2023;

CONSIDÉRANT les nouveaux documents reçus le 14 novembre 2023 afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 21, avenue Saint-Denis, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.15) **PIIA - 583, avenue Oak – Agrandissement et Transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 8 novembre 2023.

CONSIDÉRANT les documents reçus le 14 novembre 2023 afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 583, avenue Oak, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.16) **PIIA - 760, avenue Oak – Transformation de la façade (refus)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ne rencontre pas certains des critères applicables du règlement 2234 dont celui de l'article 3.8 b) i);

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont déjà été réalisés sans l'obtention d'un permis et que le requérant a poursuivi l'avancement de ses travaux malgré une notice d'arrêt de travail donné par le Service des permis et inspection;

CONSIDÉRANT QU'UNE nouvelle demande intégrant les recommandations du CCU et faisant l'objet de plans détaillant le type de matériau léger et son mode d'installation devrait être déposée de nouveau pour bien intégrer les recommandations de la réunion du 8 novembre du Comité consultatif d'urbanisme.

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 760, avenue Oak, tel que déposé pour le motif que le Comité consultatif d'urbanisme est d'avis que les éléments en bois, dont le revêtement, devraient rester en bois et que le modèle de porte actuellement installée sans autorisation par le demandeur n'est pas approprié et devrait être remplacé pour garder le caractère propre de la construction.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.17) **PIIA - 143, rue du Prince-Arthur – Agrandissement et transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 8 novembre 2023.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 143, rue du Prince-Arthur, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.18)

PIIA - 935, rue Boissy –Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors sa réunion du 8 novembre 2023.

CONSIDÉRANT les nouveaux plans reçus le 14 novembre 2023 afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 935, rue Boissy, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.19)

PIIA - 300-310, avenue d'Arran – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors sa réunion du 14 juin 2023.

CONSIDÉRANT les nouveaux plans reçus le 6 novembre 2023 afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 300-310, avenue d'Arran, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.20)

PIIA - 730, avenue Logan – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors sa réunion du 11 octobre 2023.

CONSIDÉRANT les nouveaux plans reçus le 31 octobre 2023 afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 730, avenue Logan, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.21)

PIIA - 365, avenue Edison – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 8 novembre 2023.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 365, avenue Edison, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.22)

PIIA - 101, rue du Pas-de-Calais – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 8 novembre 2023.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 101, rue du Pas-de-Calais, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.23) **PIIA - 595, avenue de Brixton – Agrandissement et transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors sa réunion du 11 octobre 2023.

CONSIDÉRANT les nouveaux plans reçus le 2 novembre 2023 afin de répondre aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 595, avenue de Brixton, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.1)

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.2)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 décembre 2023 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.3)

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à _____.